



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BENIN

RAPPORT DE PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE, GESTION 2021



Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. RAPPEL DE LA POLITIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	2
2.1. Vision du secteur agricole	2
2.2. Objectifs sectoriels et articulation avec le PAG volet agriculture	2
2.2.1 Les objectifs sectoriels	2
2.2.2 Evolution du paysage institutionnel du secteur agricole	2
3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE 2021-2022	8
3.1. Moyens humains déployés	8
3.2. Situation pluviométrique	9
3.3. Moyens financiers (dépenses publiques du secteur)	10
3.3.1 Financement public du secteur	10
3.3.1.1 Contributions budgétaires publiques pour le secteur agricole	10
3.3.1.2 Aide publique au développement	14
3.3.1.3 Contribution du secteur privé au financement du secteur	15
1. amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	18
1.1. Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants de production agricole	18
1.1.1 Intrants de production végétale	18
1.1.1.1 Semences végétales et plants	18
1.1.1.2 Engrais minéraux	20
1.1.1.3 Pesticides	21
1.1.2 Intrants de production animale	22
1.1.2.1 Semences animales	22
1.1.2.2 Aliments	22
1.1.2.3 Géniteurs	22
1.1.2.4 Produits vétérinaires	23
1.1.3 Intrants piscicoles	26
1.1.3.1 Alevins	26
1.1.3.2 Aliments aquacoles	26
1.2. Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes	27
1.3. Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes	27
1.4. Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement	28
1.4.1 Niveau de maîtrise de l'eau pour la production végétale	28
1.4.2 1,8%	29
1.4.2 Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé et irrigation	29
1.4.3 Niveau de maîtrise de l'eau pour l'élevage	29
1.4.3.1 Situation de la transhumance et taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs	29
1.4.3.2 Situation des aires de pâturage aménagés	30
1.4.4 Niveau de maîtrise de l'eau pour la pêche et l'aquaculture	30
1.5. Niveau d'amélioration de la productivité et de la production	30
1.5.1 Évolution des différentes productions végétales	30
1.5.1.1 Evolution des grands groupes de culture	30
1.5.1.2 Filière coton	32
1.5.1.3 Filières à haute valeur ajoutée : ananas	34
1.5.1.4 Filières à haute valeur ajoutée : anacarde	36
1.5.1.5 Filières à haute valeur ajoutée : Cultures Maraîchères	39
1.5.1.6 Filières conventionnelles : riz	40
1.5.1.7 Filières conventionnelles : maïs	42
1.5.1.8 Filières conventionnelles : manioc	45

1.5.1.9	Arboriculture fruitière : Mangue	47
1.5.1.10	Arboriculture fruitière : agrumes	48
1.5.1.11	Filière palmier à huile	48
1.5.1.12	Filières émergentes : soja	48
1.5.1.13	Filières émergentes : karité	50
1.5.2	Évolution des différentes productions de viande, lait et œufs de consommation	50
1.5.3	Evolution de la production halieutique	51
1.5.3.1	Pêche	52
1.5.3.2	Aquaculture	52
2.	NIVEAU DE PROMOTION ET STRUCTURATION DES CHAÎNES DE VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS agricoles	53
2.1.	Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché	53
2.1.1	Infrastructures de production végétale	53
2.1.2	Infrastructures de production animale	54
2.1.3	Infrastructures de production halieutique	54
2.2.	Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales	54
2.2.1	Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation	54
2.2.2	Conformité aux normes des produits agricoles	55
2.2.2.1	Certification à l'exportation des produits agroalimentaires	56
2.2.2.2	Conformité aux normes sanitaires des produits végétaux et dérivés commercialisés	56
2.2.2.3	Conformité aux normes des produits animaux et dérivés commercialisés	57
2.2.2.4	Conformité aux normes des produits de pêche et d'aquaculture et dérivés commercialisés	58
2.3.	Niveau de structuration des filières agricoles	58
2.4.	Mise en place des Indications Géographiques	59
3.	RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET NIVEAU D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS VULNÉRABLES	59
3.1.	Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation	59
3.1.1	Promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et des mesures de sauvegarde environnementale	59
3.1.2	Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques	60
3.2.	Gestion durable des terres	61
3.3.	Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations	62
3.3.1	Niveau de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation par les productions nationales	62
3.3.2	Couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques de grande consommation par les productions nationales	63
3.3.3	Couverture des besoins alimentaires en produits animaux de grande consommation par les productions nationales	64
4.	NIVEAU D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	65
4.1.	Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP	65
4.2.	Amélioration du système d'information du secteur agricole	66
4.2.1	Niveau d'amélioration du système d'information du secteur agricole	66
4.2.1.1	Dispositif de statistiques agricoles, de suivi-évaluation et de communication sur le secteur	66
4.2.1.2	Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture) et communication sur le secteur agricole	67
4.2.2	Appréciation de la gouvernance des OPA au Bénin	69
4.3.	Promotion du genre dans le secteur agricole	70
4.3.1	Genre et accès au foncier	70
4.3.2	Genre, développement technologique et conseil agricole	71
4.3.3	Genre et accès au financement	71

4.3.4	Genre et accès aux intrants de production	72
4.3.5	Genre et gestion de la durabilité des sols.....	72
4.3.6	Genre et gouvernance	72
4.4.	Prise en compte de l'environnement et gouvernance des actions en rapport avec les des changements climatiques	73
5.	MISE EN PLACE DE MECANISMES DE FINANCEMENTS ET D'ASSURANCES ADAPTES ET ACCESSIBLES	75
5.1.	Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA).....	75
5.2.	Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole	76
5.3.	Gestion des calamités dans le secteur agricole.....	76
5.4.	Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)	76
6.	EFFETS ET IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN EN 2021	47
6.1.	Contribution du secteur agricole au développement économique, social, à la souveraineté alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'atteinte des ODD	47
6.1.1	Contribution du Secteur agricole au développement économique	47
6.1.2	Contribution du secteur agricole au PIB.....	47
6.1.3	Contribution des sous-secteurs au PIB agricole	47
6.1.4	Niveau de croissance du PIB Agricole (PIBA).....	48
6.1.5	Croissance des sous-secteurs	49
6.1.6	Contribution du secteur agricole à la croissance économique	49
6.1.7	Evolution des déterminants de la balance commerciale	50
6.1.7.1	Evolution des exportations des produits agricoles	50
6.1.7.2	Exportation des produits végétaux	50
6.1.7.3	Exportation des produits animaux	51
6.1.7.4	Exportation des produits de pêche	51
6.1.7.5	Evolutions des échanges agricoles avec les pays africains	52
6.1.7.6	Solde de la balance commerciale agricole	54
6.1.7.7	Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole	54
6.1.7.8	Ratio des dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur le PIB agricole	55
6.1.8	Contribution du secteur agricole au développement social, à la souveraineté alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'atteinte des ODD.....	56
6.1.8.1	Évolution des indicateurs de la pauvreté	56
6.1.8.2	Nombre d'emplois créés	58
6.1.8.3	Contribution du Secteur agricole à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	58
7.	DIFFICULTÉS	62
8.	CONCLUSION ET SUGGESTIONS	63

LISTE DES SIGLES

ABDH	: Approche Basée sur les Droits Humains
ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
AbE	: Adaptation basée sur les Ecosystèmes
ABPL	: Association Béninoise des Producteurs Locaux
ACMERP	: Appui-Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté
ADC	: Attestation de Détention Coutumière
AEB	: Agriculture écologique et Biologique
AFD	: Agence Française de Développement
AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AIAB	: Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin
AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AIC	: Association Interprofessionnelle de Coton
AKB	: Association Karité Bénin
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANaF	: Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
ANaMA	: Agence Nationale de Mécanisation Agricole
ANCRL-B	: Association Nationale des Commerçants du Riz Local du Bénin
ANE	: Acteurs Non Etatiques
ANEAB	: Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin
ANEP	: Association Nationale des Eleveurs de Porcs
ANO	: Avis de Non Objection
ANOPER	: Association Nationale des Organisations des Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
APIEx	: Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ARC	: African Risk Capacity
ASAP	: PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE
ATDA	: Agence territoriale de Développement Agricole
BAD	: Banque Africaine de Développement

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

BAI	: Bureau d'Analyses et d'Investigations
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BMVO	: Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAB	: Chambre d'Agriculture du Bénin
CAM	: Conseil à l'Accès aux Marchés
CAR	: Coopérative d'Aménagement Rural
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industries du Bénin
CCoS	: Conseil Communal de Suivi
CCR-B	: Conseil de Concertation des Riziculteurs du Riz du Bénin
CDAV	: Comités Départementaux d'Analyse et de Validation des dossiers de projets d'investissements communaux
CDÉS	: Conseil Départemental de Suivi
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CH	: Cadre Harmonisé
CNA	: Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNIAB	: Centre National d'Insémination Artificielle Bovine
CNOS	: Conseil National d'Orientation et de Suivi
CNS-Maïs	: Centre National de Spécialisation sur le Maïs
COPAB	: Coopératives des Producteurs d'Ananas
COP25	: <i>Conferences of the Parties</i> (Conférences des parties à la Convention-cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques)
COVID-19	: Corona Virus Disease 2019
CPA	: Centre de Promotion Agricole
CRA-PP	: Centre de Recherche Agricole Plantes Pérennes
CTA-ATDA	: Cellule Technique d'Appui aux ATDA
CT/ProSol	: Conseiller Technique du Projet Protection et Réhabilitation des Sols pour Améliorer la Sécurité Alimentaire
CT-SAGSA	: Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

CVA	: Chaînes de Valeur Ajoutée
CVPC	: Coopérative Villageoise de Producteurs du Coton
DAF	: Direction de l'Administrations et des Finances
DCAIFE	: Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
DE	Direction de l'Élevage
DEFIA	: Programme de Développement de l'Entreprenariat dans la Filière Ananas
DGAE	: Direction Générale des Affaires Économiques
DGB	: Direction Générale du Budget
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole
DPAF	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPH	: Direction de la Production Halieutique
DPV	: Direction de la Production Végétale
DSA	: Direction de la Statistique Agricole
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EIES	: Études d'Impacts Environnementales et Sociale
EMICOV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages
ESA	: Enquêtes Statistiques Agricoles
ESOP	: Entreprise de Services et Organisation de Producteurs
FAD	: Fonds Africain de Développement
FADeC-Agriculture	: Fonds d'Appui au Développement des Communes volet Agriculture
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FENAPAB	: Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FNDA	: Fonds National de Gestion des Calamités Agricoles du Bénin
FUPRO	: Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GES	: Gaz à Effet de Serre
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIZ	: Coopération allemande

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

GRD	: Gestion Axée sur le Résultat de Développement
GTA	: Groupe Thématique Agriculture
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point (système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)
IAB	: Interprofession de l'Aviculture du Bénin
IAC	: Investissements Agricoles Communaux
IFA-B	: Interprofession de la Filière Anacarde Bénin
IFRIZ-B	: Interprofession de la Filière Riz Bénin
IG	: Indications Géographiques
IKB	: Interprofession Karité du Bénin
IMF	: Institution de Micro-Finance
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INStad	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPEB	: Interprofession Poisson d'élevage du Bénin
LCSSA	: Laboratoire Centrale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
LOLF	: Loi Organique relative à la Loi des Finances
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MdP	: Manuel de Procédure
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête à Indicateurs Multiples)
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
MND	: Ministère du Numérique et de la Digitalisation
ND	: Données Non Disponibles
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	: Objectif de Développement Durable
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OS	: Objectifs Spécifiques
OSC	: Organisation de la Société Civile

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

PA	: Production Animale
PA	: Programme Agriculture
PACOFIDE	: Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification des Exportations
PADA	: Programme d'Appui au Développement Agricole
PADAAM	: Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché
PADAC	: Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines
PADEFA-ENA	: Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et à l'Entrepreneuriat Agricole (PADEFA-ENA)
PADéFiP	: Projet d'Appui au Développement des Filières Protéiniques
PADMAR	: Projet d'appui au Développement du Maraîchage
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAIA-VO	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAPA	: Programme d'Analyse des Politiques Agricoles
PAPAPE	: Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
PAPVIRE-ABC	: Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PASCiB	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PAVPHA	: Projet d'Appui à la Valorisation durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricole
PDA	: Pôle de Développement Agricole
PDPIM	: Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu rural
PE	: Programme Élevage
PFR	: Plan Foncier Rural
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PINEX	: Pineapple processing for export
PIP	: Programme d'Investissement Public
PNDF	: Programme National de Développement de la Filière
PNDF-VLO	: Programme National de Développement de la Filière Viande, Lait et Œuf de table
PNDMA	: Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	: Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Bénin

PNRA	: Programme National de la Recherche Agricole
PPP	: Partenariat Public Privé
PPA	: Programme Pêche et Aquaculture
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi
PPCB	: Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	: Peste des Petits Ruminants
PPSS	: Programme Pilotage et Soutien aux Services
ProAgri	: Projet de Promotion de l'Agriculture
ProCAD	: Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole
ProCAR	: Programme Cadre d'Interventions du FIDA en Milieu Rural au Bénin
PRODEFIL AV-PEL	: Projet d'Appui au Développement des Filières lait et viande et à la Promotion des Entreprises d'Élevage
PROMAC	: Projet de Promotion de l'Aquaculture durable et de Compétitivité des chaînes de valeur de la pêche (PROMAC)
PROSeR	: Projet de Sédentarisation des troupeaux de Ruminants au Bénin
ProSOL	: Projet Protection et Réhabilitation des Sols pour Améliorer la Sécurité Alimentaire
PROVAC	: Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale
PR-PICA	: Programme Régional de Production Intégrée du Coton en Afrique
PSAAB	: Projet Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin
PSAIA	: Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSF	: Prestataire de Services Financiers
PSI	: Programme Spécial d'Investissement
PTAB	: Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Production végétale
PVS	: Performance des Services Vétérinaires
RD	: Recherche-Développement
REDAD	: Réseau de Développement de l'Agriculture Durable
RENOVA	: Réseau National des ONG actives dans l'Agriculture durable
RNA	: Recensement National de l'Agriculture

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support System
SARA	: Salon International de l’Agriculture et des Ressources Animales
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGFP	: Système de Gestion des Finances Publiques
SISMAZ	: Système Informatisé de Surveillance des Maladies Animales et Zoonotiques
SNCA	: Stratégie Nationale du Conseil Agricole
SNDR	: Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture
SNFSA	: Stratégie Nationale du Financement du Secteur Agricole
SNRA	: Stratégie Nationale de Recherche Agricole
SOCIA-Bénin	: Société des Industries Alimentaires
SODECO	: Société de Développement du Coton
STP	: Secrétariat Technique Permanent
TEF	: Taux d’Exécution Financière
TEP	: Taux d’Exécution Physique
TIC	: Technologie de l’Information et de la Communication
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund/ (Fonds d’équipement des Nations Unies)
UGP	: Unités de Gestion du Projet
UNAP	: Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin
UPS	: Unité Présidentielle de Suivi
URCAR	: Union Régionale des Coopératives d’Aménagement Rural
VLO	: Viande, Lait, Œuf de consommation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution des dépenses publiques réalisées par nature et par source de financement dans le budget du MAEP.....	13
Tableau 2: Volume du Financement des PTF dans le secteur agricole.....	14
Tableau 3: Point des semences certifiées mises en place.....	18
Tableau 4: Couverture des besoins en poussins d'un jour.....	22
Tableau 5: Point des vaccins mis en place.....	23
Tableau 6: Synthèse de la campagne de vaccination.....	24
Tableau 7: Synthèse des vaccinations ciblées.....	24
Tableau 8 : Quantité d'alevins produits.....	26
Tableau 9: Quantité d'aliments poissons.....	26
Tableau 10: Taux d'accès des exploitations agricoles aux appuis-conseils agricoles par sexe et au niveau national.....	28
Tableau 11: Evolution des superficies irriguées.....	28
Tableau 12: Évolution des grands groupes de culture.....	31
Tableau 13: Répartition des magasins par PDA.....	54
Tableau 14: Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés.....	56
Tableau 15: Taux de conformité aux normes des produits animaux.....	57
Tableau 16: Taux de conformité aux normes des produits halieutiques.....	58
Tableau 17: Répartition par sexe et par pôle des superficies sous GDT selon la ZIP des projets.....	61
Tableau 18: Gestion durable des terres.....	61
Tableau 19: Contribution du sous-secteur pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle....	64
Tableau 20: Couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale.....	64
Tableau 21 : Accès au foncier.....	70
Tableau 22: Taux d'accès à la traction animale/motorisées et pulvérisateurs, par sexe du chef d'exploitation.....	71
Tableau 23: Taux d'accès des exploitations agricoles aux différents types de conseil par sexe du chef d'exploitation.....	71
Tableau 24: Taux global d'accès aux intrants agricoles, par sexe du chef d'exploitation.....	72
Tableau 25: Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance.....	72
Tableau 26: Volume de financement octroyé par guichet.....	75
Tableau 27: Dotation et consommation des ressources du FADeC au 31/12/2021.....	76
Tableau 28: Statistiques par PDA et par période.....	77
Tableau 29: Évolution de la contribution du secteur agricole au PIB.....	47
Tableau 30: Contribution des sous-secteurs au PIB agricole.....	48
Tableau 31: Croissance du PIB agricole.....	48
Tableau 32: Croissance des sous-secteurs.....	49
Tableau 33: Évolution de la contribution du secteur agricole à la croissance économique du Bénin.....	49
Tableau 34: Evolution des exportations des produits végétaux.....	51
Tableau 35: Evolution des recettes d'exportation des produits animaux.....	51
Tableau 36: Evolution des recettes d'exportation des produits halieutiques.....	52
Tableau 37: Evolution des échanges intra africains des produits végétaux.....	52
Tableau 38: Evolution des échanges intra africains des produits animaux.....	53
Tableau 39: Evolution des échanges intra africains des produits halieutiques.....	53
Tableau 40: Évolution de la balance commerciale.....	54

Tableau 41: Ratio exportation sur PIB agricole	54
Tableau 42: Ratio des exportations sur le PIB agricole par sous-secteur	55
Tableau 43: Dépenses du secteur agricole /PIB agricole	56
Tableau 44: Nombre d’emplois créés par les Projets/Programmes du portefeuille du MAEP	58
Tableau 45: Récapitulatif des cibles priorisées par les ODD pour la sécurité alimentaire	59
Tableau 46: Évolution de la malnutrition chez les enfants de 06 à 59 mois	60

Liste des graphes

Graphe 1: Répartition des actifs agricoles par pôle et par sexe.....	8
Graphe 2: Structure du personnel du MAEP par catégorie et par sexe en 2021	9
Graphe 3: Évolution des prévisions budgétaires publiques pour le secteur agricole (millions FCFA).....	11
Graphe 4 : Evolution des dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole	11
Graphe 5 : Évolution du ratio de Maputo.....	12
Graphe 6 : Évolution des dépenses de la recherche agricole sur le PIB agricole	13
Graphe 7 : Évolution de la structure des dépenses du MAEP au 31/12/21.....	13
Graphe 8: Évolution des crédits accordés au secteur agricole	15
Graphe 9: Nombre de cas de maladies animales au Bénin en 2021	25
Graphe 10: Indice de production vivrière de 2011 à 2021	32
Graphe 11: Évolution de la production cotonnière de 2012 à 2021	32
Graphe 12: Part de la production cotonnière par pôle	33
Graphe 13: Évolution des recettes d’exportation du coton	34
Graphe 14 : Evolution de la production et du rendement de l’ananas	34
Graphe 15: Niveau d’atteinte des cibles de production de l’ananas.....	35
Graphe 16: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de l’ananas	35
Graphe 17: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de l’anacarde.....	37
Graphe 18: Niveau d’atteinte des cibles de production de l’anacarde	37
Graphe 19: Évolution de la production de l’anacarde.....	38
Graphe 20: Évolution des exportations en volume de cajou	39
Graphe 21: Evolution de la production et de la productivité du piment, de l’oignon et de la tomate.....	40
Graphe 22: Evolution de la production et de la productivité du riz.....	41
Graphe 23: Niveau d’atteinte des cibles de production de riz.....	41
Graphe 24: Répartition de la production du riz par pôle.	42
Graphe 25: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de riz	42
Graphe 26: Evolution de la production et de la productivité du maïs	43
Graphe 27: Niveau d’atteinte des cibles de production de maïs	43
Graphe 28: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de maïs.....	44
Graphe 29: Répartition de la production du maïs par pôle en 2021	44
Graphe 30: Evolution de la production et de la productivité du manioc	45
Graphe 31: Niveau d’atteinte des cibles de production de manioc	45
Graphe 32: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de manioc	46
Graphe 33: Répartition de la production du manioc par pôle en 2022.....	46
Graphe 34: Poids des PDA dans la production de mangue en 2021	47
Graphe 35: Poids des PDA dans la production de régimes en 2021	48
Graphe 36: Evolution de la production de soja	49
Graphe 37: Répartition de la production par pôle	49
Graphe 38 : Evolution de la production et des exportations de karité au Bénin.....	50

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Graphe 39 : Poids des PDA dans la production des œufs de table en 2021	51
Graphe 40: Évolution de la production de Clarias, de Tilapia et de la production halieutique nationale (tonnes)	52
Graphe 41: Niveau d'atteinte des cibles de la production aquacole en 2020	53
Graphe 42: Évolution du taux de couverture des besoins de la population par la production végétale nationale	63
Graphe 43: Evolution des exportations nationales et agricoles	50
Graphe 44: Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence	57

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation pluviométrique de la campagne 2021	9
Carte 2: Etat de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante (octobre – décembre 2021) et projetée (juin – août 2022) au Bénin	62

1. INTRODUCTION

L'économie du Bénin est fortement tributaire du secteur agricole, véritable pourvoyeur d'emplois et de devises. A partir de 2016, le secteur a connu d'importantes réformes aux plans institutionnel et opérationnel. Depuis lors, les documents politiques et stratégiques du secteur agricole, notamment le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et son Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ont été arrimés aux orientations induites par les réformes. Ainsi, le PSDSA/PNIASAN est en cohérence avec le Programme d'Actions du Gouvernement première génération (PAG 2016-2021). Ce document stratégique est également en cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Agenda 2030 qui régit le cadre stratégique des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'année 2021 est marquée au plan national par l'atténuation des mesures restrictives liées à la gestion de la pandémie du COVID-19. Cette atténuation devrait relancer les flux commerciaux avec le reste du monde. Par ailleurs, l'opérationnalisation des réformes intervenues à partir de 2016 s'est poursuivie en tenant compte des spécificités intervenant au cours de la mise en œuvre. Cette opérationnalisation a davantage favorisé la mise en œuvre du PAG volet-Agriculture à travers les Programmes Nationaux de Développement des Filières agricoles (PNDF).

Au plan temporel, l'année 2021 est marquée par l'évaluation du PNIASAN 2017-2021 arrivé à échéance. Le rapport d'évaluation de cette première déclinaison quinquennale du PSDSA (2017-2025) a recommandé, entre autres, l'arrimage du canevas du rapport de performance du secteur avec les axes stratégiques du PSDSA. Par ailleurs, la publication en 2021 des résultats du Recensement National de l'Agriculture a permis de réévaluer certaines informations du secteur.

Le présent rapport de performance évalue dans le contexte évoqué supra, les résultats obtenus pour la campagne agricole 2021-2022 au regard des objectifs et cibles fixés dans le cadre programmatique du PSDSA/PNIASAN et dans les Programmes Nationaux de Développement des filières.

2. RAPPEL DE LA POLITIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

2.1. Vision du secteur agricole

Au regard des défis à relever dans le secteur agricole béninois, les acteurs ont adopté comme vision de développement dans le PSDSA : « un secteur agricole béninois dynamique à l’horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ». Cette vision est en arrimage avec le pilier II du Programme d’Actions du Gouvernement : « Engager la transformation structurelle de l’économie » notamment en son axe 4 « Amélioration de la croissance économique ».

2.2. Objectifs sectoriels et articulation avec le PAG volet agriculture

2.2.1 Les objectifs sectoriels

L’objectif global découlant de la vision du PSDSA est « d’améliorer les performances de l’Agriculture béninoise, pour la rendre capable d’assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin en vue de l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) »

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

- ✚ contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes ;
- ✚ assurer la compétitivité et l’accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles ; et
- ✚ renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture)

2.2.2 Evolution du paysage institutionnel du secteur agricole

Le paysage institutionnel du secteur a connu une évolution avec la révision du décret portant attributions, organisation, fonctionnement du Conseil National d’Orientation et de Suivi (CNOS) du secteur agricole à travers le nouveau décret N°2021-376 du 14 juillet 2021 qui désormais institue un bureau de sept membres faisant office du conseil d’administration. Cette avancée vient régler les difficultés de fonctionnement connues par le CNOS jusque-là.

Au regard de ce nouveau décret, la configuration du CNOS a connu l’arrivée de deux nouveaux acteurs. Il s’agit de l’Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) et de la Fédération Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin. Ces nouveaux membres viennent compléter les anciennes catégories d’acteurs à savoir : (i) l’État, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur, (ii) les Collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations de Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA, (iv) le Réseau des Chambres

d'Agriculture du Bénin, (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) la Société Civile représentée par la PASCiB et les ONG nationales à travers le RENOVA.

Le Conseil National d'Orientation et de Suivi du secteur agricole (CNOS), ses démembrements au niveau départemental (CDéS) et au niveau communal (CCoS) sont les organes d'opérationnalisation du cadre institutionnel.

D'autres catégories d'acteurs participent à l'animation du secteur agricole à travers les autres espaces de concertation et de dialogue multi-acteurs que sont entre autres le Groupe Thématique Agriculture (GTA), les revues du secteur, les cadres de concertations des acteurs des filières. Parmi ces acteurs se trouvent les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur agricole.

Au plan administratif, l'application du décret 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères a conduit à la révision de l'AOF du MAEP qui consacre désormais la fusion de la DAF et de la DPP en une Direction Centrale dénommée Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) en conformité avec la Loi Organique relative à la Loi des Finances (LOLF). Il faut aussi noter l'opérationnalisation de nouveaux organes de renforcement du système de contrôle et de bonne gouvernance. Il s'agit du Comité ministériel d'audit interne, du Comité ministériel de maîtrise des risques, de la Commission ministérielle des systèmes d'informations et de la connectivité, du Comité programme d'investissements publics et du Comité technique de pilotage des réformes.

Rôle des acteurs et analyse de leur capacité institutionnelle

Le cadre institutionnel du secteur agricole regroupe les acteurs sous deux sphères, à savoir les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. Les acteurs étatiques opèrent à travers les ministères intervenant dans le secteur agricole et leurs structures centrales, déconcentrées et décentralisées. Ils représentent dans le cadre institutionnel l'Etat et se concentrent sur les fonctions régaliennes relatives à la coordination, la régulation, la planification, le contrôle, le suivi-évaluation, la facilitation, la veille et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Les acteurs non étatiques ont la charge des fonctions économiques notamment de production, de transformation, de commercialisation, de contrôle et de veille citoyenne.

Les interventions des différentes catégories d'acteurs sont sous la coordination du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Cette coordination est assurée au niveau départemental et des pôles respectivement par les DDAEP et les ATDA. Ces structures disposent d'outils techniques, administratifs, financiers pour le pilotage et la gestion des interventions de promotion des filières, de règlementation et de régulation. Au nombre des outils, on peut citer entre autres :

- au plan technique : les Programmes Nationaux de Développement des Filières, les Plans de Développement Agricole du Pôle, les Planifications Départementales Harmonisées, les cadres de concertations des filières, etc ;
- au plan administratif : les Cédés et les CCoS, la CTA/ ATDA , les revues ;
- au plan financier : le FNDA, le FADeC-agriculture, les instruments financiers au niveau de certains projets/programmes.

En complément de ces outils pour leurs interventions, elles bénéficient de l'accompagnement des projets/programmes.

Tous ces instruments ainsi énumérés servent également aux collectivités territoriales.

Les outils ainsi énumérés ont permis, dans une certaine mesure, d'obtenir de résultats probants pour la campagne 2021-2022 tels que présentés dans le présent rapport au chapitre des résultats de la campagne agricole. Cependant l'insuffisance de ressources (financières et humaines) et d'outils techniques novateurs complémentaires à l'ère de la digitalisation ont limité les performances notamment en matière d'opérationnalisation du conseil agricole sur le volet de la contractualisation avec les prestataires privés.

Quant au secteur privé, il joue un rôle important sur tous les maillons des chaînes de valeurs. Avec les orientations définies dans la stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil cluster, le privé est positionné comme un des acteurs clés de développement des chaînes de valeurs ajoutées où il peut être prestataire de services (financiers et non financiers), agrégateur ou agrégé. Avec la mise en œuvre de la SNCA (deuxième génération), le volet prestation de conseils agricoles est devenu depuis 2018 une fonction exclusive du privé par l'approche faire-faire. Ainsi, de 2019 à 2021, cinq (05) arrêtés ont été pris par le MAEP pour un cumul de cent neuf (109) agréments délivrés aux acteurs privés dont 71% aux ONG, 20% aux bureaux d'études ou cabinets, 6% aux OPA et 3 % pour les autres prestataires. Au titre de 2021, un total de vingt-cinq (25) agréments ont été délivrés à des structures prestataires.

L'amélioration du système d'informations des apports des acteurs privés dans le secteur agricole est nécessaire pour rendre plus visible l'ensemble des investissements fournis par ces derniers. Le fonctionnement de ce système d'informations qui sera formalisé et opérationnalisé en lien avec la mise en œuvre du cadre programmatique des ANE permettra de trouver des solutions aux difficultés rencontrées par le secteur privé et les autres acteurs décrits ci-dessous.

La Chambre nationale d'agriculture du Bénin (CNA-B) est une institution consulaire de représentation et de défense des intérêts des divers corps de métiers agricoles et para-agricoles, consacrées par la loi n° 2016-17 du 04 octobre 2016 portant création des Chambres d'agriculture en République du Bénin. Elle assure, conformément au cadre institutionnel du secteur agricole, la contribution à la promotion des secteurs agricoles et para-agricoles, la coordination des activités agricoles conformément aux politiques de l'Etat et la collaboration dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre adéquate des politiques publiques dans le secteur agricole. Elle est également perçue comme l'ancrage institutionnel adéquat pour le renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles d'une filière agricole.

Les élections consulaires de décembre 2021 au sein de la CNA ont débouché sur l'installation de nouveaux membres du Bureau National au titre de la 3^{ème} mandature . A l'instar de cette situation, il faut remarquer que, le pilotage de ses missions a connu quelques faiblesses au regard des ressources financières, humaines et matérielles disponibles. En corollaire, le mandat de formulation d'avis envers les pouvoirs publics ainsi que la promotion des services en lien avec ce mandat ne sont pas suffisamment exercés. En outre, les acteurs estiment que le siège de la CNA et son parc automobile ont besoin d'être rénovés pour offrir un cadre adéquat de travail.

Les Organisations des Producteurs Agricoles représentées par la PNOPPA, assurent entre autres les rôles (i) de représentation et de défense des intérêts des producteurs et productrices

agricoles, (ii) de fourniture de services à leurs membres, (iii) de concertation et de structuration des OP et des interprofessions, de contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies, des programmes et de leur mise en œuvre. Avec la mise en œuvre de la SNCA 2, elles peuvent donner aussi des services de conseils agricoles après l'obtention d'un agrément signé du MAEP. En vue d'améliorer l'efficacité des actions et la gouvernance au sein des OPA, deux arrêtés ont été pris par le MAEP en décembre 2019, le premier¹ portant mise en place du registre des OPA et le deuxième² fixant les critères de représentativité, les principes de gouvernance et les modalités d'appui aux OPA.

La PNOPPA, dans sa quête de performance, a fait des efforts pour se doter des outils administratifs essentiels au nombre desquels, on peut citer (i) un cadre de travail, (ii) un manuel de procédures de gestion administrative et de cahier de charges ainsi que (iii) des contrats pour tous les employés. Au regard des nouveaux enjeux du secteur agricole et dans la perspective de mieux se positionner dans l'environnement institutionnel en pleine mutation, la PNOPPA-Bénin a (i) étoffé l'effectif de son personnel, (ii) revisité son organigramme en conséquence et (iii) renforcé les capacités techniques et managériales de son équipe opérationnelle sur le moyen et long terme.

La PASCiB représente la Société Civile au titre des catégories d'acteurs du secteur agricole. Forte de sa mission de « contribuer à la consolidation de l'Etat de droit, la démocratie, la paix et le développement durable au Bénin et dans la sous-région », la PASCiB fait de sa priorité la participation inclusive des acteurs de la société civile au processus de développement humain durable dans plusieurs domaines dont i) l'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH), ii) la Gestion Axée sur les Résultats de Développement et la Redevabilité, iii) la lutte contre la pauvreté, la nutrition et la sécurité alimentaire, iv) l'agriculture, l'environnement et les changements climatiques, v) le genre et inclusion sociale, etc. A cet égard, elle intervient entre autres, (i) au niveau macro, dans l'analyse et l'efficacité du développement, la gouvernance et la coopération entre pays ; et (ii) au niveau sectoriel dans l'information-communication, le renforcement des capacités, le plaidoyer-lobbying, le dialogue politique, la veille citoyenne (suivi-contrôle citoyen et l'évaluation citoyenne des politiques et stratégies). Pour faire face à sa mission et jouer efficacement son rôle dans le secteur agricole, la PASCiB s'est dotée de moyens techniques, matériels, humain, financier, politique et organisationnel. Au plan technique la PASCiB s'est dotée des outils devant lui permettre d'exercer son mandat de contrôle citoyen. Au plan matériel, le parc automobile a été renforcé avec l'appui des projets/programmes. Au plan des ressources humaines, la PASCiB s'est dotée d'une Unité de Gestion du Projet BENKADI renforcée par une équipe d'experts dans diverses thématiques (genre et inclusion sociale, changement climatique) pour renforcer son efficacité. L'initiative du projet BENKADI constitue un appui financier non négligeable pour l'adaptation du secteur agricole et des ressources en eau au changement climatique. La mise en œuvre du projet commencé en 2020, a permis de disposer d'une kyrielle d'études de référence sur des enjeux thématiques. Une dynamique de consortium avec les acteurs nationaux pour des initiatives de projets de plaidoyer et lobbying face aux contraintes majeures qui inhibent la performance du secteur se met également en place. Au nombre de ces initiative on peut citer le Programme « Initiative Agriculture Ecologique et Biologique » mis en œuvre par quatre organisations dans

¹ Arrêté N°2019/136/MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPA/CI/SA/141SGG19

² Arrêté N°2019/137/ MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPA/CI/SA/144SGG19

une logique de synergie et de complémentarité. Malgré ces avancées, les besoins en ressources humaines, matérielles et financières font encore défaut pour faire face aux enjeux ouverts par la mise en œuvre de sa mission. L'annexe 1 fait le point des interventions des ANE en 2021.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole. Leurs appuis se font à travers les projets et programmes qu'ils initient conformément aux orientations du gouvernement dans le secteur et à travers les appuis institutionnels.

Les outils de coordination des interventions de l'ensemble des PTF tels que le Groupe Thématique Agriculture (GTA) avec ses sous-groupes ainsi que les suivis conjoints PTF-ANE-MAEP sont prévus pour contribuer à la performance du secteur.

Au plan organisationnel, les PTF disposent également d'un cadre de concertation interne qui leur permet de mieux orienter leurs investissements et de mutualiser les moyens. La session du GTA n'a pu se tenir à cause de la pandémie de la COVID-19. Toutefois les sous-groupes thématiques ont tenu leurs sessions. Il s'agit de i) Sous-groupe foncier, ii) Sous-groupe financement agricole, iii) Sous-groupe Transition Agroécologique, iv) Sous-groupe Conseil agricole pour la promotion des filières, v) Sous-groupe Elevage et transhumance.

PARTIE 1 :

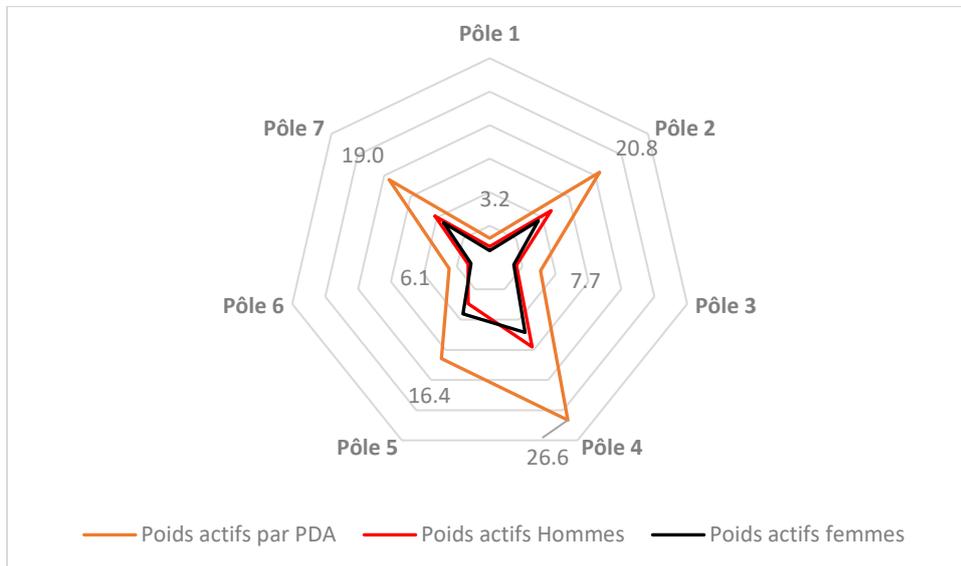
CONDITIONS GENERALES DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2021-2022

3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE 2021-2022

3.1. Moyens humains déployés

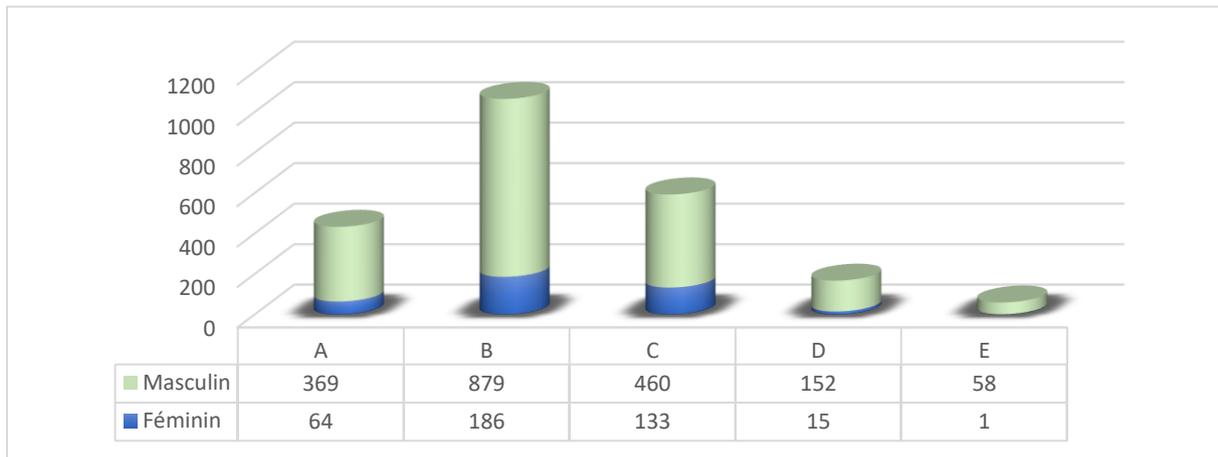
Toutes les catégories d'acteurs du secteur agricole ont mis à disposition leurs personnels pour le déroulement de la campagne.

En se référant au nombre d'actifs agricoles (graphe 1) selon le recensement national de l'agriculture effectué en 2019, il a été dénombré au total 2 382 820 actifs dont 53,1 % d'actifs hommes et 46,9% d'actifs femmes. Ces actifs sont plus concentrés dans le pôle 4 (26,6%) suivi du pôle 2 (20,8%), du pôle 7 (19,0 %), du pôle 5 (16,4 %). Seul le pôle 5 compte plus d'actifs féminins (9,1% du total national) que d'actifs masculins (7,4% du total national).



Graphe 1: Répartition des actifs agricoles par pôle et par sexe

Au plan administratif, le point global du personnel du MAEP au cours de la campagne 2021-2022 donne un effectif total de 2317 agents contre 2402 en 2020, soit une baisse de 3,54%. L'effectif des femmes en 2021 est de 399 agents (17,22%) contre 1918 hommes (82,78%). Ce personnel diversement impliqué dans la campagne agricole est structuré en cinq (05) catégories d'agents dont les effectifs se répartissent conformément au Graphe 2.



Graphe 2: Structure du personnel du MAEP par catégorie et par sexe en 2021

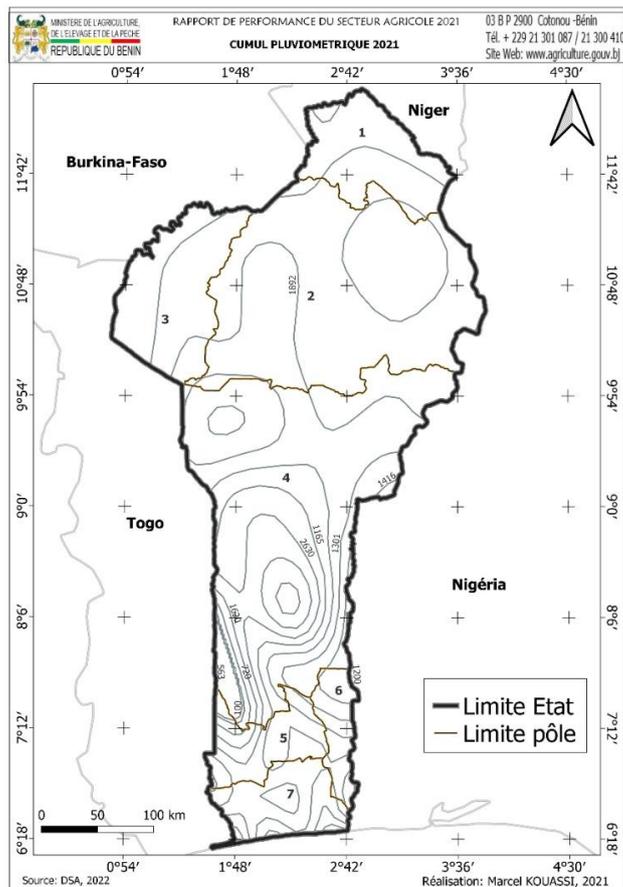
Source : DPAF/MAEP, 2022

Ces statistiques montrent que le personnel du MAEP à dominance masculine est composé de 19% de cadres de conception contre 81% d'agents d'exécution.

L'effectif administratif des autres acteurs notamment les ANE n'est pas encore répertorié.

3.2.Situation pluviométrique

La pluviométrie moyenne annuelle enregistrée en 2021 est de 1012 mm en 57 jours contre 980 mm en 53 jours en 2020, soit des écarts positifs de 32 mm et 4 jours.



Par rapport aux moyennes des cinq dernières années (1045 mm en 60 jours), on note des écarts négatifs de 33 mm et 03 jours sur le plan national. Ainsi l'année 2021 a été plus pluvieuse que l'année précédente mais moins pluvieuse que la tendance observée au cours des cinq dernières années.

En comparaison à la moyenne, toutes les régions du pays ont présenté en 2021, des écarts négatifs allant jusqu'à -30 mm (Natitingou) dans la région du Nord-Ouest. Les localités du Littoral ont enregistré des jours de pluie importants par rapport aux autres régions. Des séquences sèches surtout dans le sud Bénin et des inondations à la mi-juillet-août ont été notées dans certaines communes du pays.

Carte 1: Situation pluviométrique de la campagne 2021

Source : DPAF/MAEP 2021, données Bénin Météo, 2021

3.3. Moyens financiers (dépenses publiques du secteur)

Le financement du secteur agricole intègre les moyens financiers, matériels et humains. Il est assuré à travers les fonds publics constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

3.3.1 Financement public du secteur

Le financement public du secteur est assuré par les ressources propres de l'État et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

3.3.1.1 Contributions budgétaires publiques pour le secteur agricole

Cette section retrace le budget alloué au secteur agricole ainsi que les dépenses qui sont effectuées en 2021. Elle propose en outre une évaluation de ces affectations budgétaires au regard des engagements pris pour le secteur en général et la recherche agricole en particulier.

■ Budget alloué au secteur agricole

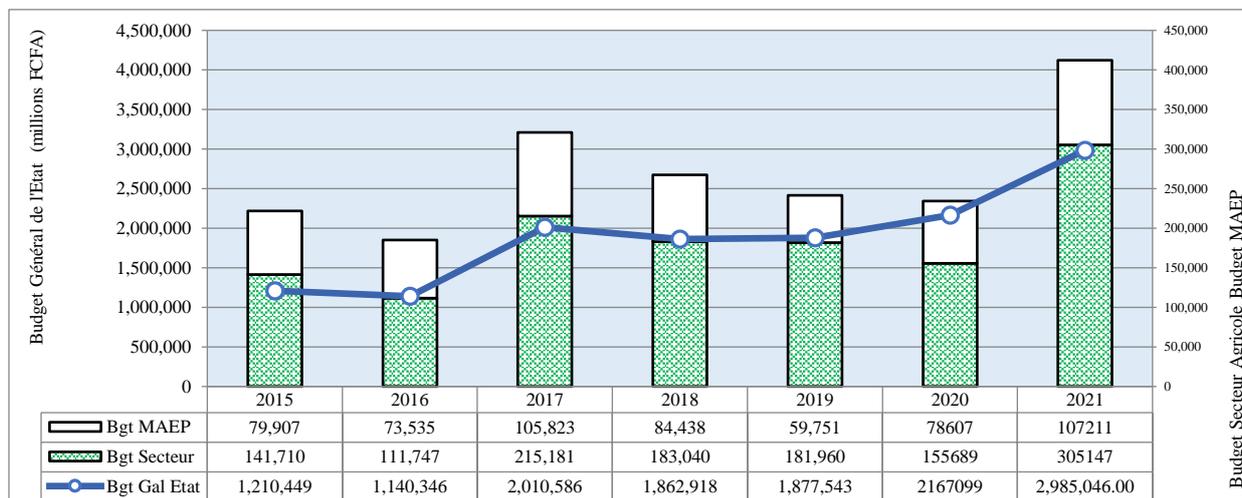
Le budget général de l'État en 2021 est de 2 985,046 milliards, soit une augmentation de +37,74% par rapport à 2020 (2167,099 milliards).

Les prévisions budgétaires pour le secteur agricole³ au titre de l'année 2021 se chiffrent à 305,148 milliards contre 155,689 milliards en 2020, soit une augmentation de 96%. La comparaison du budget général de l'Etat et du budget du secteur agricole permet de conclure que le secteur agricole a été privilégié dans les affectations budgétaires de 2021.

Le budget spécifique du MAEP a connu une hausse de 36,39% passant de 78,608 milliards de FCFA en 2020 à 107,211 milliards en 2021 en raison de l'accroissement de 52,38% de la dotation pour les investissements aussi bien sur les ressources intérieures (+80,7%) que sur les ressources extérieures (+43,2%). L'admission de nouveaux projets au PIP du MAEP (PACoFiDE, PAVPHA, PNDF Palmier à huile, ProDéFiLaV-PEL, ProSeR) justifie cet accroissement du budget de 2021.

Le Graphe 3 montre l'évolution des prévisions budgétaires sur la période 2015-2021.

³ Agrégat des lignes budgétaires contribuant au secteur agricole (MAEP, MCVDD, MS, MIT, MESRS, MEM, etc.)



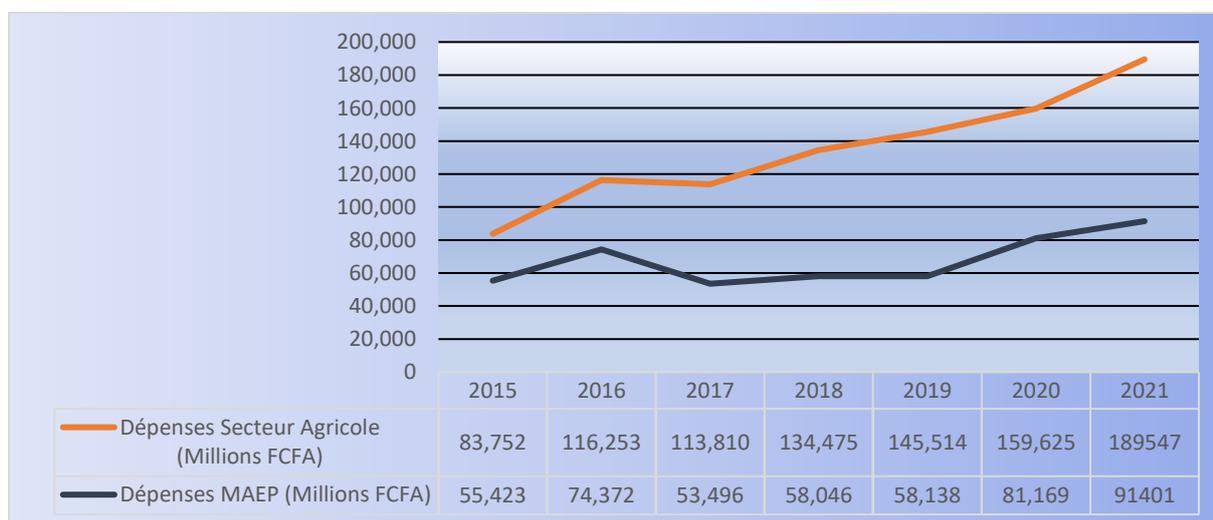
Graph 3: Évolution des prévisions budgétaires publiques pour le secteur agricole (millions FCFA)

Source : MEF et Calculs DPAF/MAEP, 2022

■ Dépenses publiques du secteur agricole

Les dépenses générales de l'Etat (graphe 4) ont connu une hausse de 15,30%, passant de 1 271,337 milliards en 2020 à 1 465,897 milliards⁴ en 2021.

Les dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole ont évolué de manière croissante depuis 2012 passant de 54,603 milliards FCFA pour atteindre 189,547 milliards en 2021. De 2020 à 2021, les dépenses publiques agricoles ont connu une hausse de 18,7%. Cet accroissement continu témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre les investissements massifs dans le secteur.



Graph 4 : Evolution des dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole

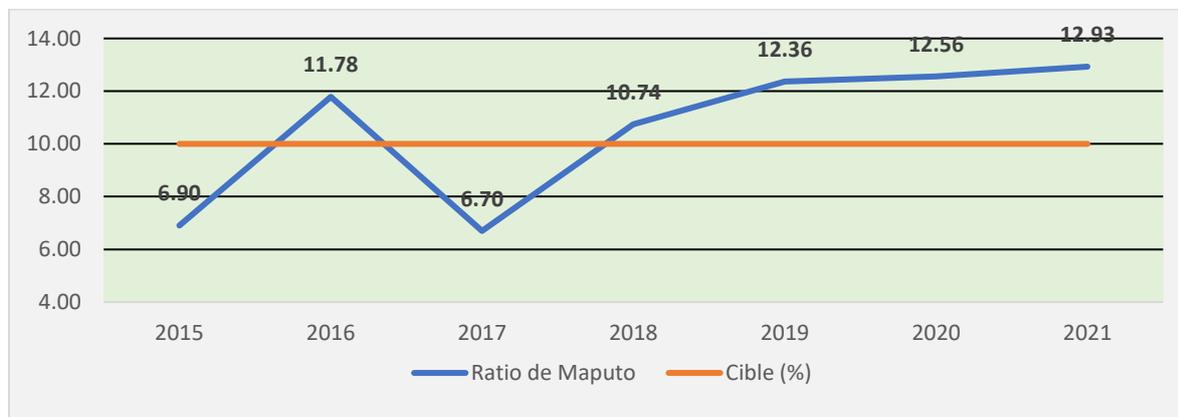
Source : DGB/MEF, Juillet 2022, DPAF/MAEP, Juillet 2022

■ Évolution des affectations budgétaires au secteur agricole

⁴ Rapport d'exécution au 31 décembre 2021 du budget de l'Etat, Gestion 2021

Les États Africains à travers la Déclaration de Malabo ont pris l'engagement en 2014 de consacrer au moins 10% des dépenses annuelles publiques aux interventions dans le secteur agricole et 1% de leur PIB agricole à la recherche agricole entre 2015 et 2025.

La part des dépenses publiques du secteur agricole dans les dépenses générales de l'État est de 12,93% en 2021 pour une cible de 10%, montrant ainsi les efforts fournis par le Gouvernement pour le respect de l'engagement de Malabo. Il est à remarquer dans ce sens que le ratio est resté supérieur à la cible de 10% depuis 2018 (Cf. Graphe 5).



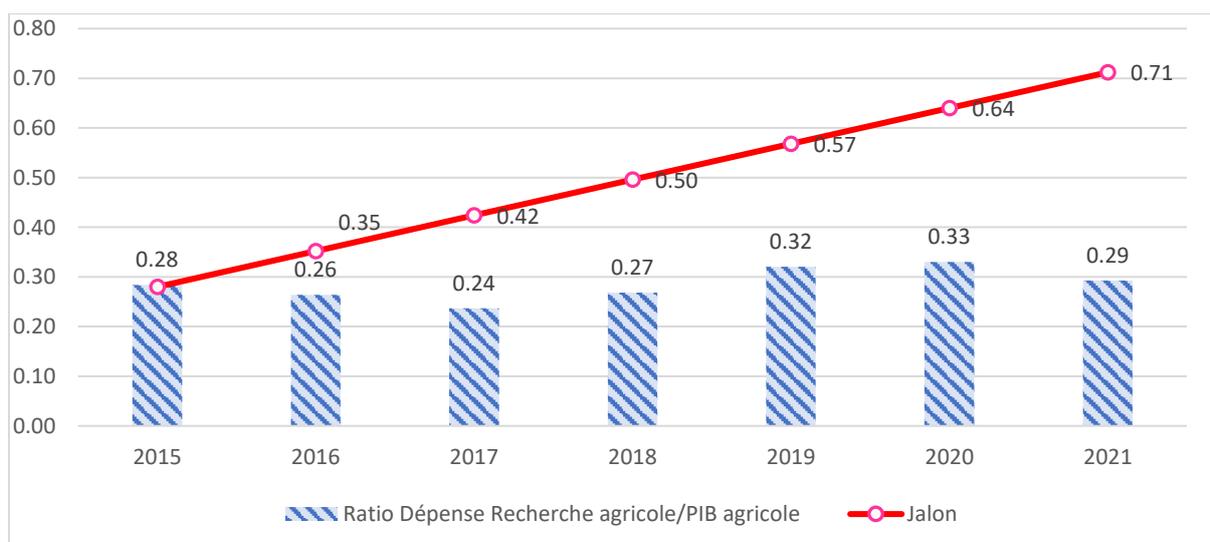
Graph 5 : Évolution du ratio de Maputo

Source : DGB/MEF, 2022 ; Calculs DPAF/MAEP, 2022

■ Évolution des affectations budgétaires à la recherche agricole

Les dépenses publiques consacrées à la recherche sont estimées à 8,1 milliards en 2021 contre 7,8 milliards en 2020, soit une hausse de 3,8 %.

La part des dépenses publiques consacrées à la recherche agricole rapportée au PIB agricole en 2021 (Cf. Graphe 6 et Annexe 2) est estimée à 0,32% contre une cible intermédiaire de 0,71% pour espérer atteindre la mise en œuvre de l'engagement⁵ des chefs d'États pour 2025.



5 1% du PIBA à accorder à la recherche agricole.

Graph 6 : Évolution des dépenses de la recherche agricole sur le PIB agricole

Source : INStatD, 2022 ; DGB/MEF, 2022 ; Calculs DPAF/MAEP, 2022

■ Structure des dépenses budgétaires du MAEP

Les dépenses du MAEP en 2021 s'élèvent à 91,401 milliards de FCFA, soit une augmentation de 12,6% par rapport à 2020 (Tableau 1). Les dépenses du MAEP représentent environ 48,22% des dépenses du secteur agricole (51% en 2020).

Les dépenses d'investissement du MAEP ont augmenté de 22,7% par rapport à 2020 résultant de l'augmentation des investissements sur les ressources intérieures (+32,23%) et les ressources extérieures (+20,4%).

En revanche, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6,2% sur les ressources intérieures comme en 2020.

Tableau 1: Évolution des dépenses publiques réalisées par nature et par source de financement dans le budget du MAEP

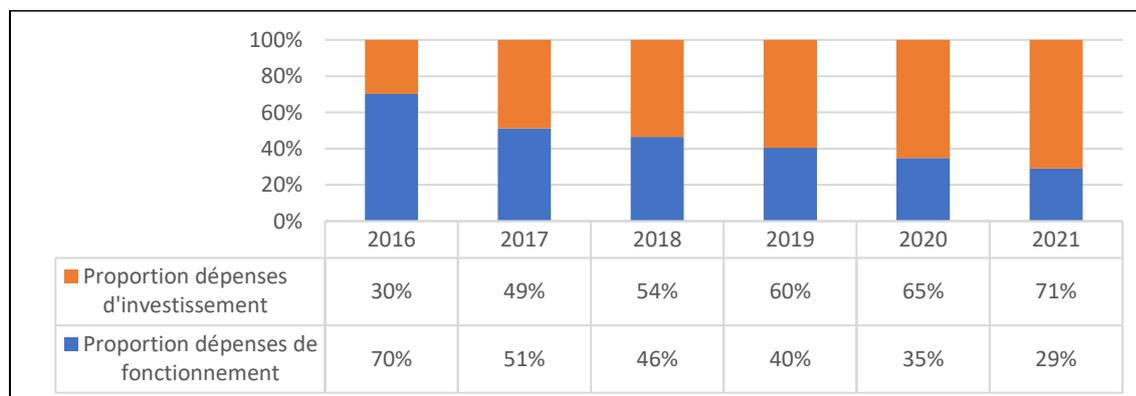
Crédits ordonnancés (Millions FCFA)		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux d'accr 2020-2021
Dépenses ordinaires	Budget national	52 185	27 429	26 982	23 490	28 324	26 582	-6,2%
	Ressources extérieures	3 256	3 971	6 095	8 252	10 196	13 482	32,2%
Dépenses en capital	Budget national	18 931	22 095	24 969	26 397	42 649	51 337	20,4%
	Ressources extérieures	22 187	26 066	31 064	34 649	52 845	64 819	22,7%
Total dépenses en capital		22 187	26 066	31 064	34 649	52 845	64 819	22,7%
Total par source de financement	Budget national	55 441	31 401	33 078	31 742	38 520	40 064	4,0%
	Ressources extérieures	18 931	22 095	24 969	26 397	42 649	51 337	20,4%
Dépenses totales MAEP		74 372	53 496	58 047	58 139	81 169	91 401	12,6%

Source : DPAF/MAEP, 2022

Depuis 2016, la tendance entre les parts des dépenses d'investissement (30%) et celles de fonctionnement (70%) dans les dépenses du MAEP se sont progressivement renversées pour atteindre 71% pour les dépenses d'investissement en 2021 contre 65% en 2020 (Graph 7).

Ceci témoigne de la priorité accordée aux investissements par le Gouvernement du Bénin.

Le point de l'exécution financière du budget du MAEP est présenté dans l'annexe 3.



Graph 7 : Évolution de la structure des dépenses du MAEP au 31/12/21

Source : DPAF/MAEP, 2022

Les efforts consentis à tous les niveaux ont permis d’avoir un taux d’exécution financière global de 87,19% base engagement et 85,25% base ordonnancement⁶. Le niveau d’exécution physique global est de 66 % soit une efficacité de 0,77.

Le niveau d’exécution par programme se décline comme suit :

- ✚ Programme Agriculture : taux d’exécution physique de 70,45% pour une exécution financière de 91,78% base ordonnancement soit une efficacité de 0,77 ;
- ✚ Programme Élevage : taux d’exécution physique de 29% pour une exécution financière de 46,86% base ordonnancement soit une efficacité de 0,62 ;
- ✚ Programme Pêche et Aquaculture : taux d’exécution physique de 54% pour une exécution financière de 66,57% base ordonnancement soit une efficacité de 0,81;
- ✚ Programme Pilotage et Soutien aux Services : taux d’exécution physique de 74,86% pour une exécution financière de 49,72% base ordonnancement soit une efficacité de 1,5.

3.3.1.2 Aide publique au développement

Sur la base des données des projets et programmes sous-tutelle du MAEP, de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA) et des informations fournies par les services de coopération, l’aide publique au développement destinée au financement public du secteur agricole 2021 décaissé est évalué à 68,897 milliards de FCFA (Tableau 2). Il ressort de l’analyse des données qu’environ 58% sont sous forme de dons et 42% sous forme de prêts. Il faut noter cependant que ce montant ne prend pas en compte tous les investissements effectués dans le secteur par tous les PTF en raison des difficultés d’accès aux données de certains partenaires intervenant dans le secteur agricole.

Tableau 2: Volume du Financement des PTF dans le secteur agricole

Années	Montant décaissé (FCFA)	Taux de variation entre années consécutives
2016	28 553 731 361	-
2017	39 703 430 909	39,0%
2018	59 314 464 905	49,4%
2019	31 387 385 501	-47,1%
2020	60 133 745 778	91,6%
2021	68 897 873 506	14,6%

Source : DPAF/MAEP, 2022

On note une hausse globale (14,6%) de la contribution des partenaires en 2021 par rapport à 2020. Ceci s’expliquerait essentiellement par une amélioration du taux de décaissement des projets financés.

⁶ TEF = 117,59% base ordonnancement sur la base de la Loi des Finances initiale

Il est à noter que les investissements de certains partenaires techniques n'ont pas été disponibles pour le compte de l'année 2021. Ainsi, seuls les décaissements disponibles relatifs aux projets financés par ces PTF ont été comptabilisés.

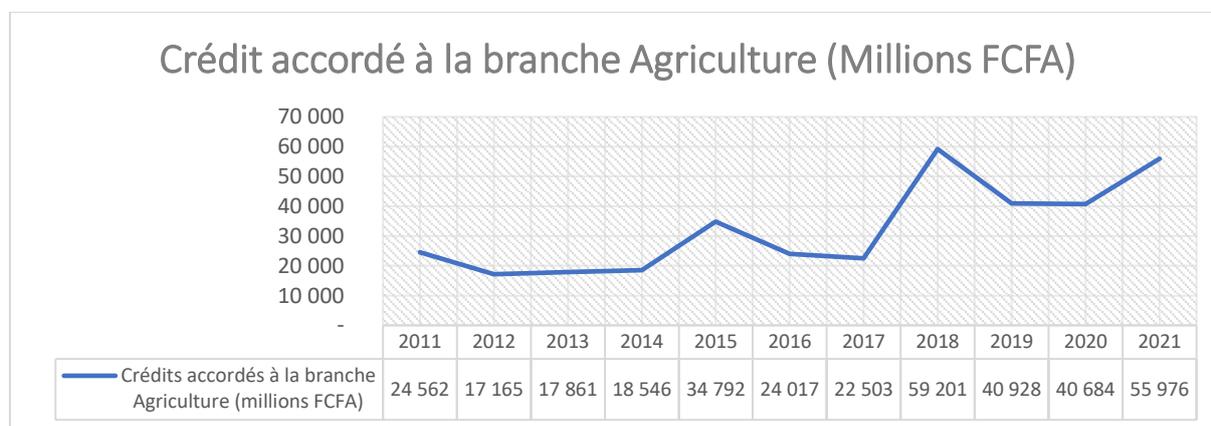
Il convient donc de relativiser l'importance du montant décaissé, en particulier en tenant compte du fait que le décaissement est une production sociale au sens « d'interactions entre l'emprunteur et le bailleur ».

3.3.1.3 Contribution du secteur privé au financement du secteur

Les fonds privés concernent les investissements faits directement par, ou à travers (non compris les transferts de fonds public) les Acteurs Non Étatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la société civile (PASCiB) et le secteur privé marchand y compris les acteurs directs des chaînes de valeurs ajoutées.

Tout comme pour les années antérieures, le montant des crédits accordés aux privés pour des projets relevant du secteur agricole a été utilisé comme proxy des investissements privés dans le secteur agricole en 2021, avec les limites y afférentes. La principale limite est notamment relative au fait que le crédit contracté par un privé durant une année n'est pas forcément investi au cours de la même année. De la même manière, le crédit contracté durant l'année antérieure peut être en partie investi durant l'année en cours et même durant les années suivantes selon le plan d'investissement du promoteur.

Sous ces précautions, la compilation des montants déclarés dans le rapport annuel de la BCEAO⁷ montre que les investisseurs privés ont contracté des crédits de 55,976 milliards de FCFA pour le compte de projets relevant du secteur agricole du Bénin contre 40,684 milliards de FCFA en 2020 (Graphe 8) soit une augmentation de 37,6% par rapport à 2020.



Grappe 8: Évolution des crédits accordés au secteur agricole

Source : Rapport BCEAO, Avril 2022

Ce montant représente 2,6% du total des crédits obtenu par les acteurs privés au Bénin en 2021 (2,9% en 2020), tout domaine confondu. Les domaines de concentration de l'investissement

⁷ Rapport annuel 2019 de la BCEAO (<https://bceao.int/fr/publications/rapport-annuel-de-la-bceao-2019>)

privé au Bénin restent les services (36,3%), les bâtiments et travaux publics (21,9%), le commerce (14,1%) et l'industrie manufacturière (8%).

Des efforts restent donc à faire pour améliorer l'attractivité du secteur agricole pour l'investissement privé au Bénin. Il convient de noter que 14,5% des investissements privés réalisés dans le secteur agricole au sein de l'espace UEMOA sont captés par le Bénin (10% en 2020). La poursuite des efforts d'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agricole doit être maintenue pour plus d'investissements.

PARTIE 2 :

PERFORMANCES DE LA CAMPAGNE 2021-2022

1. AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION DES PRODUITS VEGETAUX, ANIMAUX ET HALIEUTIQUES DES FILIERES AGRICOLES PRIORITAIRES

L'amélioration de la production et de la productivité procède par (i) le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants Agricoles, (ii) la mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes, (iii) l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes et (iv) la promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement

1.1. Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants de production agricole

1.1.1 Intrants de production végétale

1.1.1.1 Semences végétales et plants

Cette section présente le point de la mise en place des semences et des plants et les taux de couverture des besoins correspondants.

✚ Semences de production végétale

Le **tableau 3** renseigne sur les quantités de semences mises en place en 2021.

Tableau 3: Point des semences certifiées mises en place

Spéculation	Quantité mise en place en 2020 (t)	Production de semence certifiée attendue	Quantité mise en place en 2021 (t)	Besoins en semence (t)	Taux de couverture des besoins semences certifiées en 2021	Cible PSDSA 2021
Maïs	1195,96	1053,84	611,5	26990,86	2,27%	100%
Riz	695,16	581,37	314,75	3802,45	8,28%	100%
Soja	555,291	706,86	422,81	5927,29	7,13%	ND
Arachide	ND	16,64	11,16	9318,02	0,12%	ND

Source : DPV, 2022

Les taux de couverture des besoins en semences certifiées de maïs, de riz, du soja et de l'arachide sont respectivement de 2,27% ; 8,28% ; 7,13% et 0,12%. Par rapport à la cible 2021 du PNIASAN, ces taux restent insignifiants. Il en ressort que la production agricole reste tributaire des semences non certifiées et que les liens d'affaire entre les producteurs et les semenciers après le retrait de l'État ne sont pas en train de se mettre en place convenablement.

En relation avec ces faibles taux de couverture, les quantités de semences certifiées de maïs, de riz et de soja mises en place sont en baisse respectivement de 49%, 24% et 55% par rapport à 2020. De l'analyse du tableau, il ressort que 32 à 45% des quantités de semences attendues pour

être mises en place ne parviennent pas à cette fin. Les causes de ces déperditions qui ont par ailleurs, contribué à baisser la motivation des semenciers à produire sont entre autres :

- l'arrêt des commandes fermes par les projets/programmes (ProCAD notamment) qui assurait l'achat de grosses quantités de semences de maïs et de riz ;
- les difficultés de paiement des semenciers sur le fond revolving du PAIA-VO alimenté par le budget national ;
- la non synchronisation de la campagne de certification avec la campagne agricole due au retard de mise en place des ressources de fonctionnement pour les services de certification ;
- la flambée des prix des produits alimentaires notamment le maïs, le riz et le soja qui a amené les semenciers à vendre les semences comme produits de consommation (Rapport DPV, 2022).

L'analyse des problèmes de disponibilité de semences végétales certifiées pose quatre (04) problèmes majeurs à régler à savoir :

- la pérennisation des actions des projets intervenant dans les semences ;
- le retard dans la mise en place des ressources du budget nationale ;
- la faiblesse du mécanisme de collecte/distribution des semences ;
- la sécurisation des semences certifiées afin de les rendre disponibles à la production nationale ;
- la sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences améliorées.

La solution durable pour pallier cette situation de faible couverture en semences certifiées toutes espèces et variétés confondues est de promouvoir de véritables entreprises semencières au niveau des Pôles de Développement Agricole.

Plants de production végétale

En ce qui concerne la filière anacarde, 455 183 plants ont été certifiés en 2021, soit 23% de la cible annuelle du PNDF (2 000 000 plants). Ce taux représente également 23% du taux de couverture des besoins en plants certifiés de l'année 2021. Comparé à 2020 (343 437 plants), on observe un accroissement de 33%. Ils ont permis d'installer 4 493 ha de nouvelles plantations sur une prévision de 20 000 ha, soit un taux de réalisation de 22%. De 2018 à 2021, un cumul de 930 075 plants ont été certifiés, permettant ainsi un niveau de réalisation de 29% de la cible PNDF 2021 (6 000 000 plants). Ces performances sont réalisées grâce aux 40 pépiniéristes agréés et leurs associés. Notons que sur la même période, 18 633,78 ha ont été mis en place avec des plants non certifiés.



Au niveau de la filière mangue, on note :

- l'installation de 225,2 ha de nouvelles plantations dont 169,56 ha pour la variété Kent et 55,62 ha pour la variété Amélie portant le cumul entre 2019 à 2021 à 497,8 ha ;

- la mise en place de 45 035 plants de mangue dont 33 912 plants de la variété Kent et 11 123 plants de la variété Amelie portant le cumul entre 2019 à 2021 à 85124 plants.

En ce qui concerne la filière palmier à huile, on peut citer :

- la mise en place de 1 758 761 de graines germées de palmier à huile sélectionné par le CRA-PP auprès des pépiniéristes, soit 109,9% de la cible 2021 du PNDF (PCF 2022-2023) ;
- la mise en place de 1 168 682 plants de palmiers sélectionnés contre une 875 908 plants prévus dans le PNDF, soit un taux d'atteinte de la cible de 133,4% ;
- l'installation de 8 060 ha de nouvelles plantations pour 6 125 ha prévus en 2021 par le PNDF, soit un taux d'atteinte de la cible de 131,5%.



sucre.

Au niveau de la filière ananas, les efforts de production de rejets de qualité sont réalisés à travers deux approches : la sélection massale et les vitro plants. La conduite de l'opération de sélection massale a permis d'installer 477,33 ha par la production de rejets d'ananas en utilisant 32 820 617 rejets épurés. Cette quantité vient en complément aux efforts des producteurs qui ont consisté au prélèvement des rejets sur leurs exploitations. Ainsi, en 2021, les producteurs ont utilisé 394 762 135 rejets pour emblaver 7 881,20 ha dont 6 604,22 ha pour le pain de

Pour ce qui concerne les vitro-plants, il faut noter que 3 240 vitro-plants acclimatés sont transférés en milieu paysan et 2836 vitro-plants d'ananas sont encore en endurcissement sous ombrière au niveau de l'INRAB.

1.1.1.2 Engrais minéraux

Au titre de la campagne 2021-2022, les engrais minéraux, toutes filières confondues, ont été mis en place par la SODECO SA. Au total, 260 599,50 tonnes d'engrais minéraux dont 180 570 tonnes de NPK, 80 000 tonnes d'urée ont été mis en place. La filière coton a bénéficié de la plus grande quantité de ces engrais mis en place (88,61%). Les quantités d'engrais minéraux mises en place ont connu une baisse de 14,74% par rapport à 2020.

Par ailleurs, 15 000 tonnes d'engrais organiques ont été produits et mis en place par Bio phyto en 2021 essentiellement pour l'horticulture. Les biofertilisants mis en place s'évaluent à 17 866 litres et 29,50 tonnes.

En tenant compte des doses d'engrais recommandées pour le coton, le riz, le maïs, la tomate, le piment et l'oignon (calcaire et potasse non compris), les besoins en engrais s'élèvent à 363 433 tonnes. Le taux de couverture en engrais minéraux sur la base de ces besoins est de 71,70%.

1.1.1.3 Pesticides

Les quantités de pesticides liquides et solides mises en place pour la campagne 2021-2022 sont évaluées à 4 470 204 litres et 4 872 270 kg. Elles se répartissent en :

- herbicides : 3 574 280 litres et 7 000 kg ;
- autres pesticides (insecticides, acaricides, etc.) : 895 924 litres et 4 864 270 kg ;
- fongicides : 1000 Kg.

Par ailleurs, 22 000 litres de biopesticides ont été produits par Bio phyto dont 16 000 litres mis en place en 2021 essentiellement pour l'horticulture.

Les quantités de pesticides mises en place ont connu une hausse de 8,84% pour les herbicides et 9,13% pour les autres pesticides (insecticides, acaricides, etc) par rapport à 2020.

La filière coton a absorbé environ 43% de ces pesticides toutes catégories confondues.

Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire au cours de l'année 2021 a été caractérisée par la persistance d'attaques de nuisibles déjà rencontrés sur le territoire national. Il s'agit notamment de la Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) (*Spodoptera frugiperda*) sur le maïs, des criquets puants (*Zonocerus variegatus*) sur le riz, des mouches de fruit sur la mangue ainsi que des maladies sur l'anacardier, des ravageurs et maladies sur les cultures maraîchères et des ravageurs sur les légumineuses.

Les dégâts de la CLA sur le maïs ont concerné tout le pays. Les superficies infestées en 2021 sont estimées à 59 916 ha contre 260 125,5 ha en 2020 soit une baisse de 77%. Cette baisse considérable est le résultat de la riposte des producteurs en 2020 et qui a permis de limiter la résurgence du ravageur en 2021. Les dégâts de la CLA sur le maïs continuent cependant d'être une préoccupation dans tous les départements du pays.

L'évaluation de la situation sanitaire au niveau des autres spéculations montre que les cultures maraîchères, le riz l'anacarde et la mangue sont les plus touchés. Les problèmes phytosanitaires sur les cultures maraîchères ont été le flétrissement bactérien dans la Donga où 270 ha ont été concernés et la fonte de semis signalée dans les départements du Mono et du Couffo où environ une dizaine d'hectare ont été concernés. L'application des mesures relatives à la gestion de l'humidité du sol et l'utilisation des fongicides homologués pour ce qui concerne la fonte de semis ont permis de faire reculer substantiellement ces maladies. Au niveau du riz, le criquet puant *Zonocerus variegatus* a été signalé dans l'Alibori où près de 350 ha sont concernés par les attaques. Les dégâts sont caractérisés par la défoliation et le rongement des tiges. L'anthracnose, la fonte de semis et la bactériose ont été les problèmes phytosanitaires rencontrés sur l'anacardier. 762 ha ont été concernés par l'anthracnose et 7 ha par la fonte de semis dans l'Atacora. Pour ce qui concerne la bactériose, 6 000 jeunes plants ont présentés les

symptômes dans les Collines. Au niveau de la mangue, ce sont 170 ha qui ont été attaqués par les mouches de fruit dans la Donga.

1.1.2 Intrants de production animale

1.1.2.1 Semences animales

Le taux de couverture en 2021 des besoins en poussins d'un jour est de 40,18 % contre 40% en 2020 (tableau 4). Ces besoins sont couverts par la production nationale à hauteur de 32 % (915 000 poussins) contre 41% en 2020 (674 150 poussins). La fourniture de ces poussins a été assurée par le Centre de Promotion Agricole (CPA) de Sèmè (39,3%) et la société Terres & Associés(60,7%). À cette production, s'ajoute l'importation de 250 174 poussins d'un jour en 2021 contre 974 222 en 2020, soit une diminution de 74,32% du fait principalement du retard dans la mise en place des bandes antérieures.

Tableau 4: Couverture des besoins en poussins d'un jour

Poussins d'un jour	Production locale	Besoins nationaux	Couverture besoins par la production nationale (%)	Import	Disponibilité	Couverture des besoins nationaux (%)
Poussins ponte	432 000	2 100 000	21	234 614	666 614	31,74
Poussins coquelet	436 000	500 000	87	7 560	443 560	88,71
Poussins chair	47000	300000	16	8 000	55 000	18,33
Total	915 000	2 900 000	32	250 174	1 165 174	40,18

Source : Compilation DDAEP, ATDA, 2022 ; DE, 2022

Pour ce qui concerne la filière bovine, il faut noter l'insémination artificielle de 294 vaches sur 300 prévues contre 62 vaches en 2020. Ces inséminations sont faites au niveau des fermes d'élevage.

1.1.2.2 Aliments

En 2021, il a été mis en place 35 513 tonnes d'aliments pour volaille (démarrage, poulette et ponte) dont 1087,39 tonnes subventionnées par le PNDF Œuf de consommation. Cette quantité représente une réalisation de 34,74% par rapport aux prévisions de 96 666 tonnes.

1.1.2.3 Géniteurs

En 2021, les fermes d'état ont placé auprès des éleveurs pilotes :

- 14 géniteurs bovins pour une cible de 40 attendue, soit un taux d'atteinte de 35%.
- 84 géniteurs ovins (80 antenaises et 04 béliers) mis en place, soit un taux d'atteinte de la cible 2021 (1000 têtes) de 8,4% ;
- 74 porcins géniteurs mis en place, soit une réalisation de 74% .

Quant à la filière volaille, 25 650 géniteurs (14 400 parentaux et 11 250 poussins goliath) ont été mis en place par UNAP avec l'appui de la GIZ, soit près de 13 fois la cible de 2021 du PSDSA (2000 têtes).

1.1.2.4 Produits vétérinaires

En 2021, un total de 240 tonnes de médicaments chimiques a été importé dont environ 80% mis en vente au Bénin et 20% réexportés vers les pays de la sous-région notamment le Burkina Faso, le Togo, le Nigéria, le Tchad et le Niger.

Le taux de couverture des besoins en vaccins est de 119,14% en 2021 contre 98,32% en 2020. Cette augmentation s'explique notamment par la mise en place à temps de vaccins auprès des DDAEP et mandataires par le Centre National de Produits Biologiques à usage Vétérinaire pour satisfaire les besoins des acteurs. Le tableau 5 présente le point de mise en place des vaccins en 2021.

Tableau 5: Point des vaccins mis en place

Intrants de production animale	Besoins	Mise en place	Taux de couverture des besoins (%)
Total doses de vaccins	26 802 315	31931480	119,14
<i>Bovins</i>	2 582 986	2 998 800	116,10
<i>Petits ruminants</i>	353 829	369 150	104,33
<i>Volailles</i>	23 812 000	28 511 100	119,73
<i>Canins</i>	40000	39 550	98,88
<i>Lapins</i>	13 500	12 880	95,41

Source : DE,2022

Taux de couverture vaccinale

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de prophylaxie collective contre la pasteurellose bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, le dispositif de vaccination a été renforcé avec l'implication des vétérinaires mandatés.

Conformément au schéma prophylactique, deux campagnes de vaccination ont été organisées en 2021 contre la pasteurellose bovine dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, de l'Alibori et des Collines. La première édition a eu lieu en juin-juillet avec un taux de couverture 58 % en 2021 contre 41,02% en 2020 et la seconde en novembre-décembre 60 % en 2021 contre 36,3% en 2020. Une seule édition a été organisée en avril-mai-juin dans les départements du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, du Zou, de l'Ouémé et du Plateau avec un taux de couverture de 48 % en 2021 contre 25,9% en 2020.

Suivant le même schéma, une seule campagne de vaccination a été réalisée contre la PPCB concomitamment avec la deuxième campagne contre la pasteurellose bovine avec un taux de couverture de 50 % en 2021 contre 34,6% en 2020.

L'analyse du tableau 6 montre que le taux moyen de couverture vaccinale pour les bovins s'est amélioré entre 2020 et 2021 (54% en 2021 contre 34,5% en 2020). Cette augmentation s'explique par une meilleure sensibilisation des acteurs, la mise en place à temps des vaccins et le renforcement du dispositif

d'intervention sur le terrain. Malgré cette amélioration, les taux de couverture de la Pasteurellose et de la PPCB demeurent faibles par rapport à la cible 2021 du PSDSA (90%) et en dessous des objectifs de vaccination de 60 % minimum fixé dans le rapport Performance des Services Vétérinaires (PVS) du Bénin.

Tableau 6: Synthèse de la campagne de vaccination

Vaccinations	Effectifs bovins 2021		Taux de couverture brut (%) en 2020	Taux de couverture brut (%) en 2021
	Estimés	Vaccinés		
Pasteurellose édition 1	1 655 710	953 690	41,02	58
Pasteurellose édition 2	1 500 521	895 350	36,3	60
Pasteurellose édition unique	117 401	56 624	25,9	48
PPCB	1 739 559	873 151	34,6	50

Source : DE, 2022

Les vaccinations contre les autres maladies (PPR, maladie de Newcastle, charbon bactérien, charbon symptomatique, rage, etc.) ont été réalisées dans le cadre de l'intervention des vétérinaires privés et de certains projets d'élevage dans certains départements du pays. Le tableau 7 fait le point de ces vaccinations ciblées.

Tableau 7: Synthèse des vaccinations ciblées

Vaccinations	Effectifs espèces 2021			Taux de réalisation en 2020 (%)	Taux de réalisation en 2021 (%)	Taux de couverture vaccinale
	Effectifs recensés	Prévus	Vaccinés			
PPR	716 423	79 250	30 980	59	39	4
NEWCASTLE	1 389 455	769 675	54 415	23,77	7,1	3,9
Charbon bactérien		11607	11607	100	100	
Rage		40000	560	95,00	1,4	
Fièvre Hémorragique Virale du lapin (VHD)		25000	13500	100	0,54	

Source : DE, 2022

Les vaccinations ciblées qui sont faites à la demande des acteurs ou en vaccination de masse dans les zones endémiques (charbon bactérien) sont en baisse au niveau des petits ruminants (39 % en 2021 contre 59% en 2020). Pour l'aviculture traditionnelle, on note une régression de 16 points (7% en 2021 contre 23,77% en 2020).

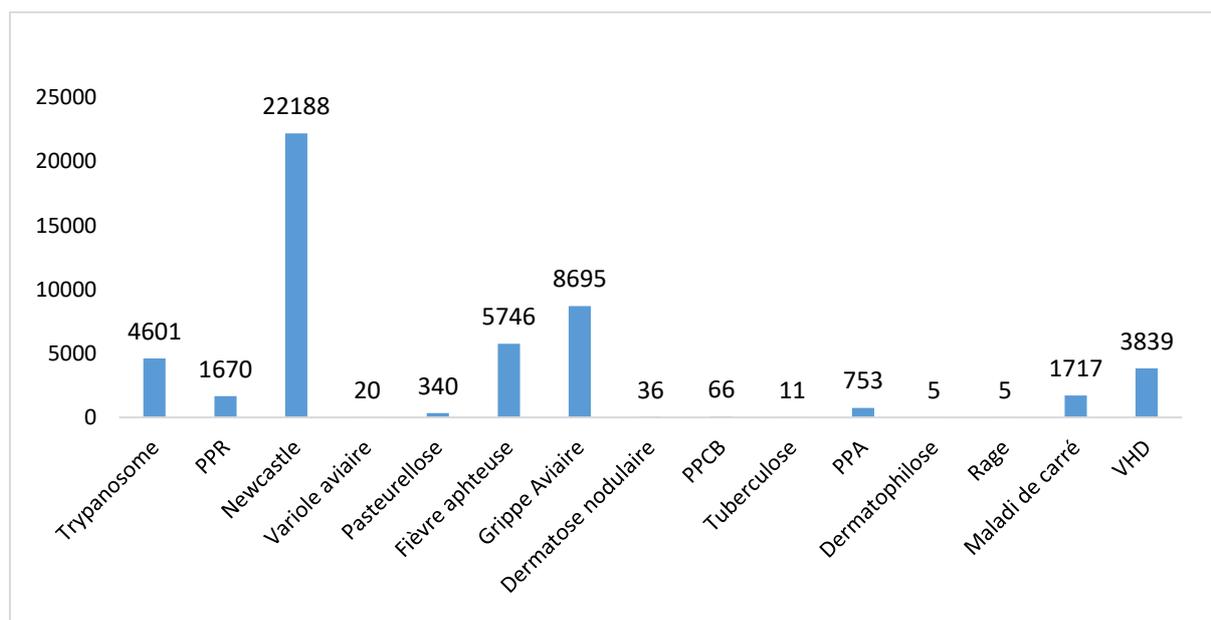
 **Situation zoo sanitaire**

De façon opérationnelle, la Direction de l'Élevage intervient sur le plan sanitaire par le programme de surveillance épidémiologique pour le contrôle et l'éradication des maladies.

La situation sanitaire du cheptel national a été dans l'ensemble sous contrôle en 2021. Elle a été marquée par la résurgence de la grippe aviaire dans deux départements (Ouémé et Atlantique) et la prédominance des cas des maladies telles que Newcastle, Fièvre aphteuse, maladie hémorragique virale de lapin et maladie de carré. Cependant la mise en œuvre des mesures urgentes de riposte et de contrôle de la grippe aviaire a permis de circonscrire et d'éliminer le virus dans les zones touchées. De même le renforcement des capacités des agents vétérinaires de terrain (publics et privés) a permis d'améliorer la notification et le rapportage des cas de maladies. Enfin, la mise en place du Système Informatisé de Surveillance des Maladies Animales et Zoonotiques (SISMAZ) dans 4 départements en phase pilote permettra d'améliorer la notification en temps réel et la prise de décision en temps raisonnable.

Situation épidémiologique

Les maladies telles que la grippe aviaire, la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse, la maladie hémorragique virale de lapin et la maladie de carré ont été les plus dominantes. Ces maladies présentent des incidences élevées comparativement à l'année 2020 (cf. graphe 9)



Graphe 9: Nombre de cas de maladies animales au Bénin en 2021

En 2021, il a été enregistré 1724 foyers toutes maladies confondues contre 1126 en 2020, soit une augmentation de 53%. Cette augmentation du nombre de foyers s'explique par la résurgence de la grippe aviaire en 2021 et les maladies telles que la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse.

Les trypanosomoses animales, la Maladie de Newcastle, la Peste des Petits Ruminants, la fièvre Aphteuse et la maladie de Carré totalisent à elles seules 91,24% des foyers de maladies fréquemment rencontrées en 2021. En dehors de ces maladies fréquentes, les affections suivantes ont été enregistrées : Pasteurellose bovine, Peste Porcine Africaine, rage, tuberculose bovine, maladie Virale Hémorragique

du lapin, dermatose nodulaire cutanée, grippe aviaire, Péripleumonie Contagieuse Bovine et dermatophilose.

1.1.3 Intrants piscicoles

1.1.3.1 Alevins

Les écloséries fonctionnelles en 2021 sont de 85 dont 93% dans les départements du sud. Les quantités d'alevins produits par espèce aquacole en 2021 font l'objet du tableau 8.

Tableau 8 : Quantité d'alevins produits

Espèces	Quantité produite	Quantité mis en place	Cible PNDF	Taux de couverture
Alevins de clarias	13 322 982	6 644 120	17 160 000	38,72%
Alevins de tilapia	9 341 726	3 628 992	44 000 000	8,25%
Autres espèces	16300	16 300	1 102 752	1,48%
Total	22 664 708	10 289 412	62 262 752	16,53%

Source : DPH, 2022

Au total, 22 664 708 alevins sont produits en 2021 contre 19 860 782 en 2020, soit une hausse de 14,12%. Par rapport à 2020, la production d'alevins de tilapia a connu une hausse de 110,33% passant de 4 441 401 à 13 322 982. Quant aux alevins de clarias, on observe une baisse de 13,60% (9 341 726 en 2021 contre 15 419 381 en 2020). L'augmentation de la production des alevins de tilapia est le fruit des efforts développés par (i) SCPH TONON avec l'importation de géniteurs performants, (ii) la mise en service du Centre d'alevinage de Tohonou par la société Green House Agro avec l'utilisation de géniteurs performants importés, (iii) la mise aux normes de 06 écloséries avec l'appui financier du ProCAD et (iv) la promotion de nouveaux pisciculteurs clés avec le PROVAC (DPH, 2021).

Sur les 22 664 708 alevins produits, seulement 45,40% ont servi à la production nationale, soit un taux de couverture des besoins de 16, 53%, la différence étant exportée vers les pays de la sous-région (Nigéria, Burkina-Faso etc.). Il convient de souligner que les écloséries livrent de plus en plus des alevins de taille comprise entre 0,5 et 1g aux pisciculteurs ; ceci entraîne au niveau des pisciculteurs, de forts taux de mortalité (20-40%) avant la taille viable (5-10g).

1.1.3.2 Aliments aquacoles

La quantité totale d'aliment aquacole mise en place en 2021 est de 4 503,55 tonnes pour un besoin de 33 610 tonnes, soit un taux de couverture de 13,40%. Par rapport à l'année 2020 au cours de laquelle 5753 tonnes d'aliment aquacole ont été mises en place, on note une baisse de 21,7%.

Tableau 9: Quantité d'aliments poissons

Aliment poisson	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Cible 2021	Taux de couverture
Local	4848,2	3650,29	25126	14,53 %
Importé	894,8	853,26	8484	10,06 %
Total aliments	5753	4503,55	33610	13,40 %

Source Rapport DPH, 2022

Situation des pêcheries et situation ichtyo sanitaire

La situation des pêcheries est restée dans l'ensemble sous contrôle tout au long de l'année 2021. Quatre cas de contamination de plans et cours d'eau par l'utilisation d'ichtyo-toxique ont été enregistrés dans le barrage de la SUCOBE dans la Commune de Savè, le fleuve Ouémé à la hauteur de la Commune de Tchaourou et deux retenues d'eau dans la commune de Ouaké. Les perturbations écologiques au niveau du lac Toho ont entraîné des mortalités de poissons.

Au cours de l'année, 185 séances de sensibilisation sur la loi cadre ont été organisées à l'endroit des aquacultures (en enclos et cages flottantes) et des pêcheurs (continentaux et marins) grâce à l'opérationnalisation de la Brigade de Surveillance et de Contrôle des plans et cours d'eau. Avec cette brigade devenue opérationnelle en 2021, 37 762 engins prohibés, 13 moteurs hors-bords de différentes puissances motrices et 07 embarcations ayant servi à perpétrer les infractions sont saisis. Ces opérations ont permis de limiter les velléités de recolonisation des plans d'eau assainis.

Concernant la pêche maritime industrielle, au cours de l'année 2021, un total de 7 licences de pêche a été délivré à 3 chalutiers et 4 thoniers contre 12 chalutiers et 12 thoniers en 2020.

1.2.Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes

Au cours de la campagne 2021-2022, l'ANaMa a été transformée en Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA SA) par le décret n°117/21 du 28 avril 2021 pour prendre en charge la dimension commerciale. Cette nouvelle société a procédé à la formation de 470 acteurs regroupant des enseignants des lycées techniques agricoles (19), des mécaniciens (72), des tractoristes (380) et a appuyé la réparation des machines agricoles sur le terrain. Elle a assuré l'acquisition, le montage et l'assemblage de machines agricoles innovantes dans la même période avec un début de livraison de 90 kits sur un total 450 kits de tracteurs et 150 de motoculteurs à terme. Ces nouveaux équipements agricoles permettront de relever le parc de machines agricoles opérationnelles au cours des campagnes agricoles à venir.

1.3.Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes

La Stratégie Nationale du Conseil Agricole 2^{ème} génération (SNCA 2) prévoit l'organisation de sept types de Conseil Agricole aux producteurs. Il s'agit du :

- Conseil Technique Spécialisé ;
- Conseil à la Gestion des Exploitations Agricoles ;
- Conseil d'Accès au Marché ;
- Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale ;
- Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée ;
- Conseil d'Entreprise ;

- Conseil Juridique d'Accès à la Terre/Financement et à l'assurance agricole.

Avec la mise en œuvre de la SNCA 2, le volet prestation de conseil agricole est devenu désormais une fonction exclusive du privé par l'approche faire-faire. Ainsi, 109 agréments ont été délivrés aux acteurs privés. Le taux de contractualisation des prestataires agréés varie entre

Le Programme d'Analyse des Politiques Agricoles (PAPA/INRAB) a réalisé une étude intitulée « Mesure des taux de couverture des exploitations agricoles par les services de productivité (Conseil, Intrans, Financement et Foncier) au Bénin » en 2020. Ces travaux font suite à l'étude de référence portant sur « les Conditions Actuelles d'Accès des Agricultrices/Agriculteurs à quatre Services Clés au Bénin » réalisée en 2019. Suivant les résultats de ces études, on note que le taux d'accès des exploitations à tous les types de conseil agricole ou à l'un au moins de ces types est de 15,71% en 2020 contre 29,1% en 2018, soit un recul de 13,39 points du fait de la cessation de travail des agents des projets/programmes.

Cette étude montre aussi qu'en 2020, les exploitants agricoles ont plus accès aux conseils (16,78%) que les exploitantes agricoles (7,95%).

Le taux d'accès des exploitations par type de conseils agricoles sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10: Taux d'accès des exploitations agricoles aux appuis-conseils agricoles par sexe et au niveau national.

	CTS PV	CTS PA	CTS PH	CTS Pêche	Appui-conseil dans CGEA et/ou CTS et/ou CAM	Appui-conseil dans CGEA et/ou CTS et/ou CAM et/ou COPL et/ou CANA
Femme (2020)	6,94	3,32	0	0	7,95	7,95
Homme (2020)	15,56	6,96	42,86	2,15	16,78	16,78
Bénin 2020	14,54	6,54	42,86	2,12	15,71	15,71
Bénin 2018	27,81	5,38	2,91	1,05	28,71	29,1

Source : PAPA/INRAB, 2021

En dehors des prestataires privés dont le recrutement se fait progressivement par les ATDA, la délivrance du conseil agricole dans les pôles est appuyée aussi par les projets ou structures du secteur comme PADMAR, PADAAM, PASDeR 3, ProAgri 4, HELVETAS, DEFIA, PAPVIRE-ABC, FNDA, etc.

1.4.Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement

1.4.1 Niveau de maîtrise de l'eau pour la production végétale

Les résultats du RNA ont montré qu'en 2019, les superficies irriguées au Bénin sont de l'ordre de 53 011 ha soit 1,76% des superficies exploitées. Partant de cette nouvelle base d'estimation et prenant en compte les superficies irriguées en 2020 (889,85 ha) et 2021 (959,52 ha), le cumul de superficies irriguées en 2021 est de 54 867,37 ha. Les évolutions constatées résultent des interventions du PADMAR, du PAIA-VO et de PAPVIRE ABC.

Tableau 11: Evolution des superficies irriguées

Paramètre	2019	2020	2021	Accroissement (%)
Cumul superficies irriguées (ha)	53011	53 907, 85	54 867,37	1.4.2 1,8%

Source : Compilation DPAF/MAEP 2021

1.4.2 Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé et irrigation

Les interventions du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l’Ouémé (PAIA-VO) et du Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu rural (PDPIM) contribuent à la mise en valeur de la BMVO à travers des aménagements et des réalisations d’infrastructures.

Le cumul des aménagements réalisés par PAIA-VO dans la vallée de l’Ouémé à fin 2021 est de 2 013,6 ha dont 1 572 ha d’aménagement sommaire, soit 33,6% des objectifs du PAG 2016-2021 (6 000 ha). Spécifiquement pour l’année 2021, les superficies aménagées par le PAIA-VO dans la vallée s’évaluent à 1 013,6 ha (dont 830 ha d’aménagement sommaire) contre 553,85 ha en 2020, soit un accroissement de 83%. Le PAIA-VO a également réalisé 6,5 km de digue-piste.

1.4.3 Niveau de maîtrise de l’eau pour l’élevage

Les conditions d’abreuvement du cheptel n’ont pas connu de changement par rapport à la situation de l’année 2021. Il avait été dénombré en 2020, un total de 645 points d’eau dont 80% des ouvrages sont mal entretenus, ensablés ou en état de dégradation avancé. Les travaux en cours par certains projets/programmes permettront d’améliorer cette situation.

1.4.3.1 Situation de la transhumance et taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs

Dans l’optique de soulager les peines des éleveurs, le Conseil des Ministres a décidé, en sa séance du 3 février 2021, de soutenir la gestion apaisée des activités pastorales au Bénin à travers la réalisation sans délais de 20 forages pastoraux et la mise en place de 350 tonnes d’aliment bétail subventionné à 50 % au profit des éleveurs des zones affectées dans 20 communes des départements de l’Atlantique, du Plateau, du Couffo, des Collines et du Zou.

Pour renforcer cette mesure, le Gouvernement a mis en place le Haut-Commissariat à la sédentarisation des éleveurs et a nommé le chargé de mission du Président de la République auprès des éleveurs de bovins. Des travaux sont en cours pour le démarrage du projet de Cohésion Sociale (COSO) dont l’objectif de développement est « d’améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques ».

En 2021, un total de 55 conflits entre agriculteurs et éleveurs sont enregistrés. Le taux de réduction des conflits est de 37,5% en 2021 contre 4,8% en 2020.

1.4.3.2 Situation des aires de pâturage aménagés

En 2021, il a été procédé à l'entretien d'environ 345 ha de parcelles fourragères au niveau des fermes d'Etat pour renforcer le disponible fourrager des parcours naturels. Cinquante-cinq (55) hectares de parcelles fourragères ont été installées auprès de vingt (20) bénéficiaires par les fermes d'Etat pour produire des semences (graines et éclats de souche) et 865 hectares de parcelles fourragères sont installés par les promoteurs. Les espèces fourragères les plus cultivées sont essentiellement *Panicum maximum C1*, *Brachiaria ruziziensis*, *Cajanus cajan*, *Pennisetum purpureum*, *Cynodon dactylon*, *Kaya senegalensis*, *Mucuna*, niébé fourrager.

En 2021, un total de 920 ha de parcelles fourragères a été installé ; ce qui porte la superficie à 1856 ha de parcelles fourragères, soit un taux d'accroissement de 98,3%. La mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Ruminants (ProSeR) va contribuer à la production de fourrage amélioré en vue de faciliter la sédentarisation du cheptel dans les grandes zones d'élevage.

1.4.4 Niveau de maîtrise de l'eau pour la pêche et l'aquaculture

Le point des retenues d'eau utilisées à des fins piscicoles sur le territoire national porte à 87 retenues d'eau en 2021 dont 12 piscicultivables qui offrent 52 463 750 m³ d'eau à l'étiage et près de 98 350 000 m³ à la crue.

Les infrastructures de production disponible sont évaluées à 31,37 ha pour les étangs et les enclos et 174 208, 23 m³ pour les bassins piscicoles, les cages flottantes, les bacs hors sols et les cages fixes. Notons également que presque toutes les retenues d'eau ont été ensemencées pour la production de poisson.

1.5. Niveau d'amélioration de la productivité et de la production

1.5.1 Évolution des différentes productions végétales

1.5.1.1 Evolution des grands groupes de culture

Au terme de la campagne 2021-2022, il ressort que :

- La production céréalière a connu un accroissement de 4,8% par rapport à 2020. Cette tendance est surtout due aux performances enregistrées sur le maïs, le riz et le fonio (1,03%, 26,26% et 3,78% respectivement). Les productions du sorgho et du mil ont connu respectivement une régression de 10,22% et 14,06% par rapport à 2020 du fait de la baisse des superficies emblavées et des rendements entre 2020 et 2021;

- Au niveau des racines et tubercules, la production a connu une augmentation de 1,46% entre 2020 et 2021. Cette tendance s'explique par l'accroissement de la production au niveau du manioc (+1,38%), de l'igname (+1,68%), du taro (+4,85%) et de la pomme de terre (+147,47%). Une régression de 5,32% est notée au niveau de la patate douce en 2021. Cette régression est due à la fois à la baisse des superficies cultivées et du rendement ;
- Les légumineuses ont connu une augmentation de la production de 7,41% entre 2020 et 2021. Cette augmentation est due à un accroissement de la plupart des cultures notamment le soja (+14,70%). Dans ce groupe, seul le voandzou a connu une baisse (-8,66%) du fait de la chute de rendement (-5,31%) ;
- Les cultures maraîchères ont connu un accroissement de la production de 5,88%. Cette tendance est due principalement à une augmentation de la production de la tomate (+2,14%), du piment (+25,81%), de l'oignon (+14,94%) et du gombo (+12,86%).

Au niveau des grands groupes de cultures, les productions de céréales et de légumineuses sont supérieures à la moyenne des 05 dernières années. (Tableau 12). Elles sont également toutes supérieures à celle de la campagne 2020-2021 et résultent de l'évolution des superficies et ou des rendements suivant les cultures (cf. détails sur les filières).

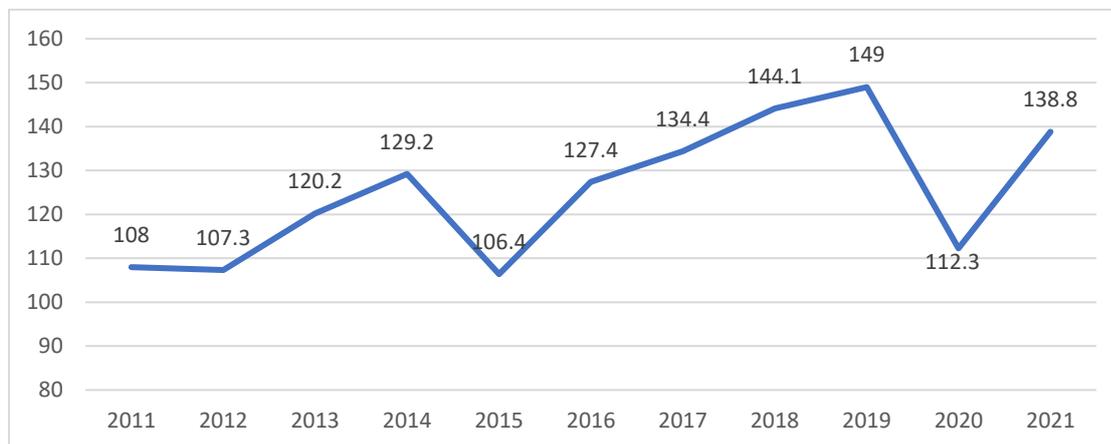
Tableau 12: Évolution des grands groupes de culture

Cultures	2020-2021		2021-2022		ACC (%) 20-21	Moy. 5ans	ACC (%) Moy. ans
	SUP	PROD	SUP	PROD			
Céréales	153767 5	2203105	163912 8	230891 3	4,80%	2172076	6,30%
Racines et tubercules	586353	7373646	622527	747813 4	1,46%	7607628	-1,7%
Légumineuses	557024	586449	580319	629875	7,41%	550706	14,38%
Cultures maraîchères	102872	631487	108691	668590	5,88%	696573	-4,02%

Source : DSA, 2022

Indice de production agricole vivrière

Les indices de production vivrière montrent le niveau relatif du volume global de production vivrière pour chaque année en comparaison avec celle de la période de base. Ils sont basés sur la somme des quantités, pondérés des prix des différents produits vivriers disponibles. L'indice de production agricole vivrière, base 2008-2009, a connu une augmentation de 26,54 points passant de 112,25% en 2020 à 138,8% en 2021 (Graphe 10) sans toutefois atteindre le niveau record enregistré en 2019. Ce qui témoigne d'une augmentation du niveau global de la production en 2021.

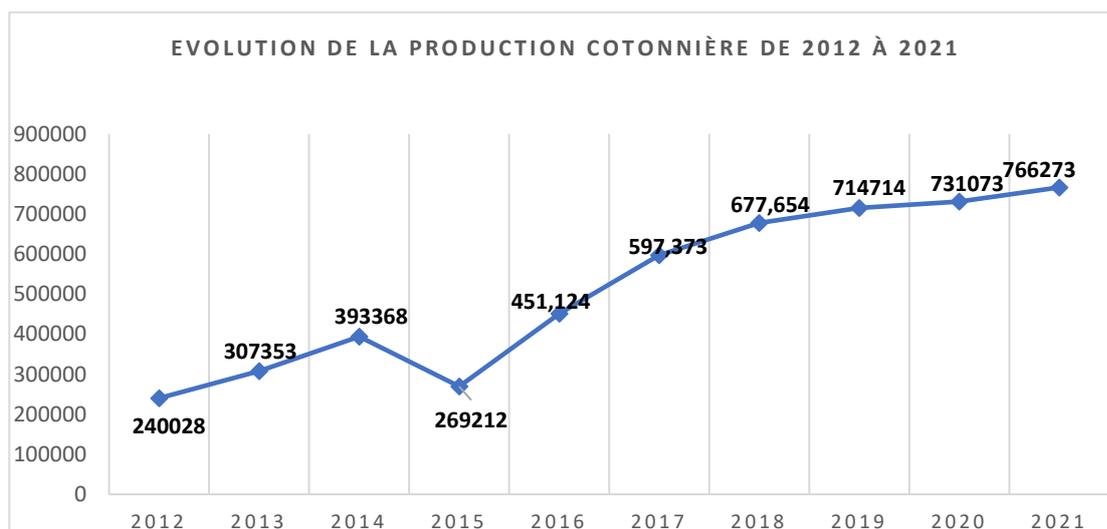


Graphe 10: Indice de production vivrière de 2011 à 2021

Source : DSA 2022

1.5.1.2 Filière coton

L'évolution de la production cotonnière est présentée par le Graphe 11.

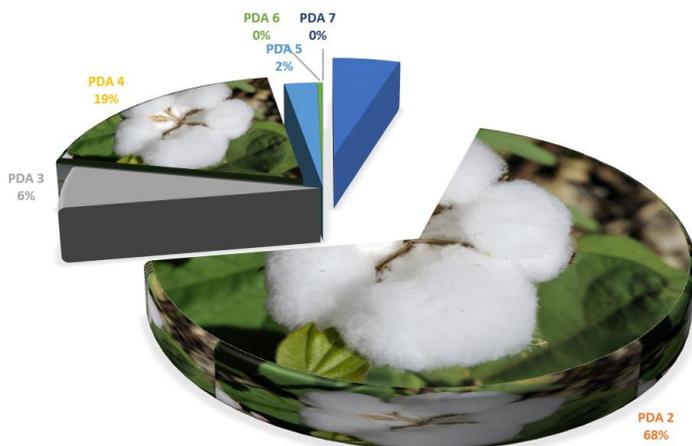


Graphe 11: Évolution de la production cotonnière de 2012 à 2021

Source : DSA et AIC (2022)

La production cotonnière en 2021 est de 766 273 tonnes contre 731 073 tonnes en 2020, soit un accroissement de 4,81%. La production cotonnière a connu un accroissement continu depuis 2016 où elle était de 451 124 tonnes. Le rendement pour l'année 2021 est de 1 199 kg/ha contre 1190 kg/ha, soit un accroissement de 0,76%. Le rendement moyen sur la période de mise en œuvre du PNIASAN 2017-2021 est de 1 127,71 kg/ha contre une moyenne de 858 kg/ha sur la période 2011-2015, soit une amélioration globale des rendements de 31,43%. Les cibles prévues dans le PSDSA sont largement dépassées.

La part des Pôles de Développement Agricole (PDA) dans la production cotonnière de 2021 fait l'objet du Graphe 12 ci-après.



Graphique 12: Part de la production cotonnière par pôle

Source : AIC et DSA (2022)

De ce graphe, on déduit que la production cotonnière est essentiellement détenue par le PDA 2 (67,52%) suivi du PDA 4 (19,32%), du PDA 3 (5,6%) et du PDA 1 (4,86%).

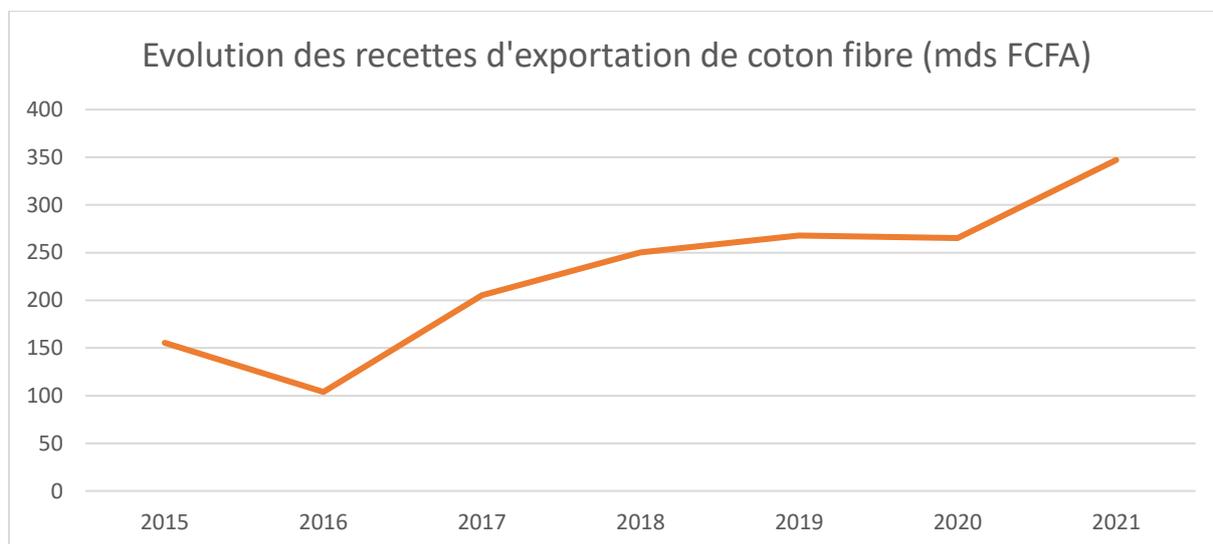
Au nombre des mesures ayant permis cette performance soutenue, on peut citer :

- ✓ le recentrage de l'État sur ses rôles régaliens et la pleine responsabilisation des acteurs, en cohérence avec les principes directeurs du PSDSA ;
- ✓ les activités de sensibilisation, d'encadrement rapproché des acteurs dans le cadre de l'Accord Cadre AIC-Gouvernement ;
- ✓ la facilitation de l'accès aux intrants avec les mesures ayant permis de mettre en place à temps les intrants de qualité et en quantité suffisante auprès des coopératives villageoises des producteurs de coton. Cette facilitation doit prendre en compte la subvention par les acteurs surtout dans un contexte de rareté et de cherté des intrants agricoles.
- ✓ l'intensification de la culture cotonnière dans certaines régions de production ;
- ✓ l'amélioration de suivi des activités de la campagne à travers le renforcement de l'effectif des agents d'encadrement, la mise en œuvre de la digitalisation et du ciblage de l'encadrement ;
- ✓ le paiement des fonds coton à bonnes dates ;
- ✓ les mesures incitatives instaurées comme l'attribution des primes aux meilleurs producteurs à travers l'organisation de la fête des cotonculteurs, le paiement des primes aux producteurs semenciers de coton, l'octroi des crédits récoltes aux producteurs, etc
- ✓ l'incitation résultant du couplage de l'accès aux engrais vivriers avec la culture cotonnière.

Les fonds payés aux cotonculteurs au titre de la campagne 2021-2022 s'élèvent à 107 597 750 074 FCFA. En ce qui concerne les frais de prestation pour gestion des intrants, il a été payé aux CVPC un montant de 581 937 635 FCFA ; quant aux frais de marché, ils s'élèvent à 1 532 545 880 FCFA payés aux Organisations des Producteurs. Les opérations de paiement sont complètement bouclées.

Par ailleurs, les exportations de coton fibre (produit clé de l'égrenage) au cours de la période 2015 à 2021 ont connu un accroissement tangible passant de 234 801 tonnes en 2015 à 362 729 tonnes en 2021 avec un accroissement de 25,8 % entre 2020 et 2021.

La proportion des recettes d'exportation du coton dans le PIB national est de 3,72% du PIB national (3,05% en 2020 ; 3,2% en 2018 et 2019). Cette valeur d'exportation représente 13,79% du PIB agricole en 2021 (11,1% en 2020 ; 11,4% en 2019 et 8,9% en 2018). L'évolution des recettes d'exportation du coton fait l'objet du (Graphe 13). Il est noté une hausse de 31% en 2021 par rapport à 2020.

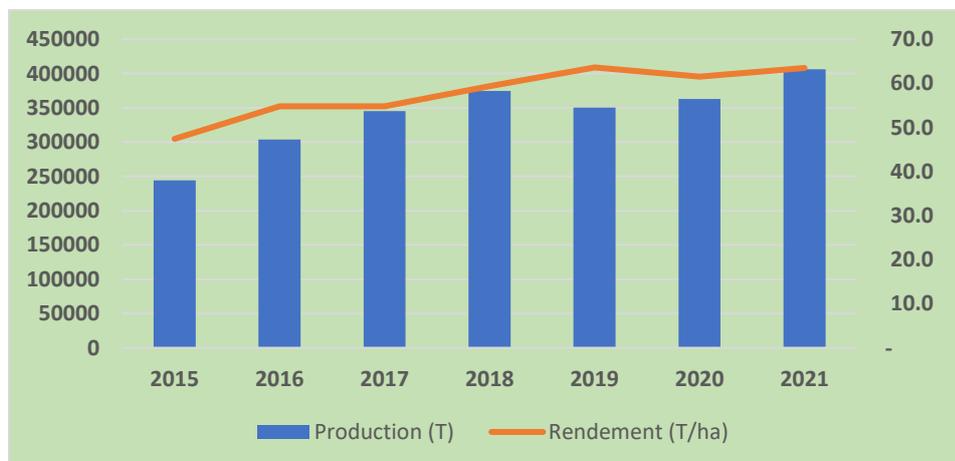


Graphe 13: Évolution des recettes d'exportation du coton

Source : INStAD, 2022

1.5.1.3 Filières à haute valeur ajoutée : ananas

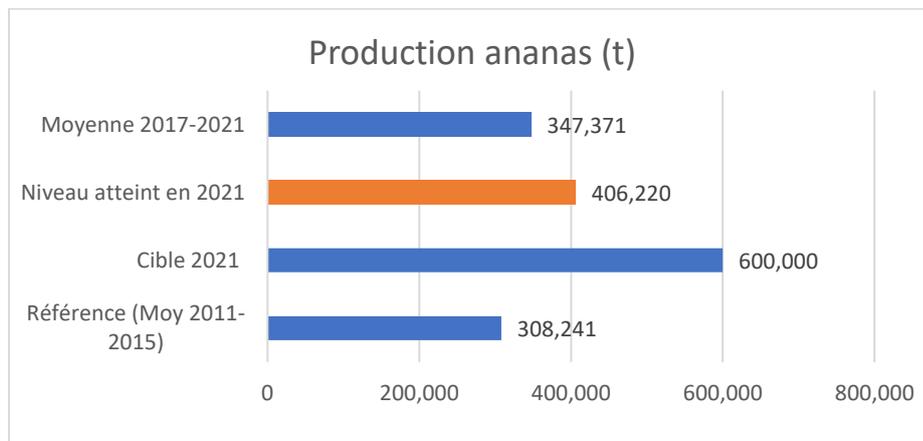
La production de l'ananas est passée de 362 964 tonnes en 2020 à 406 220 tonnes en 2021, soit un accroissement de 11,9% (Graphe 14).



Graphe 14 : Evolution de la production et du rendement de l'ananas

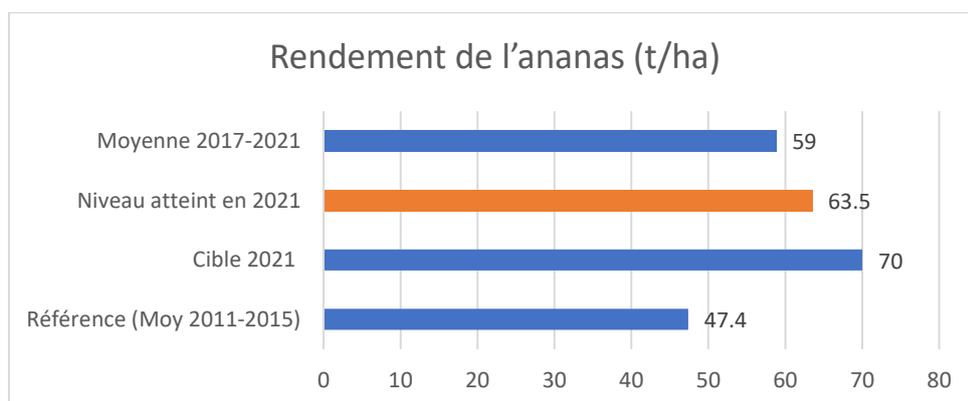
Source : DSA, 2022

Ce niveau de production représente 67,7% de la cible 2021 (600 000 tonnes) du PNDF Ananas (Graphe 15). On note un accroissement de 66,3% par rapport à la référence de 2015 (244 207 tonnes). Malgré que la cible ne soit pas atteinte, ce progrès réalisé est dû à la fois à une augmentation des superficies et des rendements entre 2015 et 2021.



Graphe 15: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'ananas
Source : DSA et DPAF 2022

Le rendement de l'ananas en 2021 est de 63,5 t/ha. Il a connu une augmentation de 3,24% par rapport à celui de 2020 qui était de 61,5 t/ha (Graphe 14). Ce niveau de rendement représente 91% de la cible de 2021 (Graphe 16).



Graphe 16: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'ananas
Source : DSA et DPAF 2022

Les mesures qui ont permis d'atteindre ces résultats avec la contribution des acteurs sont notamment :

- ✓ l'accompagnement des producteurs pour la production des rejets de qualité à travers la conduite des opérations d'épuration par l'ATDA7 et DEFIA;
- ✓ le renforcement de capacités avec le conseil agricole, acquisition des rejets afin d'augmenter les emblavures, subvention à l'essouchage pour la préparation du sol, mise en place des crédits de campagne et des engrais par DEFIA, ATDA 7 et PNIEX.

Sur la base des données de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, la quantité d'ananas frais (fruit entier) exportée vers l'Union Européenne en 2021 (925,269 tonnes) est en baisse par rapport à 2020 (1 134,982 tonnes) de 22,67%.

Au total, 59 742,22 tonnes d'ananas en 2021 contre 99 814 tonnes en 2020 ont servi comme matières premières dans les 247 unités de transformation (industrielles, semi-industrielles et artisanales). Ces matières premières ont permis d'avoir entre autres 18 716 969 litres de jus d'ananas contre 20 023 762,04 litres en 2020. Le taux de transformation locale de l'ananas est estimé à 15,89% pour une cible de 50% prévue en 2021. On note ainsi un recul du taux de transformation locale de l'ananas (50,3% en 2019 et 27% en 2020). Ces résultats sont obtenus en dépit des interventions en faveur de l'amélioration de la transformation. Il s'agit de :

- ✓ l'accompagnement des petits et moyens transformateurs (subvention et crédit) pour l'acquisition des équipements de transformation, l'accès à la certification de qualité (normes HACCP, etc) par DEFIA et PNIEX;
- ✓ la poursuite des activités de Blue Sky pour l'exportation des découpes de fruits ou de fruits frais d'ananas après l'arrêt induit par la pandémie de la COVID-19.

La tendance baissière observée au niveau de la transformation est notamment due à une augmentation de la production d'une part et à une diminution des matières premières transformées entre 2020 et 2021 d'autre part du fait des difficultés rencontrées par les entreprises (TILLOU et IRA) au niveau de l'approvisionnement en emballages en 2021.

Il convient de signaler que les prix rémunérateurs proposés par les commerçants togolais ont conduit les producteurs d'ananas à livrer moins de matières premières aux transformateurs locaux. L'ananas produit au Bénin et acheté par les opérateurs togolais ferait l'objet d'une exportation. La rupture des liens d'affaire tissés au plan local entre les producteurs et les transformateurs en 2019 en raison de la fermeture des frontières nigérianes observée en 2020 s'est poursuivie en 2021 avec le renforcement des exportations sur le marché du Togo par les producteurs.

1.5.1.4 Filières à haute valeur ajoutée : anacarde

Les principaux objectifs de la filière anacarde consistent en la mise en place de nouvelles plantations avec des plants certifiés (greffés ou polyclonaux), la mise aux normes des anciennes plantations, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation pour transformer en 2021 localement au moins 50% des noix brutes.

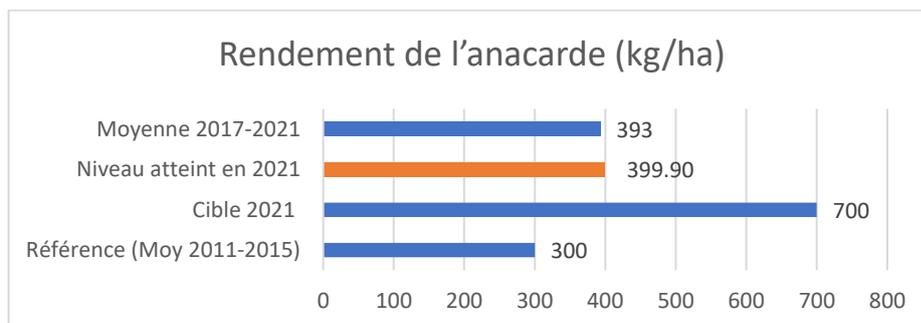


En 2021, une superficie de 39 443,6 ha d'anciennes plantations a été mise aux normes sur une prévision de 85 000 ha ce qui porte à 74 913,6 ha la superficie réhabilitée depuis 2018 soit un taux de réalisation de 29% de la cible 2021 du PNDF. Ces mises aux normes ont bénéficié du financement du PACOFIDE et du PNDF anacarde et ont été réalisées par 217 brigades de prestataires de service d'entretien de vergers dont 156 constituées en 2021. Le

rendement de l'anacarde (Graphes 17 et 19) est de 399,9 kg/ha en 2021 contre 398,45 kg/ha en 2020, soit un accroissement de 0,4%.

Le rendement moyen de la période 2017-2021 est 400 kg/ha. Ce rendement moyen est supérieur à celui de la référence de 2015 (300 kg/ha).

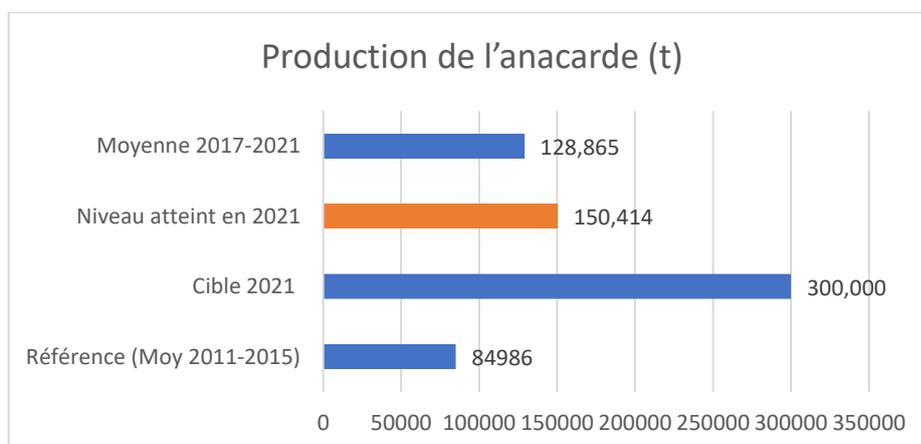
Ce résultat s'explique par l'application des bonnes pratiques d'entretien des vergers d'anacarde avec l'appui des différents partenaires de la filière et à la reprise de la production des vieilles plantations réhabilitées en 2018, 2019 et 2020 dans les grandes zones de production. Le taux de réalisation de la cible de 2021 (700 kg/ha) est de 57,1%.



Graphe 17: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'anacarde

Source : DSA, 2022

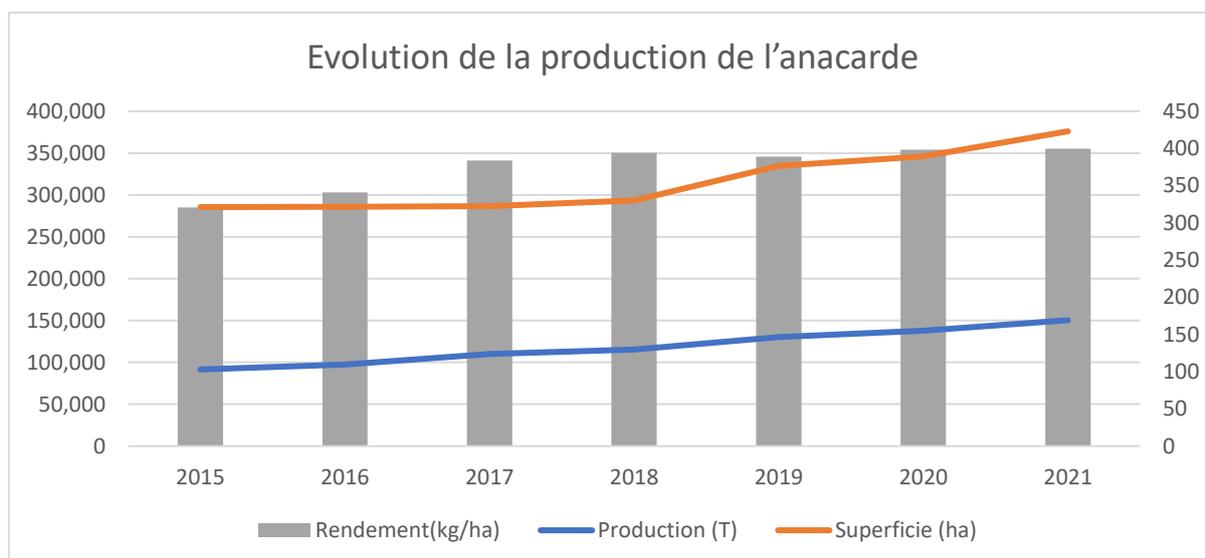
La production d'anacarde (Graphe 18) en 2021 est de 150 414 tonnes contre 137 926 tonnes en 2020, soit un accroissement de 9,1%. Le niveau de réalisation représente 50,14% de la cible de 2021 du PNDF (300 000 tonnes).



Graphe 18: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'anacarde

Source : DSA, 2022

Entre 2015 et 2021, la production a connu un accroissement de 64,19 % (Graphe 19).



Graphe 19: Évolution de la production de l'anacarde

Source : DSA, 2022

Les capacités existantes pour la transformation sont évaluées à 65 000 t/an contre une prévision de 56 000 t en 2020. En rapport avec le volume total de noix transformées (6 983,2 tonnes en 2021 contre 7 245 tonnes en 2020), le taux de transformation des noix a considérablement baissé passant de 5,3% en 2020 à 4,6% en 2021.



Ce niveau de transformation est encore loin de l'objectif (50% de noix transformées à fin 2021) fixée par le Gouvernement. Mentionnons que le volume d'amande blanche obtenue après transformation est de 1 745,8 tonnes.

Le démarrage prochain des activités des usines de transformation dans la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé avec une capacité additionnelle de près de 100 000 tonnes laisse entrevoir de bonnes perspectives pour le maillon transformation au Bénin.

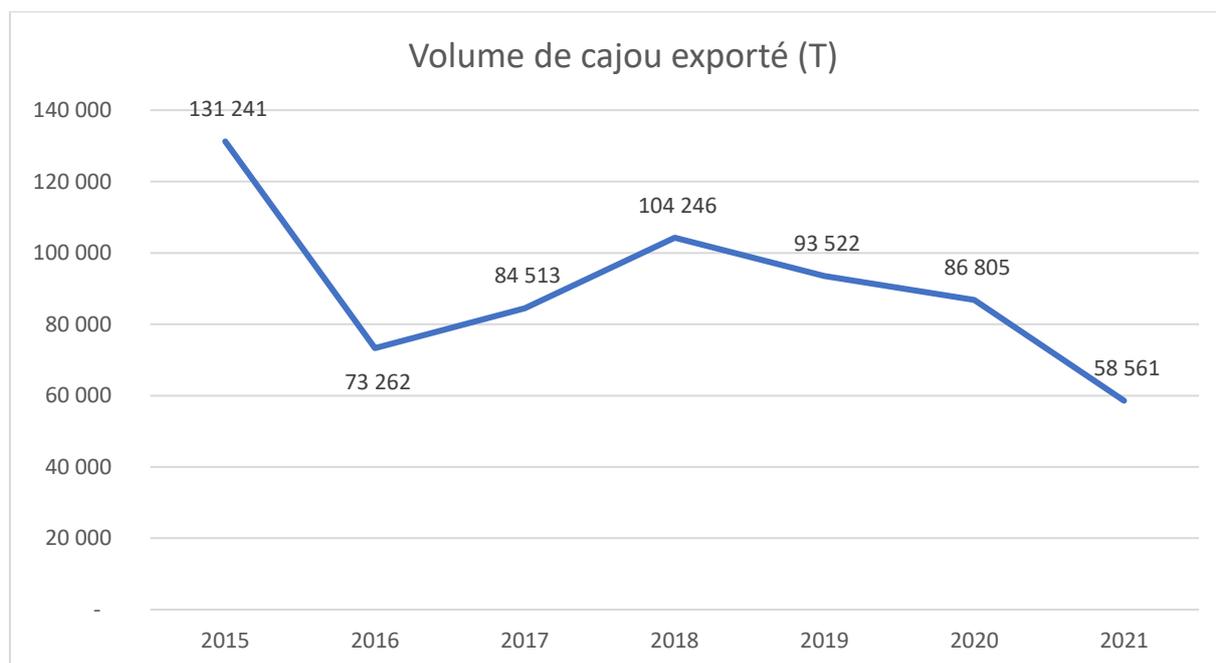
La chute de la quantité transformée s'explique essentiellement par :

- la volatilité de prix des noix en début de campagne ;
- la réticence des banques nationales à financer les fonds de roulement des usines ;
- le modèle de commercialisation actuelle qui ne favorise pas un approvisionnement conséquent en matières premières et par conséquent ne permet d'atteindre les objectifs de transformation fixés ;
- le non fonctionnement de toutes les unités de transformation : au cours de la campagne écoulée, seules 3 grandes usines sur les 12 installées ont travaillé.

Le volume de pomme d'anacarde transformée en 2021 s'élève à 353 472 tonnes. Cette situation a permis d'avoir 127 250 litres de jus de pomme commercialisé sur le marché local et régional.

En rapport avec ces dynamiques, on note une baisse des exportations (Graphe 20) des noix de 32,54% par rapport à 2020. La tendance baissière observée en 2020 (7,2%) s'est accentuée en 2021.

La baisse simultanée des quantités transformées et des quantités exportées dans une situation de croissance s'explique par le stockage de 10 000 tonnes de noix dans la zone industrielle de Glo-Djigbé en vue de la transformation par les usines en cours d'installation.



Graphe 20: Évolution des exportations en volume de cajou

Source : INStAD, 2022.

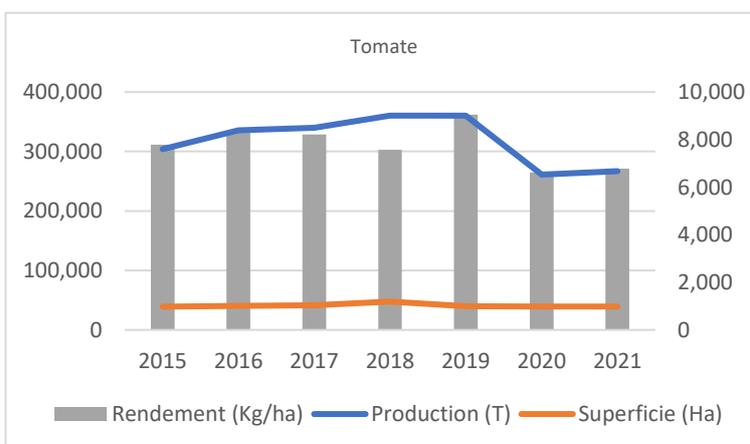
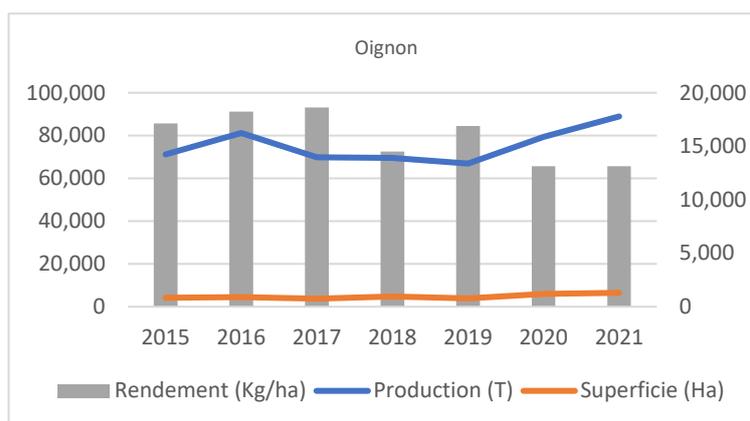
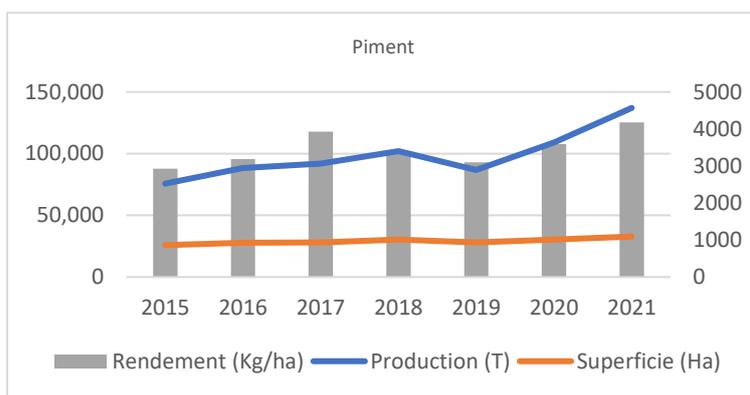
1.5.1.5 Filières à haute valeur ajoutée : Cultures Maraîchères

Les cultures considérées pour l'analyse de la filière maraîchage sont la tomate, le piment et l'oignon (Graphe 21).

La production de la tomate est de 266 685 tonnes en 2021 et représente 73,87% de la cible PNDF (361 000 tonnes) d'autre part. Elle a connu une augmentation de 2,14% par rapport à 2020 (261 103 tonnes). Ce résultat s'explique par un accroissement du rendement (6786 kg /ha en 2021 contre 6 622 kg/ha en 2020).

La production de l'oignon est de 88 924 tonnes en 2021 et représente 89,82% de la cible PNDF (99 000 tonnes). Elle a connu une augmentation de 12,03% par rapport à 2020 (79 372 tonnes). Ce résultat s'explique par une extension de 7,6% des superficies emblavées (6 500 ha en 2021 contre 6 041 ha en 2020).

La production du piment est de 137 047 tonnes en 2021, soit une réalisation de 169,19% de la cible 2021 du PNDF (81 000 tonnes). La production a connu une augmentation de 25,81% par rapport à 2020 (108 934 tonnes). Ce résultat s'explique par un accroissement de 8,17% des superficies et un accroissement du rendement de 16,31%.

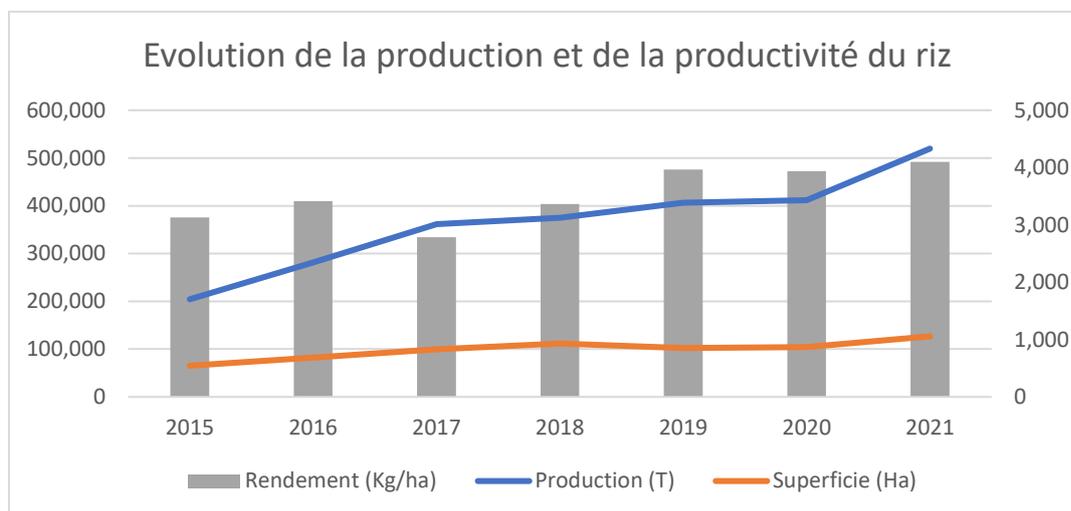


Graphe 21: Evolution de la production et de la productivité du piment, de l'oignon et de la tomate.

Source : DSA, 2021

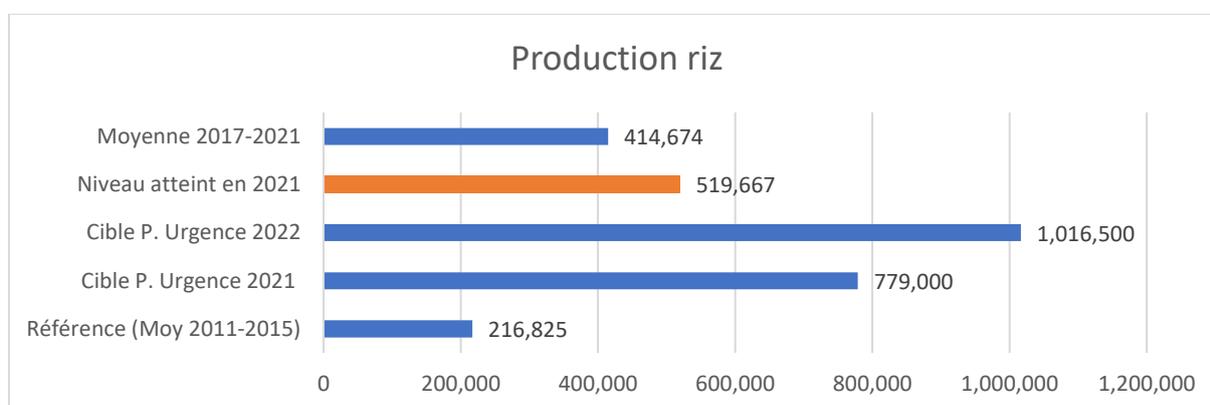
1.5.1.6 Filières conventionnelles : riz

La production du riz en 2021 est de 519 667 tonnes avec un accroissement de 26,26% par rapport à 2020 (411 578 tonnes). La production de riz en 2021 (Graphe 22) représente 134,7% de la cible 2021 du PSDSA (385 806), 66,71% de la cible 2021 (779 000 tonnes) du programme d'urgence. Le graphe 23 présente les niveaux d'atteinte des cibles de production.



Graphe 22: Evolution de la production et de la productivité du riz

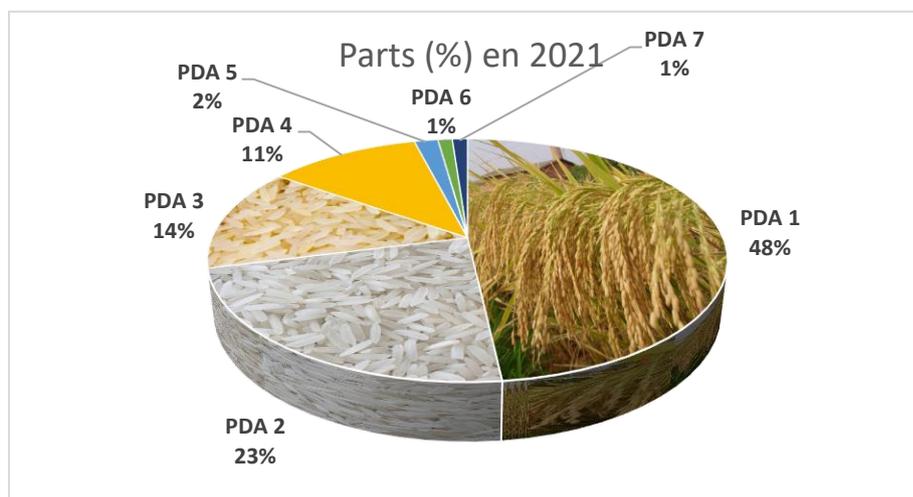
Source : DSA 2022



Graphe 23: Niveau d'atteinte des cibles de production de riz

Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022

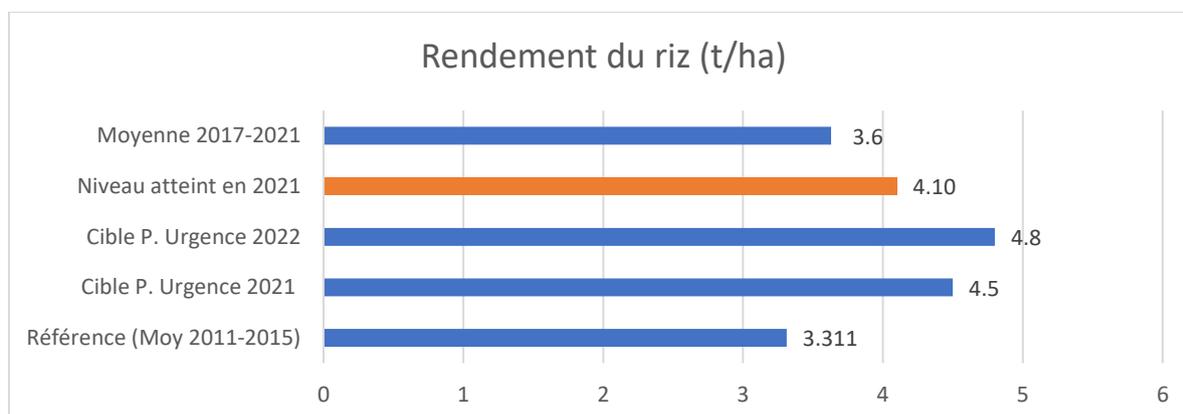
L'augmentation de la production du riz entre 2020 et 2021 est due à l'accroissement des superficies emblavées (+21,19%) et au rendement (+4,18%). La production du riz est essentiellement assurée dans les PDA 1 (48%), PDA 2 (23%), PDA 3 (14%) et PDA 4 (11%). Le graphe 24 présente la part de production des pôles.



Graphe 24: Répartition de la production du riz par pôle.

Source : DSA 2022

Le rendement du riz en 2021 (4100 kg/ha) s'est accru de 4,18% par rapport 2020 (3935 kg/ha). Le taux de réalisation de la cible de rendement 2021 du PSDSA est de 82% (Graphe 25).



Graphe 25: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de riz

Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022

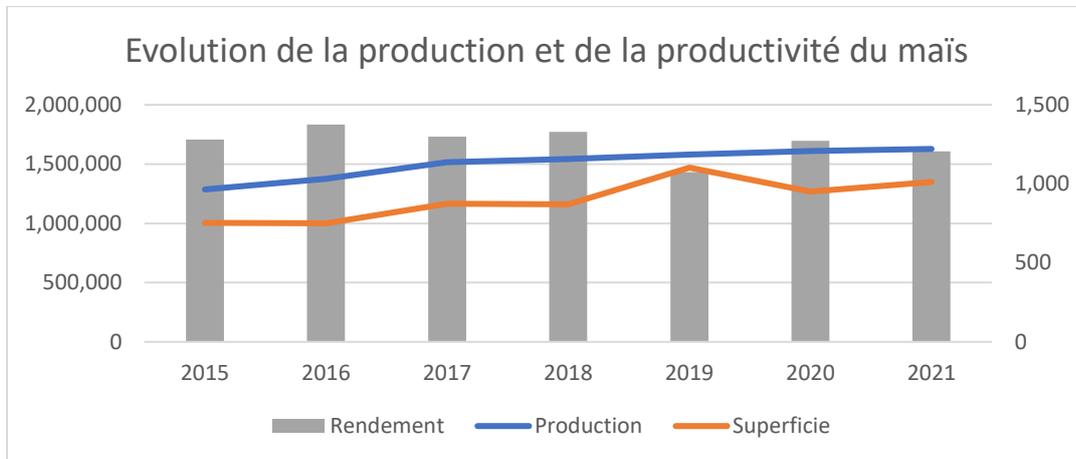
Les résultats obtenus dans la filière sont en lien avec les interventions des divers acteurs tels que les ATDA, les projets/programmes (PAPAPE, PAIA-VO, ProAgri 4, PAPVIRE-ABC, ESOP...). Il s'agit notamment :

- des aménagements hydroagricoles ;
- de l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants spécifiques ;
- de la poursuite du renforcement de capacités des acteurs sur les paquets technologiques.

1.5.1.7 Filières conventionnelles : maïs

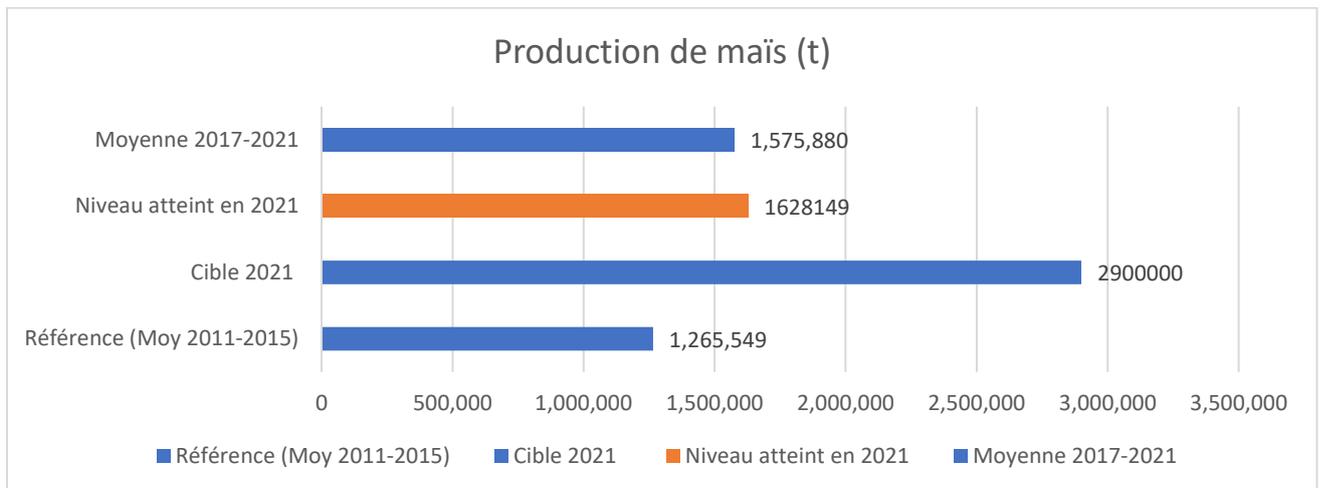
La production du maïs en 2021 est de 1 628 149 tonnes contre 1 611 615 tonnes en 2020, soit un accroissement de 1,03% (Graphe 26). Le taux de réalisation de la cible 2021 du PSDSA (1 800 911 tonnes) est de 90,5% et celui de la cible 2021 du PNDF (2 900 000 tonnes) est de 56,1%.

Le rendement du maïs en 2021 est de 1206 kg/ha contre 1270 kg/ha en 2020, soit une baisse de 5,1% (Graphe 26). Le taux de réalisation de la cible 2021 du PSDSA (1500 kg/ha) est de 80,4% et celui de la cible 2021 du PNDF (2,5 tonnes) est de 48,3% (Graphe 28). Cette baisse de rendement s'explique entre autres par le faible taux d'utilisation des semences certifiées. L'augmentation de la production en 2021 est alors due à l'accroissement des superficies de 6,5%.



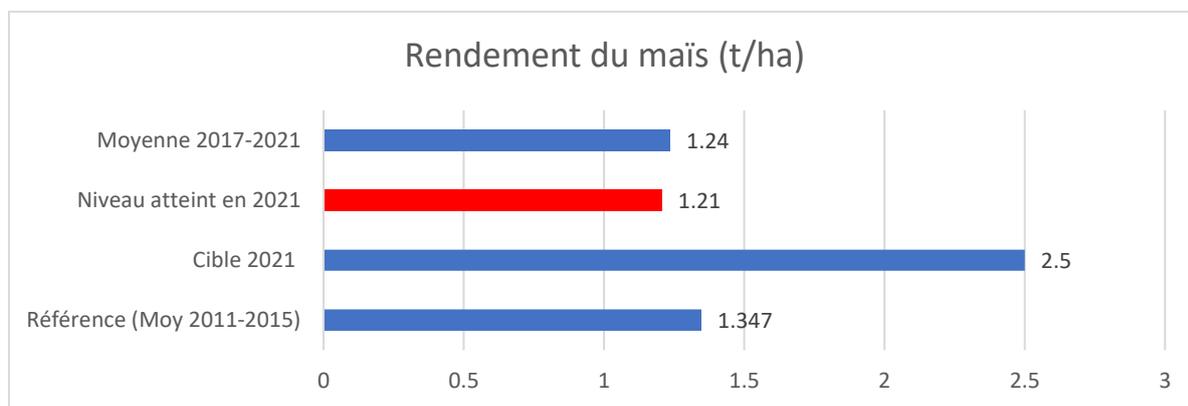
Graphe 26: Evolution de la production et de la productivité du maïs

Source : DSA 2022



Graphe 27: Niveau d'atteinte des cibles de production de maïs

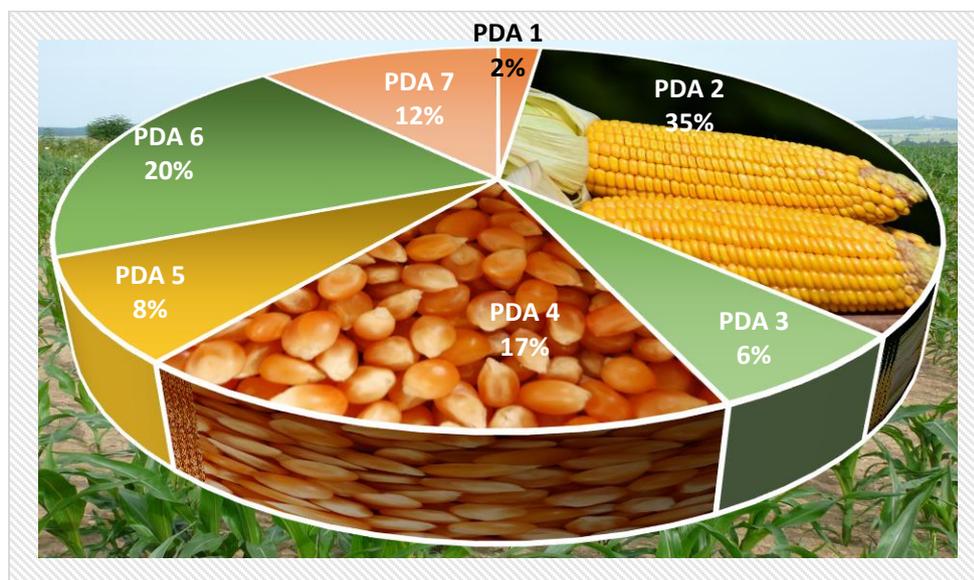
Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022



Graphe 28: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de maïs

Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022

Les grands pôles de production sont PDA2 (35%), PDA6 (20%), PDA4 (17%), PDA7 (12%), et PDA5 (8%). Il faut remarquer que le PDA 2 occupe un poids important dans la production du coton (68%) et cette première place dans la production du maïs s'explique par le bénéfice des arrières effets du coton.



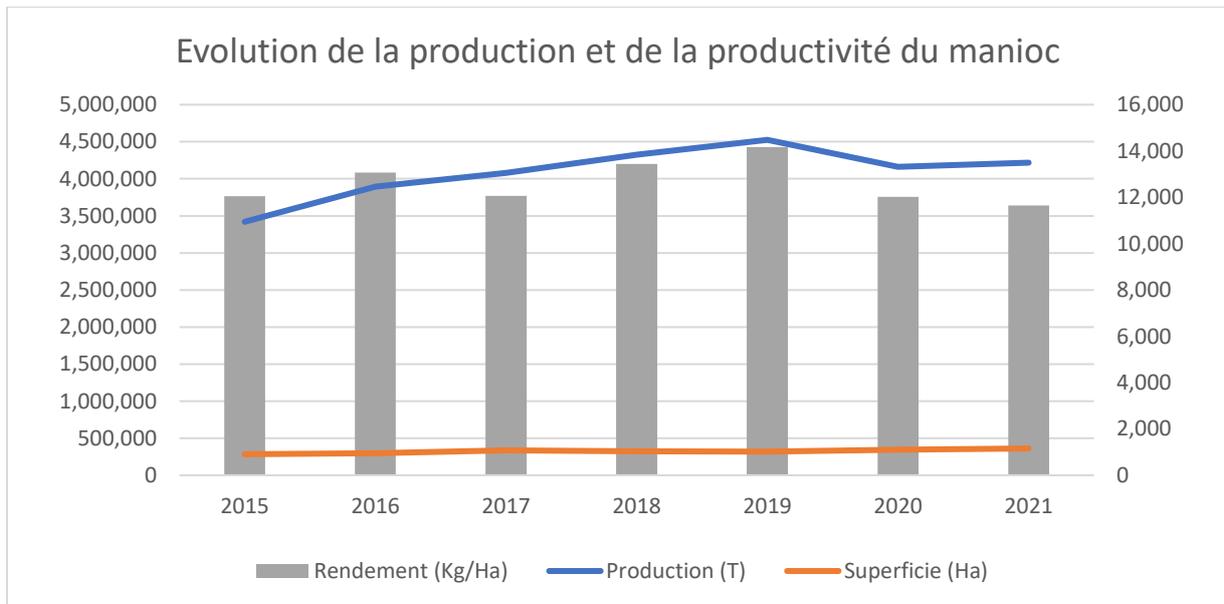
Graphe 29: Répartition de la production du maïs par pôle en 2021

Source : DSA 2022

La transformation du maïs est essentiellement opérée par les industries comme SOCIA-Bénin (Bohicon) et les provenderies.

1.5.1.8 Filières conventionnelles : manioc

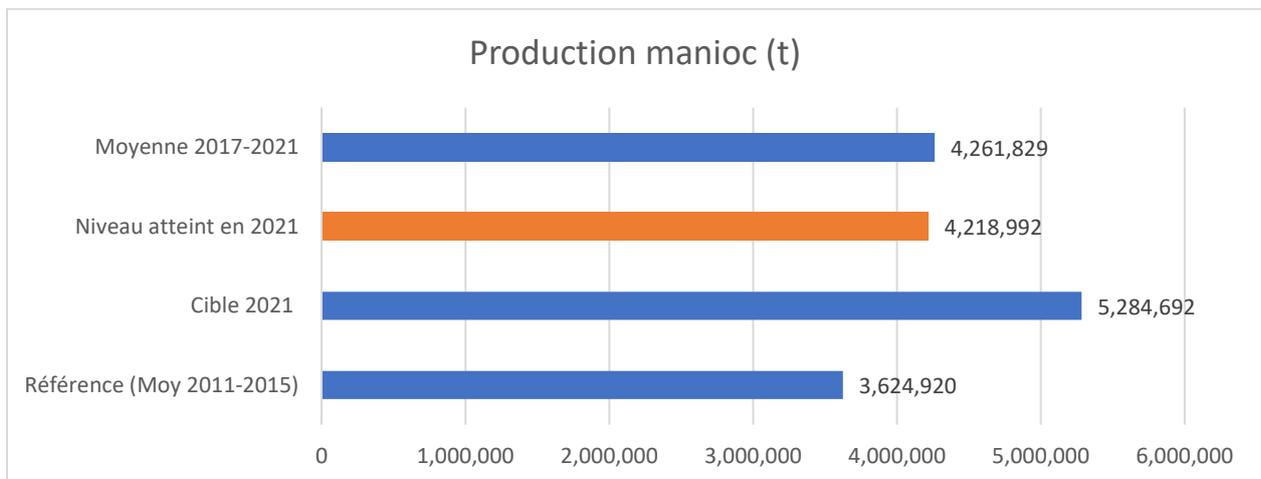
La production du manioc est estimée à 4 218 992 tonnes en 2021 (Graphe 30). Par rapport à la production de 2020 (4 161 660 tonnes), on enregistre un accroissement de 1,38%. Cet accroissement de la production est lié à une augmentation des superficies cultivées (+4,51%).



Graphe 30: Evolution de la production et de la productivité du manioc

Source : DSA 2022

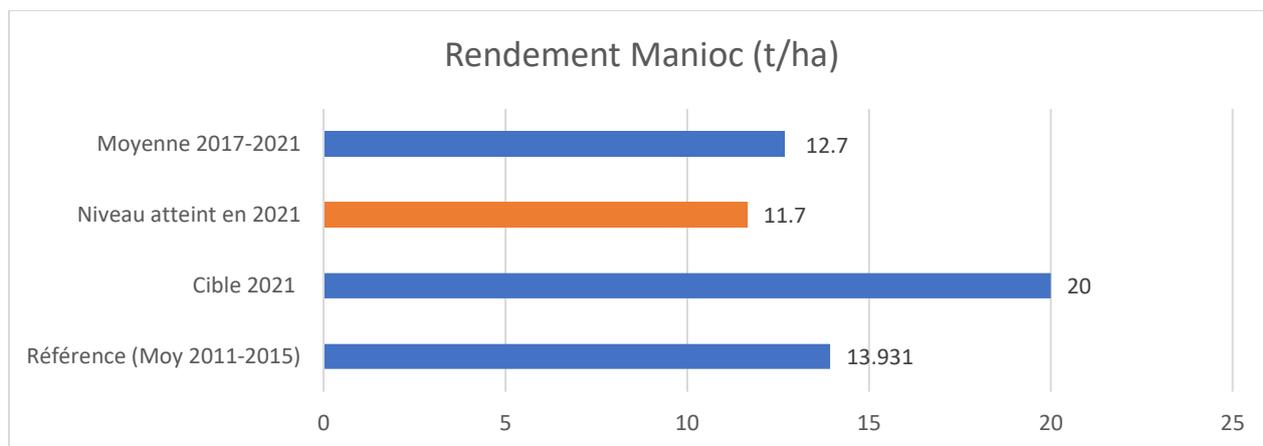
Le taux de réalisation de la cible 2021 du PSDSA (5 297 428 tonnes) est de 79,64% (Graphe 31).



Graphe 31: Niveau d'atteinte des cibles de production de manioc

Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022

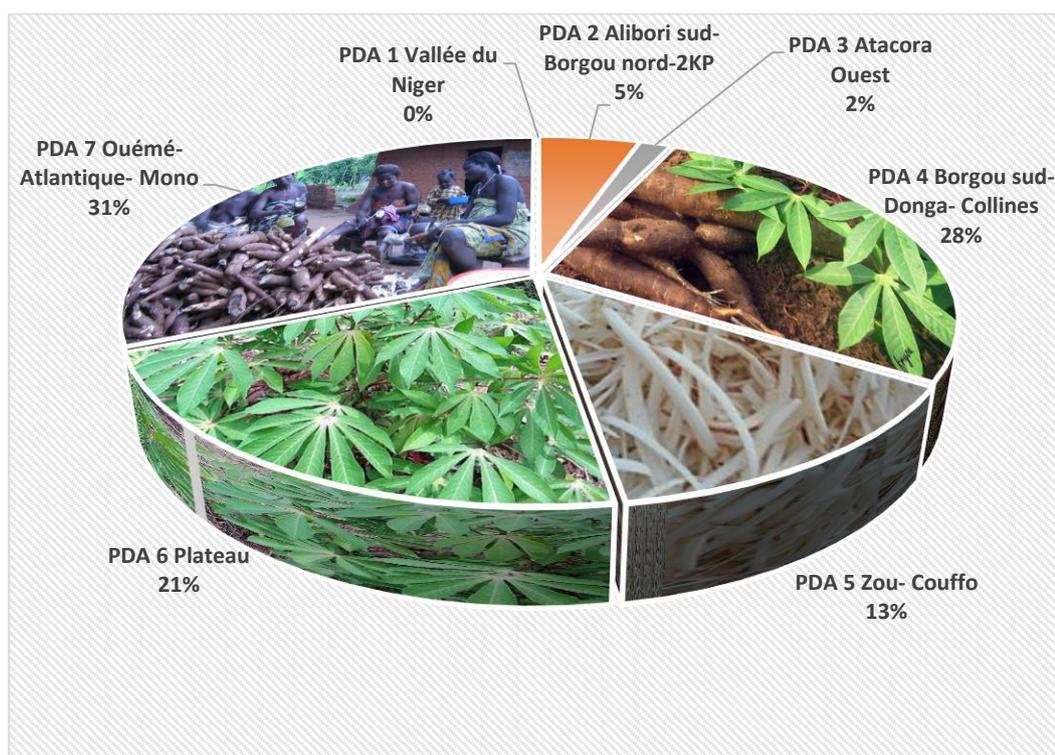
Le rendement du manioc a baissé de 3% passant de 12,02 t/ha en 2020 à 11,65 t/ha en 2021. Le taux de réalisation de la cible de rendement du PSDSA (20 tonnes) est de 58,27% (Graphe 32).



Graphe 32: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de manioc

Source : DSA 2022 ; Traitement DPAF, 2022

La production du manioc est concentrée au niveau des PDA7 (31%), PDA4 (28%), PDA6 (21%) et PDA5 (13%) (Graphe 33).



Graphe 33: Répartition de la production du manioc par pôle en 2022

Source : DSA 2022

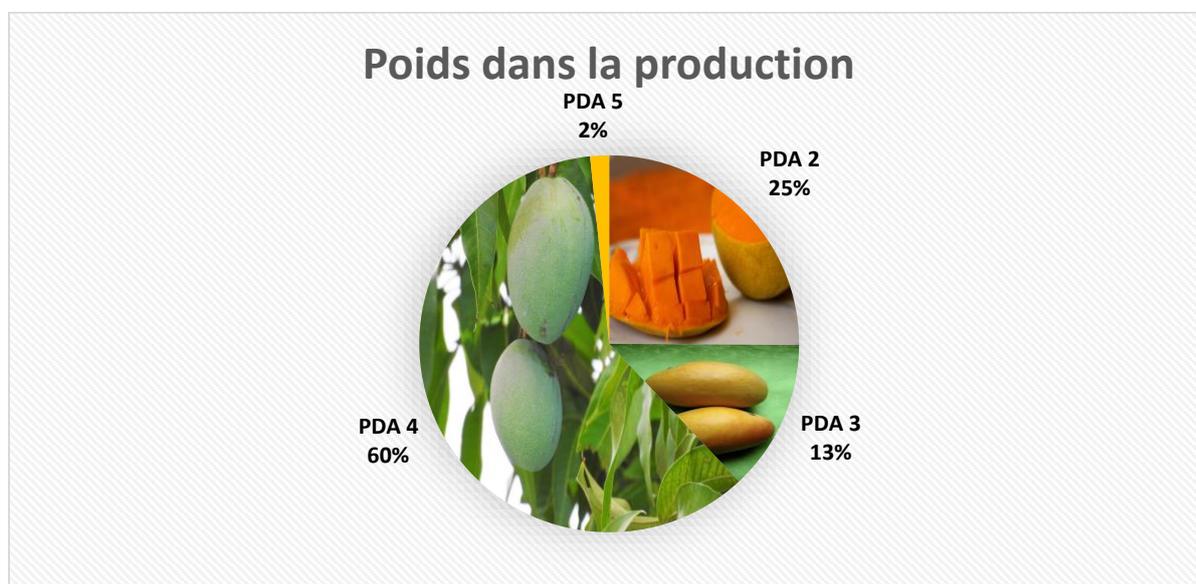


ARBORICULTURE FRUITIERE

Le programme arboriculture fruitière est conçu pour (i) améliorer la production, les rendements et la qualité de l'arboriculture fruitière, (ii) étendre les productions de l'arboriculture fruitière, (iii) valoriser les productions des vergers et (iv) renforcer la gouvernance au sein des filières. Les filières traitées au niveau de ce chapitre sont la mangue et les agrumes.

1.5.1.9 Arboriculture fruitière : Mangue

En 2021, la production de mangue est de 10 371,20 tonnes, soit un taux de réalisation de 94% de la prévision du plan de campagne (PCF 2021-2022 ATDA 5). Cette production a connu une baisse de 20% par rapport à 2020 (13 014 tonnes). Le graphe 34 montre le poids des PDA dans la production de mangue en 2021.



Graphe 34: Poids des PDA dans la production de mangue en 2021

Source : ATDA 5, 2022

La mangue est majoritairement produite en 2021 au niveau des PDA 4, PDA2 et PDA 3.

En 2021, une superficie de 225,2 ha de nouvelles plantations correspondant à un total de 45 035 plants a été installée. La variété Kent représente 75,3%, soit 169,56 ha contre 24,7% avec 55,615 ha installés de la variété Amélie.

1.5.1.10 Arboriculture fruitière : agrumes

La production nationale d'agrumes au niveau des anciennes plantations au titre de 2021 est de 137 542 tonnes sur une superficie exploitée de 11 317,45 hectares. La production d'agrumes au Bénin est essentiellement assurée par les PDA 5 et 7 avec plus de 92% de la production concentrée dans le pôle 5.

En ce qui concerne les nouvelles plantations, une superficie totale de 275,7 hectares avec 217,16 ha installés dans le PDA 5 et 58,5 ha dans le PDA 7.

Sur le volet de la transformation, il est à signaler que 1 077,512 tonnes de matières premières ont été utilisées pour produire 15 384 litres de jus d'oranges dans les PDA 5 et 7. La capacité des unités fonctionnelles est de 1 620 tonnes/an.

1.5.1.11 Filière palmier à huile

L'objectif du PNDF palmier est d'améliorer la performance de la filière avec l'installation d'au moins 25 000 nouveaux hectares, l'amélioration d'au moins 20% du rendement moyen en 2025 et l'amélioration de la transformation par la raffinerie et la savonnerie pour la satisfaction du marché national et régional.



En 2021, il a été installé 8 060 ha de nouvelles superficies de palmier à huile, soit 32,24% de la cible 2025 du PNDF Palmier à huile. L'année 2021 a enregistré une production de 581 712 tonnes de régimes sur une prévision de 1 217 688 tonnes, soit une réalisation 47,77% (PCF 2021-2022). Le graphe 35 montre la production de régimes en 2021 suivant les PDA.

Graphe 35: Poids des PDA dans la production de régimes en 2021

Source : Plan de campagne 2022 de l'ATDA 6

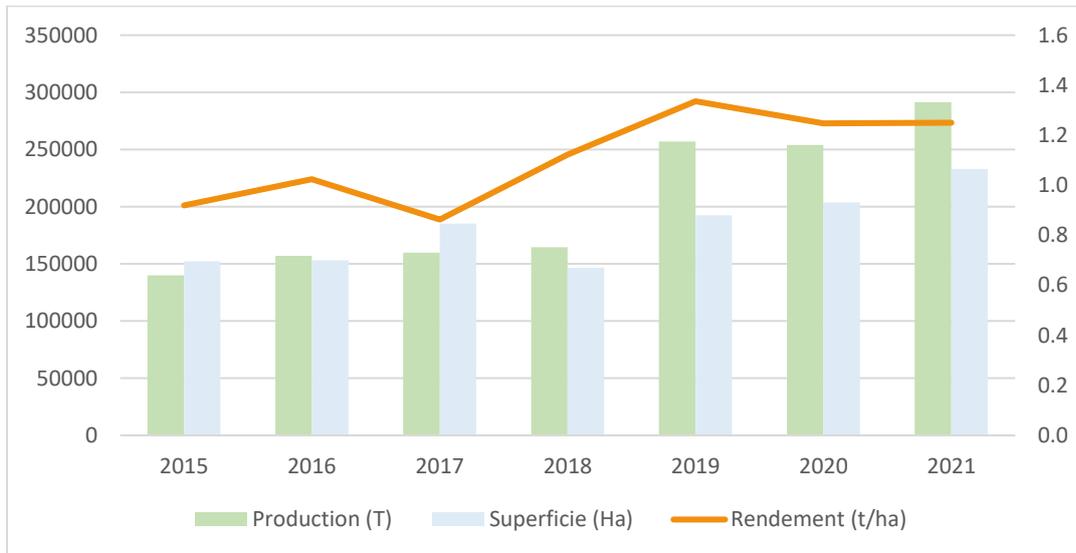
En 2021, un total de 588 871 tonnes de matières premières utilisées ont permis de produire 50 715 d'huile de palme et 710 tonnes d'huile de palmiste.

1.5.1.12 Filières émergentes : soja

La production du soja en 2021 est de 291 279 tonnes, contre 253 954 tonnes en 2020, soit un accroissement de 14,70% (graphe 36). Le taux de réalisation de la cible 2021 du PNDF (200 000 tonnes) est de 145,64%. Le rendement est resté pratiquement stable entre 2021 (1250 kg/ha) et

2020 (1247 kg/ha). L'accroissement de la superficie de 14,43% est le facteur principal de l'augmentation de la production en 2021.

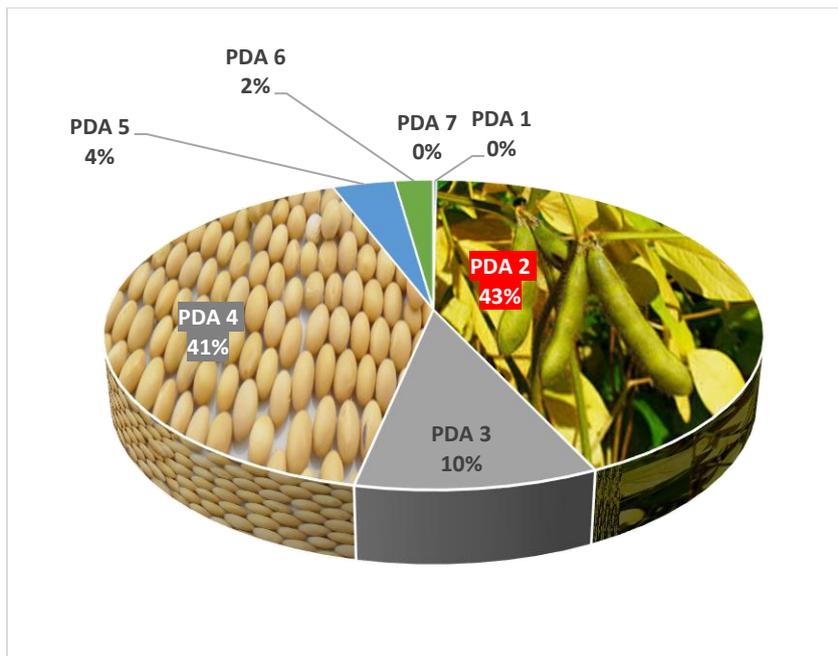
Les actions entreprises par les différents projets du secteur agricole (ProAgri 4, PADAC, PADéFiP, PAPAPE, etc.) ont contribué à l'atteinte de ces performances dans la filière. Ces actions doivent être renforcées en mettant davantage l'accent sur la formalisation de liens d'affaires (développement AgriBusiness Clusters) entre les opérateurs économiques béninois et étrangers notamment chinois.



Graphe 36: Evolution de la production de soja

Source : DSA, 2022

La production du soja est concentrée dans les PDA 4 (43%), PDA 2 (41%), PDA 3 (10%) et PDA 5 (4%) comme l'indique le graphe 37.



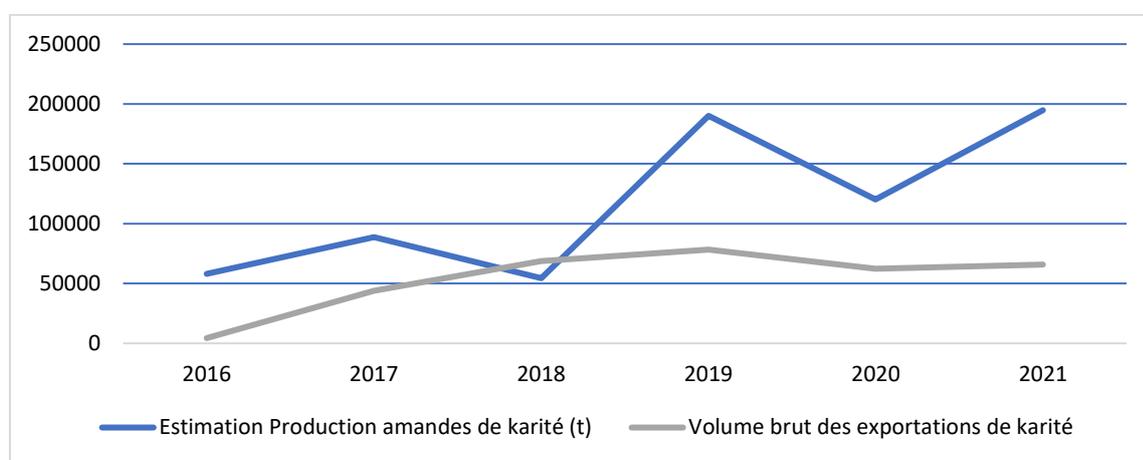
Graphe 37: Répartition de la production par pôle

Source : DSA, 2022

1.5.1.13 Filières émergentes : karité

La production de karité est passée de 120 082 tonnes de noix en 2020 à 194 791 tonnes en 2021, soit un accroissement de 62,21%. Le taux de réalisation de la cible 2021 du PNDF (221 000 tonnes) est de 88,14%.

Le volume des exportations de karité en 2021 est de 65 804 tonnes d’amandes de karité contre 66 229, 39 tonnes en 2020, soit une baisse de 5,6%. (Graphe 38)



Graphe 38 : Evolution de la production et des exportations de karité au Bénin

Source : Plan de campagne 2022 de l’ATDA 3 ; INStAD, 2022.

1.5.2 Évolution des différentes productions de viande, lait et œufs de consommation

Les résultats du RNA ont permis de réévaluer l’effectif du cheptel utilisé dans l’estimation de la production de viande et du lait.

La production de viande est estimée à 69 195 tonnes en 2021 contre 63 785 tonnes en 2020, soit une augmentation de 8,5%. Ce niveau de production représente 66,5% de la cible 2021 du PSDSA et 67,7% de la cible PNDF/VL de 2021 (102 134 tonnes).

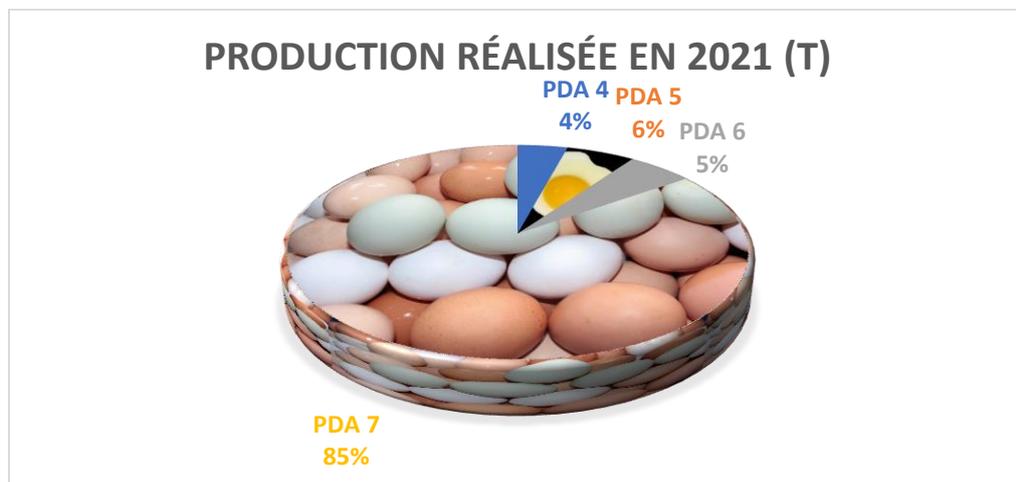
Quant à la production du lait, elle a connu un accroissement de 2,6%, soit 92 475 tonnes en 2021 contre 90 132 tonnes en 2020. Cette production laitière équivaut à 53,8% de la cible 2021 du PSDSA et à 54,8% de la cible PNDF/VL de 2021 (168 597 tonnes).

En ce qui concerne les œufs de consommation, la production est portée à 9403 tonnes en 2021 contre 9 108 tonnes en 2020, soit une hausse de 3,24%. Cette production de 2021 correspond à

37,6 % de la cible 2021 du PSDSA (25 000 tonnes) et 34,8% de la cible 2021 du PNDF/œuf de consommation (27 000 tonnes).

Ces performances sont réalisées grâce à l'appui des projets et programmes (PNDF VLO, PADA-FA, UNAP Biosécurité, PADAC, etc.)

Le graphe 39 présente le poids des PDA dans la production des œufs de table en 2021.



Graphe 39 : Poids des PDA dans la production des œufs de table en 2021

Source : ATDA 7, 2022

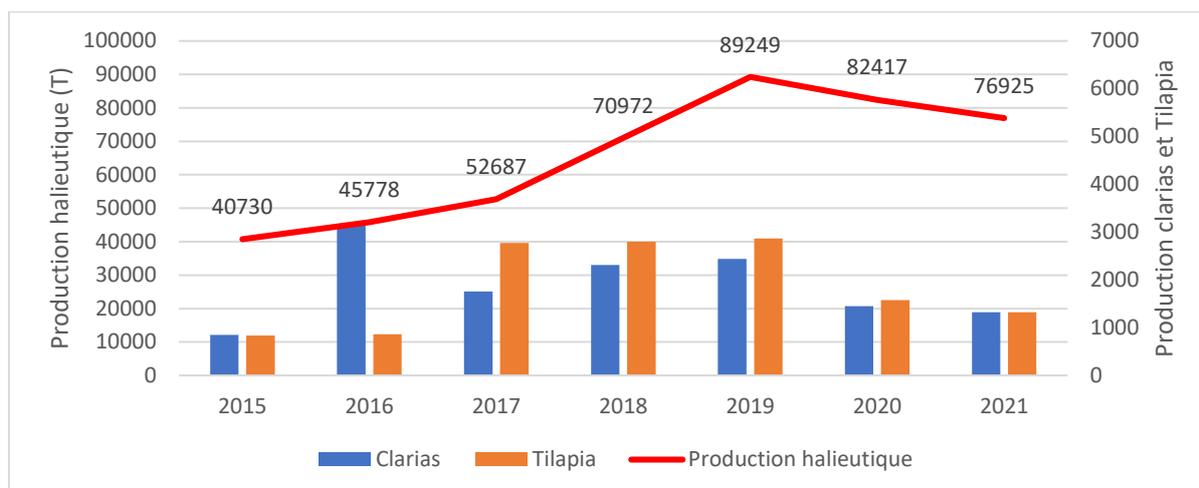
Les actions mises en œuvre en 2021, pour appuyer la transformation de la viande sont notamment, la construction de 05 aires d'abattage et 06 boucheries dans le département des Collines (PADAC).

Le point global des abattages contrôlés des divers centres de transformation de la viande (abattoirs, gargotes, boucheries et charcuteries) et autres lieux d'abattage a montré une diminution sensible des produits contrôlés livrés aux populations (16 740 tonnes en 2021 contre 22 283 tonnes en 2020), soit une baisse de 24%. Cette baisse s'explique par la baisse du pouvoir d'achat des populations face à la cherté des prix des bovins, ovins, caprins et porcins, etc. Elle s'explique aussi par l'insuffisance de plus en plus prononcée des agents de contrôle des produits carnés sur le terrain qui ne permet pas d'inspecter tous les animaux abattus, de réprimer les fraudes et de garantir la qualité sanitaire de toutes les viandes mises en consommation.

Les mini-laiteries de Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou ne sont plus en activité. Celles de Gogounou et de Nikki ont transformé au total 48 724 litres de lait en produits laitiers en 2021 (Wagashi/Gassiré, yaourt, lait caillé, etc). Ces quantités transformées ne représentent qu'une infime partie du lait transformé au niveau national par les éleveurs.

1.5.3 Evolution de la production halieutique

La production halieutique nationale est de 76 925,2 tonnes en 2021 contre 82 417,4 tonnes en 2020, soit une baisse de 6,7%. La baisse de production observée en 2020 (-7,65%) s'est poursuivie en 2021 (graphe 40).



Graphique 40: Évolution de la production de Clarias, de Tilapia et de la production halieutique nationale (tonnes)

1.5.3.1 Pêche

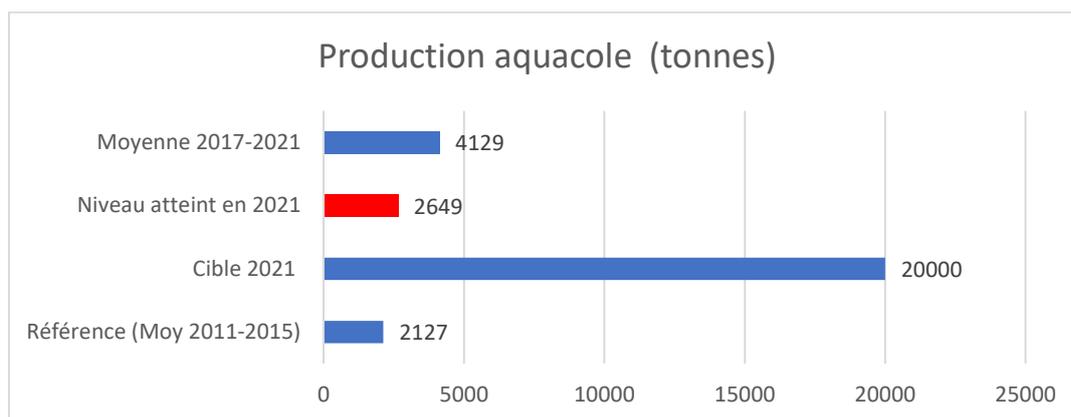
La production de la pêche continentale est passée de 44 726 tonnes en 2020 à 36 631,2 tonnes en 2021, soit une baisse de 18,10%. Des opérations d’assainissement et de suivi de la réglementation des plans et cours d’eau ont été réalisées entre 2019 et 2020 par la DPH, les DDAEP et la brigade de surveillance et contrôle des plans et cours d’eau. Ces actions combinées expliquent la réduction de la proportion de poissons immatures dans les captures ; ce qui a induit une baisse momentanée des quantités de la pêche continentale en attendant une reprise de la production de façon plus durable.

Les captures de la production maritime artisanale ont été de 37 591,5 tonnes contre 34 443 tonnes en 2020, soit une augmentation de 9,14%. Quant à la pêche maritime industrielle, sa production a chuté de 75,50%, passant de 218 tonnes en 2020 à 53,4 tonnes en 2021. La baisse des captures au niveau de la pêche industrielle reste imputable à la délivrance tardive des licences de pêche par la commission ad’hoc mise en place par l’arrêté interministériel N°2020-3079/MEF/MCVDD/MAEP/MT/MDN/SGM/USMEF/SP du 23 décembre 2020, portant nomination des membres du comité de gestion des autorisations de navigation, des permis et des licences de pêche en République du Bénin.

1.5.3.2 Aquaculture

La production aquacole s’est établie à 2 649,2 tonnes en 2021 contre 3 030,52 tonnes en 2020, soit une baisse de 12,6%. Cette production se décline en 1 325,66 tonnes de Clarias soit 13,22% de la cible 2021 (10 025 tonnes), 1 321,49 tonnes de Tilapia soit 13,45% de la cible 2021 (9824,5) et 2 tonnes d’autres espèces. Cette réalisation correspond à 13,25% de la cible 2021 du PNDF qui est de 20 000 tonnes (Graphique 41). Ce recul de la production aquacole est en

relation avec la difficulté d'importation de l'aliment extrudé en raison de la pandémie de la COVID 19 couplée ainsi que la flambée des prix des matières premières (soja, maïs etc.) entrant dans la fabrication de l'aliment local. Pour faire face aux difficultés d'importation d'aliments extrudés, l'ATDA 7 a contractualisé l'acquisition de cinq (5) mini extrudeuses de capacité d'au moins 300kg/heure. Les efforts de promotion de l'aquaculture se sont également poursuivis avec les interventions ProVAC. Ces constats appellent un important chantier de maîtrise de la disponibilité et de l'accessibilité des facteurs de production (aliment, alevins et zone aménageable).



Graphique 41: Niveau d'atteinte des cibles de la production aquacole en 2020

Source : DSA 2022.

2. NIVEAU DE PROMOTION ET STRUCTURATION DES CHAÎNES DE VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS AGRICOLES

L'atteinte du résultat stratégique de la compétitivité des chaînes de valeur se réfère à six domaines d'actions prioritaires suivants (i) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (iii) l'identification des opportunités d'affaires, (iv) la mise en place des Indications Géographiques, (v) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise et (vi) le renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)

2.1. Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché

Les infrastructures sont mises en place dans les sous-secteurs de production végétale, animale et halieutique.

2.1.1 Infrastructures de production végétale

Conformément au manuel de procédure et de gestion des magasins et des ESOP élaboré en 2020, les ATDA sont désormais responsabilisées dans la gestion durable des magasins et des infrastructures connexes construits au profit des acteurs du secteur agricole. Un Comité de gestion élu par les Unions communales des filières est mis en place pour chaque magasin. Le

dénombrement effectué à fin 2021 montre un total de 661 magasins (dont 18 réceptionnés en 2021) pour une capacité de stockage de 266 469 tonnes dédiée à divers usages (intrants, vivriers) et filières agricoles (Tableau 13). Ces données montrent que 54% des magasins sont installés dans le pôle 4 qui concentre 45% de la capacité nationale de stockage.

Pour les infrastructures marchandes mises en place au titre de 2021, on note la construction de 12 hangars de 12 places chacun dans le marché d'ananas à Sékou dans la commune Allada.

Tableau 13: Répartition des magasins par PDA

PDA	Nombre de magasins	Proportion de magasins	Capacité de stockage(tonne)	Proportion de stockage
Pôle 1	37	6%	22 550	8%
Pôle 2	123	19%	62 400	23%
Pole 3	46	7%	11 679	4%
Pôle 4	357	54%	120 530	45%
Pole 5	55	8%	25 760	10%
Pôle 6	17	3%	12 750	5%
Pôle 7	26	4%	10 800	4%
Total	661	100%	266 469	100%

Source : ATDA-DPAF,2022

2.1.2 Infrastructures de production animale

En 2021, on note la construction du marché à bétail de Goumori commune de Banikoara, la modernisation du marché à bétail de Ouessè par la construction d'un bloc administratif et d'un module de latrines à 4 cabines.

Pour appuyer la transformation des produits animaux, les actions mises en œuvre en 2021 sont la construction de 05 aires d'abattages et 06 boucheries dans les départements des Collines (PADAC).

Dans le domaine de la commercialisation des produits animaux, on note la construction de 03 marchés à bétail dans les collines, l'implantation pour la réalisation des modules complémentaires dans le marché à bétail de Zè, la construction de 02 hangars de vente de fromage de lait (Wagashi/Gassiré) de vache dans les collines.

2.1.3 Infrastructures de production halieutique

La transformation des poissons reste majoritairement artisanale. Au dix-huit (18) fours modernes existants, un four de type QUALISANI a été installé en 2021 dans le cadre de sa vulgarisation (DPH 2021).

2.2.Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales

2.2.1 Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation

Les acteurs de chaîne de valeur ajoutée (producteurs, transformateurs et exportateurs) étant assujettis à la réglementation, ont la responsabilité du respect des textes, des exigences

techniques, des bonnes pratiques de production et de transformation. À ce titre, les actions menées dans le sens d'une amélioration de leur connaissance à faire face aux exigences techniques et réglementaires ont consisté en :

- ✚ la sensibilisation de 71 acteurs de la chaîne alimentaire des filières (ananas, soja, karité, anacarde, miel) sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène, les Bonnes Pratiques de fabrication et la traçabilité ;
- ✚ la sensibilisation de 44 opérateurs de la chaîne alimentaire (27 femmes et 17 hommes) sur les exigences sanitaires et exigences des marchés ;
- ✚ la formation à travers l'appui de PACOFIDE de 92 acteurs (producteurs, transformateurs et commerçants) de la filière ananas et cajou sur : les Bonnes Pratiques d'Hygiène, Bonnes Pratiques de Fabrication, Bonnes Pratiques de Conservation et sur le processus d'obtention d'agrément, le processus d'autorisation de mise sur le marché de l'ABSSA ;
- ✚ la formation de 19 opérateurs des filières miel et ananas sur le système TRACES-NT ;
- ✚ la sensibilisation de quarante-deux (42) membres de l'Association Béninoise des Producteurs Locaux (ABPL) sur le processus de certification des produits locaux.

Ces actions sont menées dans le but de l'amélioration des taux de conformité aux normes des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) et leurs dérivés.

2.2.2 Conformité aux normes des produits agricoles

L'analyse de la conformité aux normes des produits végétaux, animaux et halieutiques en 2021 montre que sur 3 672 analyses réalisées sur 926 échantillons de produits agricoles. Pour qu'un échantillon soit déclaré conforme aucune analyse des analyses par contaminant surveillé ne doit y être non-conforme. Le nombre d'échantillons conformes à l'issue des analyses est de 443 soit un taux de conformité de 52,16% en 2021 contre 78,85% en 2020. On note un recul de 27 points. Les contrôles ont été réalisés dans les établissements de production, de transformation, de stockage et de distribution.

Des résultats de la surveillance, il ressort que les contaminants ayant connu de dépassement par rapport aux normes et textes réglementaires sont principalement :

- les contaminants biologiques : levures et moisissures, Escherichia coli, Clostridium perfringens, Listéria Monocytogenes, Anaérobies Sulfite-Réducteurs.
- les contaminants chimiques : HMF (Hydroxy-Méthyl-Furfural), chloramphénicol, sulfamide, tétracycline.

Les non-conformités constatées sont liées au milieu, à la matière première, au matériel, à la méthode et à la main d'œuvre. Les rétroactions de sensibilisation organisées auprès des acteurs par l'ABSSA et les DDAEP avec l'appui des OPA doivent être renforcées pour plus d'efficacité. De même, les procédés utilisés (systèmes de production, de séchage, de conservation, de transformation et de vente) doivent être davantage améliorés pour relever la qualité des produits agricoles et impacter positivement la santé humaine.

2.2.2.1 Certification à l'exportation des produits agroalimentaires

Au titre de l'année 2021, 274 certificats sanitaires ont été délivrés pour l'exportation par fret aérien de 925,269 tonnes d'ananas frais contre 1 165,265 tonnes en 2020. Il en ressort donc que le volume d'ananas frais certifié par l'ABSSA pour l'exportation vers les marchés de l'UE affiche en 2021, une tendance à la baisse (-20,60%) par rapport à l'année 2020. Cette situation s'explique essentiellement par le ralentissement des échanges commerciaux en raison de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie du Coronavirus. En effet, la situation de pandémie a amené les acteurs à réduire les contrats de vente d'ananas vers l'Union Européenne.

Par ailleurs, 50 certificats sanitaires ont été délivrés pour l'exportation de 9 808,446 tonnes de divers produits agroalimentaires dont 52,19% de tourteaux de graines de coton, 27,01% de beurre de karité, 17,49% d'huile de coton raffinée, 3,25% de jus d'ananas et 0,06% de divers produits alimentaires. En outre, un total de 795 attestations de non OGM et certificats de qualité ont été délivrés à 62 entreprises pour l'exportation de 334 918,79 tonnes de soja grain en destination de la Chine et de l'Inde.

En plus des actions de l'ABSSA dans cette filière, le projets/programmes (DEFIA et PINEX) appuient les producteurs, exportateurs et commerçants à avoir des certificats/agréments pour faciliter l'accès aux marchés de la sous-région. Ainsi en 2021, pour le compte de DEFIA, sur les 151 engagés, 114 entreprises (producteurs, exportateurs et commerçants) à savoir 65 pour le certificat Global Gap, 38 pour l'agrément HACCP et 11 pour le certificat UEMOA/CEDEAO avait pratiquement bouclé le processus et obtiendront ces certificats/agréments en 2022.

2.2.2.2 Conformité aux normes sanitaires des produits végétaux et dérivés commercialisés

Le taux de conformité aux normes de l'ensemble des produits végétaux et leurs dérivés est de 68,18% en 2021 contre 81,17% en 2020, soit une baisse de près de 13 points (Tableau 14). Ce taux de conformité a porté sur l'analyse⁸ de 13 produits végétaux. Il s'agit de : riz, maïs, sorgho, oignon, tomate, piment, soja, amande de cajou, gari, cossette d'igname, huiles de palme, d'arachide et de coton. Les dépassements constatés sont liés aux levures et moisissures et Escherichia coli. Au regard des contaminants constatés, la baisse du taux de conformité aux normes de l'ensemble des produits végétaux et leurs dérivés est due à un relâchement des acteurs dans l'observation des Bonnes Pratiques d'Hygiène et de conservation. Il est nécessaire de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité et de l'innocuité des aliments.

Tableau 14: Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>2021</i>	<i>Écart (points)</i>
--------------------	--------------	-------------	-----------------------

⁸ Analyses 4 591 échantillons composées de la demande des promoteurs et des contrôles propres de l'ABSSA

		Réalisatio n 2020	Cible	Réal.	Par rapport à 2020	Par rapport à la cible
⁹Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés	%	81,17	100	68,18	-12,99	-31,82

Sources : ABSSA, 2022.

En ce qui concerne l’ananas, des prélèvements et des analyses ont été réalisés afin de s’assurer de la qualité sanitaire des fruits mis sur le marché. Le taux de conformité de l’ananas constaté est de 98,46% en 2021 contre 63,64% en 2020, soit une amélioration de 34,86 points. Les contaminants incriminés sur l’ananas et dérivés sont l’éthéphon, *E. coli*, les levures et moisissures en dépassement de limite. Les sources de ces non conformités ont été détectées et jugulées par l’ABSSA.

2.2.2.3 Conformité aux normes des produits animaux et dérivés commercialisés

En relation avec les résultats d’analyses réalisées par le LCSSA en 2021, le taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés est de 36,63% contre 36,02% en 2020, soit un écart positif de 0,61 point. Ce taux est inférieur de 19 points à la référence de 2015 (55%) et de 63,37 points à la cible de 2021(100%). De façon spécifique, ce taux est de 47,13 % pour le lait et ses dérivés, 32,48% pour la viande et 29,73% pour le miel (Tableau 15).

Les contaminants biologiques ayant connu de dépassement par rapport aux seuils sont principalement les *Listeria monocystogenes* dans les viandes (porcine, bovine, et volaille), le lait et yaourt. Les anaérobies sulfito-réducteurs sont constatés dans les viandes (porcine et bovine) et le lait frais.

Par rapport aux contaminants chimiques, les dépassements de normes observés sont l’HMF (Hydroxy-Méthyl-Furfural) dans le miel, la Tétracycline dans le lait frais, le Chloramphénicol et la Sulfamide dans les viandes (porcine, bovine et de volaille). Pour les levures et moisissures, les dépassements sont constatés dans le miel.

Cette situation mérite un renforcement des mesures d’hygiène dans le traitement des produits animaux afin d’améliorer davantage les taux de conformité.

Tableau 15: Taux de conformité aux normes des produits animaux

Indicateurs	2015	2020	2021		Écart	
	Référence PSDSA	Réalisation	Cible	Réalisation	Par rapport à référence	Par rapport à la cible

Taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés	55	36,02	80	36,63	-18,37	-63,37
--	----	-------	----	-------	--------	--------

Source : ABSSA, 2022

2.2.2.4 Conformité aux normes des produits de pêche et d'aquaculture et dérivés commercialisés

En 2021, la Direction de la Production Halieutique a procédé à l'inspection sanitaire au port de Cotonou de 21 163,788 tonnes provenant de 8 navires frigorifiques et de 485 containers. Il y a également eu l'inspection de 1 276,3 kg de crevettes, 1 072 kg poissons et 250 kg de langoustes et autres, soit un total de 2 836 kg de produits halieutiques.

De l'analyse faite sur le poisson frais, il ressort que le taux de conformité aux normes est 80,22% en 2021 contre 80,23% en 2020 (tableau 16).

Tableau 16: Taux de conformité aux normes des produits halieutiques

Indicateur	Réalisation	
	2020	2021
Taux de conformité aux normes des produits halieutiques (%)	80,23	80,22

Source : ABSSA, 2022

2.3. Niveau de structuration des filières agricoles

La structuration des filières passe par la mise en place des interprofessions représentatives des familles d'acteurs organisées sur les différents maillons.

La situation des interprofessions n'a pas varié entre 2020 et 2021. Ainsi, en 2021, on dénombre 7 interprofessions à savoir :

- l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) avec 2 familles d'acteurs ;
- l'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA) avec 4 familles d'acteurs ;
- l'interprofession Karité du Bénin (IKB) avec 4 familles d'acteurs ;
- l'Interprofession de la Filière Riz (IFRIZ) du Bénin avec 03 familles d'acteurs ;
- l'Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB) avec 04 familles d'acteurs ;
- l'Interprofession Aviculture du Bénin (IAB) avec 3 familles d'acteurs ;
- l'Interprofession Poisson d'élevage du Bénin (IPEB) avec 2 familles d'acteurs.

Le détail du niveau de structuration des filières est présenté dans l'annexe 4.

Une dynamique de structuration est en cours au niveau des acteurs de la famille des producteurs des filières maraîchage, palmier à huile, soja, maïs, manioc, gros bétail, poisson (pêche).

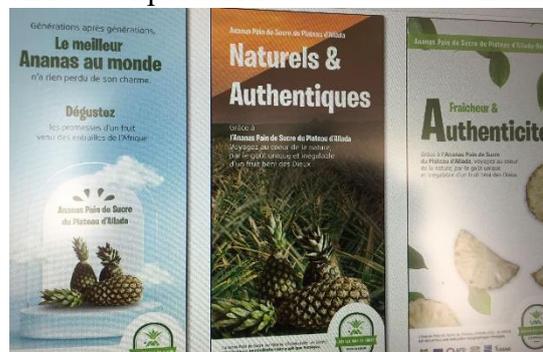
2.4. Mise en place des Indications Géographiques

Dans l'esprit de la valorisation de certaines chaînes de valeur, il est retenu dans le PSDSA de doter certaines filières (l'ananas, le karité, la gari sohoui, Agonlinmi, zomi, le wagashi, etc) d'Indications Géographiques (IG). Seul, le processus de la filière ananas a abouti en 2020 sur les quatre attendus, soit un taux de réalisation de 25% qui est resté inchangé en 2021.



Dans l'exploitation du certificat d'IG Ananas pain de sucre du plateau d'Allada obtenu par le Bénin en 2020, les principales réalisations en 2021 sont (i) la mise en place des outils de communications (un site web, page facebook, page linkedln, des rollup et des emballages pour le conditionnement à l'exportation et (ii) la participation à la foire Fruit logistica. Au cours de cette foire, les producteurs béninois ont signé un contrat d'exportation de 34 tonnes d'ananas vert par mois en

destination de l'Union Européenne. Aussi, la communication faite sur l'ananas IG via les outils de communication développés ont permis d'exporter 550 kg d'ananas vert en 2021 vers le Sénégal.



3. RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET NIVEAU D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Les quatre interventions de cet axe prioritaire concernent (i) les innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation, (ii) la gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques, (iii) la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier et (iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables.

3.1. Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation

3.1.1 Promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et des mesures de sauvegarde environnementale

Au regard des multiples impacts négatifs observés, la nécessité de développer des stratégies adaptatives pertinentes par secteur de développement s'impose. L'approche d'une Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) contribue à guider les actions visant à transformer et à

réorienter les systèmes agricoles en vue d'atteindre la sécurité alimentaire de manière plus efficace et plus durable dans le contexte des nouvelles réalités du changement climatique. Tenant compte de la sécurité alimentaire et des objectifs de développement nationaux, l'approche vise trois objectifs majeurs : (i) l'intensification durable de la productivité et l'accroissement des revenus agricoles, (ii) l'adaptation et le développement de la résilience au changement climatique et (iii) la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La République du Bénin a développé différentes stratégies et politiques dont une stratégie de l'« Agriculture intelligente face au climat » (AIC) pour amorcer la voie du développement durable. Elle est élaborée avec l'appui de la FAO. Aussi, le Bénin a-t-il bénéficié d'un accord de don de la BOAD pour la mise en œuvre du Projet de promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest qui est une initiative financée par le Fonds d'Adaptation. Cette initiative est co-construite en partenariat entre la Commission de la CEDEAO et l'ensemble des acteurs et parties prenantes clés intervenant dans la sous-région ouest africaine. Les pays couverts sont le Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et le Togo. L'objectif du projet est de : (i) renforcer les connaissances et les capacités techniques par le biais d'interactions régionales et locales en vue de promouvoir des pratiques agricoles résistantes aux effets néfastes du changement climatique, (ii) renforcer les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture et du pastoralisme aussi bien au niveau local que régional et (iii) partager les connaissances et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques. Ce projet sera exécuté sur une période de 3 ans (2022-2024).

Les ANE, les ONG du secteur agricole et les PTF ont dans une approche d'agriculture intelligente face au climat exécuté des activités et développé en 2021, des initiatives de maîtrise d'eau Agricole, de gestion durable de la terre et de renforcement de la résilience des populations à divers niveaux.

3.1.2 Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques

Des variétés adaptées à diverses écologies ont été développées pour plusieurs écologies durant la période de mise en œuvre du PNIASAN 2017-2021. Au niveau du riz, 7 variétés tolérant la sécheresse et 1 variété tolérant les inondations sont développées. En ce qui concerne le maïs, 20 variétés tolérant la sécheresse sont développées. L'annexe 5 montre le détail des variétés développées.

En plus des variétés développées, on peut retenir spécifiquement pour l'année 2021, les réalisations suivantes :

- validation de calendrier cultural agricole pour la production de maïs au Sud-Bénin dans un contexte de changement climatique ;
- élaboration de Référentiel Technico-Économique : Mieux produire le maïs avec la variété TZE W Pop DT STR QPM tolérant la sécheresse dans un contexte de changement et de variabilité climatique ;
- élaboration de Référentiel Technico-Economique : l'arrosage goutte-à-goutte pour éviter la mortalité des jeunes plants greffés d'anacardier en plantation pendant la saison sèche.

3.2. Gestion durable des terres

Le niveau de mise en œuvre des mesures de la Gestion Durable des Terres (GDT) est appréhendé à travers la superficie totale de terres agricoles sous les pratiques de gestion durable, le pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de GDT et le nombre de Communes ayant intégré la GDT dans la planification communale à travers l'élaboration du plan communal de développement (3ème génération).

La promotion des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) est assurée par certains Projets/Programmes (ProSol, PADAC, PAPVIRE-ABC), les ATDA et les producteurs. La superficie gérée de façon durable par les producteurs sans intervention des projets n'est pas encore estimée. La superficie totale de terres agricoles sous les pratiques de Gestion Durable des Terres du fait de l'accompagnement des projets ci-dessus cités est de 169 042 ha en 2021 (dont 35,17% sont exploitées par des femmes) contre 130 675 ha en 2020. Le tableau 17 fait l'objet de la répartition par pôle selon la zone d'intervention des projets concernés.

Tableau 17: Répartition par sexe et par pôle des superficies sous GDT selon la ZIP des projets

PDA	Superficie sous GDT hommes	Superficie sous GDT femmes	Superficie GDT total
PDA 1	22	8	29
PDA 2	83057	40071	123128
PDA 4	12547	10613	23160
PDA 5	13965	8759	22724
Total	109590	59452	169042

Source : ProSol, PADAC, PAPVIRE ABC, 2022

En prenant en compte les terres agricoles estimées selon le RNA à 3 013 023 ha, la proportion des terres sous GDT par rapport aux terres agricoles est passée de 4,34% à 5,61 % (Tableau 18).

Rappelons que les mesures de gestion durable de terres pratiquées par les exploitations agricoles elles-mêmes sans appui direct ou indirect des projets ne sont pas prises en compte dans ce point.

Tableau 18: Gestion durable des terres

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Superficie de terres agricoles sous GDT	12 000	21 939	49 683	92 108	130 675	169042
Superficie totale de terres agricoles (ha)	2 231 403	2 545 715	2 797 638	3013023	3013023	3013023
Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de GDT (%)	0,54	0,86	1,78	3,06	4,34	5,61

Source : Compilation DPAF, 2022

Quoique la proportion des terres sous mesures GDT reste faible (5,61%), on note une progression de sa mise à échelle car de 0,54% en 2016, la proportion des terres sous mesures GDT est passée à 5,61% en 2021.

Le nombre de Communes impactées par les actions GDT de ProSOL, PADAC et PAPVIRE-ABC en 2021 est de 29 contre 20 en 2020.

Les difficultés qui entravent la mise à échelle des mesures GDT ont pour nom :

- l'offre en semences et plants d'espèces améliorantes (*Mucuna*, *Aeschynomene*, Pois d'angole...) qui ne couvre pas la demande croissante des agriculteurs/trices ;
- l'absence d'un mécanisme de production des semences certifiées des espèces améliorantes ;

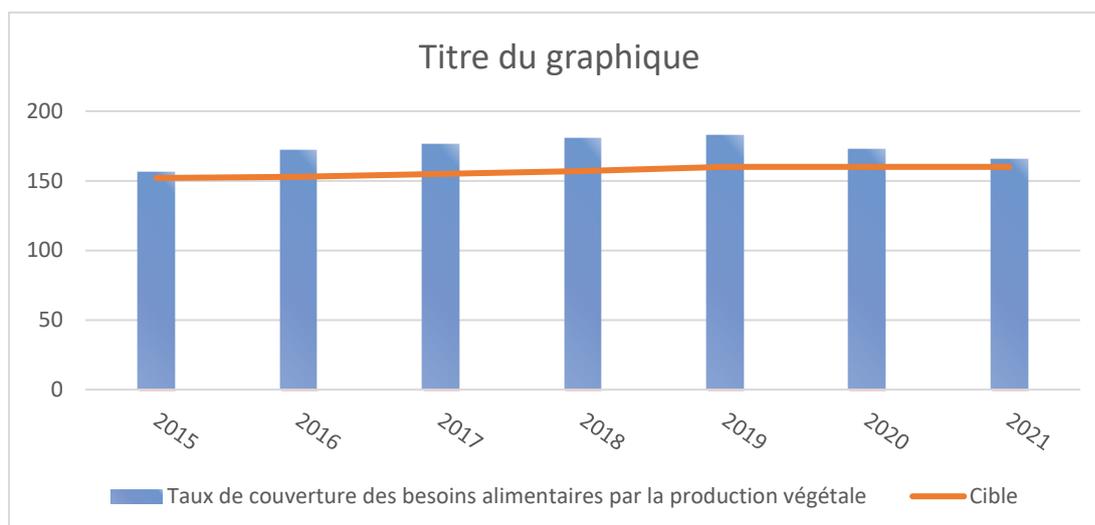
Les défis majeurs à relever sont :

- la nécessité du cadrage technique des mesures GDT/ACC pour une mise à échelle réussie ;
- la nécessité de mettre en place des mécanismes d'incitation des agriculteurs et agricultrices initiés par le MAEP pour la généralisation de la GDT dans toutes les communes agricoles du Bénin.

3.3.Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

3.3.1 Niveau de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation par les productions nationales

La détermination du taux de couverture des besoins de la population par la production nationale tient compte des besoins réels des tranches d'âge de la population convertie en équivalent-adulte et en unités énergétiques. Le taux de couverture des besoins prend globalement en compte la disponibilité (déduction faite de la production des niveaux de perte standards) des produits. Il ne tient pas compte des flux commerciaux de ces vivriers avec les pays frontaliers, ni l'accès physique et financier aux aliments, encore moins l'utilisation qui est faite des denrées (consommation, vente). L'évolution de ce taux est présentée par le Graphe 42.



Graph 42: Évolution du taux de couverture des besoins de la population par la production végétale nationale

Source: DPAF/MAEP, 2022; CT/SAGSA, 2022.

En 2021, le taux de couverture des besoins alimentaires est de 165,5% en baisse de 07 points de pourcentage par rapport à 2020 (172,5%) dû au fait que la production en 2021 n'a pas suivi le rythme de croissance de la population quand bien même les besoins soient couverts. La cible de 2021 (160%) est dépassée de 5,5 points. Corrélativement, la consommation par tête en 2021 est établie à 3 936 kcal/tête/jour. Elle est supérieure à la norme de la FAO qui est de 2 400 kcal/tête/jour mais en baisse par rapport à celle de 2020 qui était de 4 104 kcal/tête/jour.

Cette évolution traduit une couverture entière des besoins alimentaires de la population en produits végétaux de grande consommation et offre une marge supplémentaire de 65,5% en 2021.

3.3.2 Couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques de grande consommation par les productions nationales

Le taux de couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques (Tableau 19) par la production nationale en 2021 est de 25,57% pour une disponibilité de 6,14kg/an/habitant contre 26,69% en 2020 pour une disponibilité de 6,41kg/an/habitant en 2020, soit une diminution de 1,12 points en termes de couverture et 0,27 points en termes de quantité de produits disponibles par personne par an. Le gap est en partie couvert par les importations de produits halieutiques qui s'élèvent à 105 816,7 tonnes en 2021. La combinaison des deux sources donne une consommation de 14,58 kg/an/habitant, encore en deçà de la norme recommandée par la FAO qui est de 24 kg/an/personne. Il en résulte que des efforts restent à faire pour combler les besoins de la population en produits halieutiques.

Dans ce cadre, une meilleure exploitation du potentiel national notamment celui de l'aquaculture doit être promue pour combler le gap.

Tableau 19: Contribution du sous-secteur pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Indicateurs	Valeur 2020	2021		Écart par rapport à 2020	Écart par rapport à la cible
		Cible	Réalisation		
Taux de couverture des besoins de la population en produits halieutiques par la production nationale (%)	31,36	43,13	25,57	-5,79	-17,56

Source : DPH, 2022

3.3.3 Couverture des besoins alimentaires en produits animaux de grande consommation par les productions nationales

La couverture des besoins alimentaires en produits animaux est essentiellement appréciée à travers le taux de couverture en viande, lait et œuf par les productions nationales.

Globalement, les besoins sont couverts à 30% par la production nationale. Entre 2020 et 2021, le niveau de satisfaction des besoins en produits animaux a stagné (31,6% en 2021 contre 31,04% en 2020). Ce taux est en baisse de 18 points par rapport à la valeur de référence de 2015 (49,7%).. Le niveau d'atteinte de la cible PNDF 2021 (53%) est de 59,62%.

Les taux de couverture des besoins de la population en viande toutes espèces confondues, en œuf, lait et dérivés¹⁰ sont respectivement de 37,5% ; 14,75% et 42,6% (Tableau 20).

Tableau 20: Couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale

Indicateurs	Réalisation 2020	2021		Écart	
		Cible	Réalisation	Par rapport à 2020	Par rapport à la cible
Taux de couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale (%)	31,04	53	31,6	0,56	-21,4
☐ Viande toutes espèces confondues	41,19		42,6	1,41	
☐ Lait et dérivés	14,72		14,75	0,03	
☐ Œufs de table	37,2		37,5	0,3	

Sources : DE 2022, Traitements DPAF/MAEP, 2022

¹⁰ dérivés de lait: fromage, yaourt ; dérivés de viande: saucisse.

4. NIVEAU D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les performances obtenues pour ce niveau stratégique prennent en compte (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP, (ii) l'amélioration du système d'information du secteur agricole, (iii) la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial, (iv) la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes et (v) et la Promotion du genre dans le secteur agricole

4.1.Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP

Six (6) réformes ont été conduites dans le secteur agricole au titre du PAG 1 (2016-2021). Il s'agit de :

- ✓ la création de sept (7) pôles de développement agricole ;
- ✓ les prises de mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) ;
- ✓ les prises de mesures fiscales et non fiscales incitatives en faveur de l'importation des intrants agricoles (productions végétales, animales et halieutiques), de l'exportation des produits agricoles et dérivés et pour la promotion des entreprises agricoles ;
- ✓ la modernisation des outils de travail ;
- ✓ la stratégie pour l'Agriculture Intelligente face au Climat et le renforcement des filets sociaux ; et
- ✓ la réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables.

Au terme de 2020, il est constaté que 4 des 6 réformes restent à poursuivre au vu du niveau des résultats obtenus. Il s'agit des réformes relatives à (i) facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des filières agricoles, (ii) Mesures fiscales et non fiscales incitatives en faveur de l'importation des intrants agricoles (productions végétales, animales et halieutiques), de l'exportation des produits agricoles et dérivés et pour la promotion des entreprises agricoles, (iii) Modernisation des outils de travail , et (iv) Stratégie pour l'Agriculture Intelligente face au Climat et renforcement des filets sociaux.

En 2021, outre les 4 à poursuivre, de nouvelles « réformes institutionnelles » sont envisagées par le MAEP au titre du PAG 2 (2021-2026). Elles concernent :

- ✓ la création de l'agence de gestion des grandes plantations ;
- ✓ la création d'un office de gestion des fermes d'élevage (Okpara, Bètécoucou, Samiondji et Kpinnou) et semencières d'État (Cf. Décret 2021-563 du 3 novembre 2021 portant AOF du MAEP) ;
- ✓ le renforcement de l'autorité compétente de sécurité sanitaire des aliments.

Les lecteurs trouveront plus de détails dans le rapport sur la promotion des filières et le niveau de mise en œuvre des réformes.

4.2. Amélioration du système d'information du secteur agricole

4.2.1 Niveau d'amélioration du système d'information du secteur agricole

L'amélioration du système d'information du secteur agricole passe par (i) l'appui au dispositif national de statistiques agricoles, (ii) la promotion et le développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture), (iii) la communication sur le secteur agricole, (iv) le suivi-évaluation du secteur agricole, (v) l'amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur et (vi) l'actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre (loi d'orientation agricole, code pastoral, code de l'élevage, AOF du MAEP, loi sur les interprofessions, etc.).

4.2.1.1 Dispositif de statistiques agricoles, de suivi-évaluation et de communication sur le secteur

La réalisation du Recensement National de l'Agriculture se poursuit. À la suite de la réalisation des modules de base, la collecte des données de sept (07) modules complémentaires a eu lieu et le traitement est en cours.

Les résultats du RNA ont été publiés au cours de la campagne 2021-2022 et ont permis de disposer des informations structurelles sur l'agriculture au Bénin.

Dans l'optique d'appui au bon fonctionnement du dispositif des statistiques, la DSI a accompagné la DSA dans la mise en place d'un site web modelé pour la diffusion des statistiques du secteur. Il s'agit notamment des données issues du RNA et des enquêtes périodiques organisées par le MAEP sous l'égide de la DSA.

En outre, la DSI-MAEP a uniformisé sur la plateforme de collecte digitale Akvo Flow, à l'usage des structures sous tutelle concernées, les formulaires de collecte de données périodiques (exemple : les enquêtes Statistiques Agricoles -ESA- réalisées par les DDEAP) et des enquêtes spontanées (exemples : recensement du cheptel bovin, recensement des disponibilités des semences pour la sécurité alimentaire, etc.)

Pour ce qui concerne le suivi-évaluation du secteur au regard des prévisions pour 2020, la revue sectorielle a été réalisée à 100% au niveau national (1 revue par an) appuyée par l'organisation de 04 revues trimestrielles du PTAB.

Au niveau départemental, 29 (36 en 2019, 32 en 2020) revues ont été réalisées par les DDAEP sur 48 prévues (60,42% de réalisation) avec 16,67 % (58,3% en 2019 ; 25% en 2020) des DDAEP qui ont réalisé les 04 revues prévues par an, 16,66% ayant réalisé 03 revues, 58,33% ayant réalisé 02 revues et 8,3% n'ayant réalisé qu'une revue. L'organisation de deux revues semestrielles par les DDAEP semble être la pratique la plus courante au regard des difficultés financières. Les revues organisées par les DDAEP portent sur les plans départementaux harmonisés élaborés conjointement avec les acteurs intervenant dans les départements.

De même, 40 Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) ont été réalisées par les douze DDAEP en vue de rendre disponibles des statistiques agricoles de production.

De même, 13 revues (11 en 2019) ont été tenues dans les pôles sur 14 prévues avec au moins une revue tenue par pôle. Ces revues au niveau des pôles de développement agricole sont complétées par des sessions de cadres de concertations (19 sessions tenues en 2020) avec les acteurs en charge de la promotion des différentes filières ciblées.

En outre, des revues des projets réalisées conjointement entre le gouvernement et les bailleurs sont régulièrement organisées et débouchent sur l'élaboration des aide-mémoires.

Ces différentes revues et enquêtes ont permis de générer des informations sur la mise en œuvre des interventions dans le secteur agricole en vue de leur amélioration/capitalisation, de la prise de décision et de la coordination du secteur.

En outre, la digitalisation de la chaîne PPBS par la mise en place d'une plateforme de gestion des informations sur le secteur agricole est une réalité.

Il est enfin important de signaler que la DSI s'est engagée au cours de l'année 2021 dans le processus d'harmonisation des Systèmes d'Information du Marchés du secteur Agricole (SIM-A). Ainsi, à travers plusieurs ateliers, le processus a abouti à la rédaction du document méthodologique de collecte de données sur les marchés, du guide de l'Agent de Collecte d'information de Marché, de la note technique sur le SIM-A et du document-type de partenariat du SIM-A. La rédaction d'un répertoire actualisé des UML (Unité de Mesure Locale) au niveau national permettra de clôturer la série d'atelier de rédaction de document et de les internaliser.

Toujours sur le volet d'appui au secteur, la DSI s'est employée à appuyer les structures du MAEP dans la réalisation des cartes thématiques des interventions dans le secteur agricole et la formation de quelques cadres sur la manipulation des logiciels de cartographie. Les cartes des interventions permettent d'avoir une vue holistique sur les efforts déployés par les acteurs et les zones impactées, selon le sous-secteur.

4.2.1.2 Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture) et communication sur le secteur agricole

L'usage du numérique dans l'agriculture, ou e-agriculture, consiste à concevoir et à développer des outils novateurs basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de relever les défis de l'agriculture.

Au MAEP, l'intégration des TIC dans les activités du secteur agricole est devenue une réalité avec comme leviers les textes et lois prises dans le domaine du numérique par le gouvernement du Bénin. Les efforts accomplis ont permis de parvenir à :

- ✚ l'utilisation des smartphones pour la collecte de données via l'application Akvo Flow qui constitue une plateforme de collecte et de centralisation de données mobiles (Mobiles Data collection). Elle permet une réelle coordination des données du secteur qui passent par elle. Ce faisant, les différentes structures ont leurs données de terrain centralisées, sécurisées et accessibles en permanence. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, plus de 250.000 fiches de collecte sont passées par la plateforme Akvo. Cet engouement est dû à la formation en Avril 2021, des directions techniques, DDAEP, ATDA, OPA et PTF

intervenant dans le secteur agricole sur l'utilisation de la plateforme Akvo Flow pour la collecte des données du secteur agricole au Bénin sur cofinancement de ProAgri4 (GIZ) et de DEFIA (ENABEL) ;

- ✚ la conception et la mise en place des systèmes de suivi-évaluation digitalisé à référence spatiale pour certains projets du portefeuille MAEP (PADMAR, PADAAM, ProAgri) ;
- ✚ le Système d'Information Géographique et Observatoire Agricole (en cours d'élaboration) qui vise à associer aux données collectées les références géographiques en vue de soutenir la territorialisation du développement agricole ;
- ✚ l'appui des structures du MAEP (ATDA et DDAEP à l'élaboration et à l'analyse des cartes thématiques issues des données collectées avec Akvo Flow en vue de faciliter les prises de décision
- ✚ la promotion de l'inclusion financière des acteurs par le développement de la finance digitale le long des Chaînes de Valeur Agricoles. Un état des lieux sur le potentiel, les opportunités et les contraintes liés à la digitalisation des filières maraîchères, du maïs, du karité et du riz a été fait avec l'accompagnement du PITN2R ;
- ✚ l'usage des drones pour améliorer les services de conseil agricole et mettre en pratique l'agriculture de précision ;
- ✚ l'appui à la mise en place de la plateforme de e-conseil Agricole
- ✚ l'appui à la mise en place d'un dispositif de tracking sur les tracteurs au profit de la SoNaMA ;
- ✚ la mise en place de la plateforme de gestion des exploitations a connu son démarrage ;
- ✚ la digitalisation des transactions agricoles sur le riz ;
- ✚ La formation et la certification des conseillers et TS des ATDA et des cadres des EPZ (équipe pluridisciplinaire de zone) des DDAEP sur l'utilisation des outils numériques (Word, Excel et Essentiel de l'ordinateur : certification ICDL) ;
- ✚ le recensement géolocalisé des domaines du MAEP pour leur sécurisation ;

Le document de stratégie nationale pour le e-Agriculture au Bénin a été également élaboré et se trouve en instance de validation avec l'accompagnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Sur le plan des actions de communication on peut noter :

- ❖ l'élaboration des Plans de communication institutionnelle de ATDA 7, ATDA 6, PADéFIP, PADAC, ATDA 5
- ❖ la mise en œuvre des actions de communication du PADéFIP ;
- ❖ la réalisation de douze (12) reportages réalisés sur les CVA riz, maïs, anacarde, palmiers à huile, soja, coton, poisson, bovins, volailles, etc.. ;
- ❖ la couverture médiatique de cent (100) activités menées ;
- ❖ la réalisation de seize (16) émissions radio-télé sur des thématiques du secteur agricole

4.2.2 Appréciation de la gouvernance des OPA au Bénin

Le suivi des organisations Professionnelles Agricoles au titre de l'année 2021 est marqué par l'appréciation de leur fonctionnalité et de leur gouvernance à la lumière des outils d'analyse conçus à cet effet. Les résultats de ces suivis montrent :

En matière de fonctionnalité

- ✓ Une évolution du sociétariat au sein des organisation
- ✓ Un effort dans l'élaboration des PTAB
- ✓ Une amélioration du niveau d'instruction des élus au sein des organes dirigeants
- ✓ Une relative régularité de la tenue des réunions statutaires

Il faut tout de même souligner des insuffisances relatives à :

- un niveau moyen d'internalisation du contenu des textes fondamentaux par les membres
- un faible niveau de reconstitution du capital social ne permettant pas de disposer de fonds pour rendre des services économiques aux membres ;
- la tenue irrégulière des documents des gestion
- l'inexistence d'une stratégie de mobilisation de ressources ;
- un niveau moyen de maîtrise des rôles et la méthode de conduite d'une mission de contrôle par les membres des Conseils de Surveillance des OPA ;
- un faible niveau d'archivage ne facilitant pas la consultation des documents ;
- l'inexistence des registres de PV cotés et paraphés par le juge compétent pour les réunions statutaires ;
- la non authentification systématique les différents documents ;
- l'inexistence d'un plan de renforcement de capacités des membres et du personnel technique ;
- Inexistence de dispositif de suivi-évaluation excepté le CCR-B
- Inexistence de plan de communication et de renforcement de capacités.

Quant à la gouvernance

On peut se réjouir de l'existence de certains documents très importants tenus par certaines faîtières (UNPS, CCRB, UNAP). Il s'agit entre autres :

- les états financiers,
- les rapports d'audit des dernières années,
- le manuel de procédure et
- les PV des dernières AG.

Comme faiblesses, il a été constaté l'absence de documents non moins importants notamment :

- les PV de passation de service qui n'est pas connu des habitudes de l'UNPS,
- le plan de renforcement de capacité et/ou de communication,
- le document de mobilisation de ressources (CCRB, UNPS) et
- le registre des membres qui n'est pas actualisé.

Il faut en outre noter des pratiques peu recommandées à savoir :

- La non authentification des actes ;
- les listes de présence ne sont pas arrêtées,
- trop de documents sur ordinateur en version modifiable.

En sommes avec l'appui technique et financier de l'Etat et des partenaires des éléments d'amélioration sont notés quant à la fonctionnalité et la gouvernance des Organisations professionnelles Agricoles. Néanmoins il existe des gaps capacitaires pour les quels des accompagnements sont nécessaires.

4.3.Promotion du genre dans le secteur agricole

Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, il est prévu de mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès des couches vulnérables (femmes et jeunes) aux ressources productives et le renforcement de leurs capacités d'action. Les informations sur les thématiques clés en matière de genre sont disponibles par sexe à travers les résultats de l'enquête sur la « Mesure des taux de couverture des exploitations agricoles par les services de productivité (Conseil, Intrant, Financement et Foncier) ». Cette enquête réalisée en 2020 par le Programme d'Analyse de la Politique Agricole (PAPA) fait suite à celle réalisée en 2018 sur « Élaboration de la Situation de Référence sur les Conditions Actuelles d'Accès des Agricultrices/Agriculteurs à quatre Services Clés au Bénin ». La taille de l'échantillon est la même pour les deux enquêtes, soit 4 880 chefs d'exploitation dont 4 420 hommes et 460 femmes répartis dans les 12 départements et les 07 Pôles de Développement Agricole. Ces deux études ont permis d'apprécier le niveau d'accès aux conseils et aux équipements agricoles suivant le genre. En l'absence d'une autre enquête sur ces indicateurs, les résultats de 2020 restent valables pour apprécier la situation de 2021.

4.3.1 Genre et accès au foncier

Selon les résultats des deux études réalisées en 2018 et 2020, il ressort que 6% des femmes contre 94% pour les hommes ont accès à des droits fonciers garantis. Ce taux met en exergue un faible accès sécurisé des femmes à la terre en raison des pesanteurs sociologiques qui attribuent la propriété des terres aux hommes surtout en milieu rural.

La possession de titres de propriété ou documents officiels par les chefs d'exploitants agricoles enquêtés sont consignés par sexe dans le tableau 21. Les résultats montrent que la majorité des enquêtés (84,07%) ne détiennent aucun document de propriété. Seulement 2,56% d'entre eux possèdent de titre foncier, 2,35% de Certificat Administratif et 2,70% de certificat foncier. Les documents les plus détenus par ceux qui en ont sont essentiellement des conventions de vente signée par autre autorité telle que le chef d'arrondissement ou chef quartier/village (4,49%), des conventions de vente de la mairie ou de la sous-préfecture (4,04%) et des actes simples de vente non officialisés (6,2%). Dans ce contexte, les actes fonciers les plus sécurisés sont détenus par les hommes.

Tableau 21 : Accès au foncier

Sexe du chef d'exploitation	Titre foncier	Certificat Administratif	Certificat foncier	Convention de vente signée à la mairie	Convention de vente signée par autre autorité (chef d'arrondissement ou chef quartier)	Acte simple de vente non officialisé	Aucun document
Femme	0,17	0,51	0,17	3,91	2,72	6,12	91,03
Homme	0,61	0,33	0,77	4,06	4,74	6,21	91,08
Bénin 2020	2,56	2,35	2,70	4,04	4,49	6,20	84,07

Bénin 2018	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	4,0	86,0
------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Source : INRAB (PAPA), 2018&2021

4.3.2 Genre, développement technologique et conseil agricole

Les résultats révèlent que le taux d'accès des hommes à la traction motorisée est de 11,71 contre 8,05% pour les femmes. En ce qui concerne la traction animale, il est également supérieur à celui des femmes (22,27% contre 9,59%). Le tableau 22 montre les résultats des enquêtes.

Tableau 22: Taux d'accès à la traction animale/motorisées et pulvérisateurs, par sexe du chef d'exploitation

	Sexe du chef d'exploitation	Traction motorisée		Traction animale (culture attelée)	
		2018	2020	2018	2020
Taux d'accès	Femme	4,66	8,05	6,87	9,59
	Homme	10,82	11,71	21,74	22,27

Source : INRAB (PAPA), 2018&2021

Concernant l'accès aux différents types de services de Conseil (Conseil de Gestion, Conseil Technique Spécialisé et Conseil d'accès au marché), globalement les hommes ont deux fois plus accès aux services de conseil agricole que les femmes (tableau 23) avec une régression indifférenciée de moitié de 2018 à 2020.

Tableau 23: Taux d'accès des exploitations agricoles aux différents types de conseil par sexe du chef d'exploitation

		Sexe du chef d'exploitation	Conseil de Gestion aux exploitations agricoles (%)	Conseil Technique Spécialisé (%)	Conseil d'accès au marché (%)
Taux d'accès	2018	Femme	11,96	11,09	1,96
		Homme	24,41	17,58	5,45
	2020	Femme	5,41	2,88	1,69
		Homme	11,70	7,36	2,49

Source : INRAB (PAPA), 2018&2021

De façon générale, le taux d'accès en appuis-conseils au niveau des hommes est supérieur à celui obtenu au niveau des femmes quel que soit le type d'appui-conseil. Toutefois, on observe une baisse du taux d'accès des chefs d'exploitants agricole dans le domaine végétal qui peut s'expliquer par la faible couverture des services agricoles aux exploitants agricoles qui sont majoritairement dans la production végétale.

4.3.3 Genre et accès au financement

Les résultats des deux enquêtes sur l'accès aux services agricoles ont montré qu'en 2018 (48,26%) les femmes engagées dans l'agriculture ont plus accès aux services financiers que les hommes (46,74%). En 2020 par contre, il est observé une inversion des tendances avec un accès de 66,67% pour les femmes et 70,60% pour les hommes.

4.3.4 Genre et accès aux intrants de production

Pour ce qui concerne l'accès aux intrants, le niveau d'accès des femmes reste toujours inférieur à celui des hommes de 2018 à 2020. En 2020, plus de 87% des femmes ont eu accès à au moins un intrant PA, PV, PH ou PP et aucune femme n'a eu accès à tous les intrants nécessaires (synthèse). Au niveau des hommes, près de 91% ont eu accès à au moins un intrant PA, PV, PH et moins de 2% ont eu accès à tous les intrants nécessaires (Tableau 24).

Tableau 24: Taux global d'accès aux intrants agricoles, par sexe du chef d'exploitation

Taux d'accès intrants	Sexe du chef d'exploitation	Au moins un intrant PA, PV, PH (%)	Tous les intrants nécessaires (%)
2018	Femme	77,39	4,35
	Homme	83,51	14,86
2020	Femme	87,31	0,00
	Homme	90,68	1,56

Source : INRAB (PAPA), 2018&2021

4.3.5 Genre et gestion de la durabilité des sols

En 2021, environ 35% des surfaces d'exploitations individuelles qui ont été réhabilitées ou protégées sont exploitées par des femmes contre 32% en 2018. Au plan de la formation, 34% des acteurs formés sur la Gestion Durable des Terres sont des femmes.

Au total, les efforts sont donc attendus à tous les niveaux pour prendre en compte les besoins réels des acteurs avec une emphase sur le genre dans la fourniture des différents services agricoles.

4.3.6 Genre et gouvernance

Il est prévu que le **niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance** soit porté de 8% à 25% à l'horizon 2021 avec un jalon de 25% pour 2021. Le tableau 25 ci-après présente la compilation des données de cet indicateur de 2016 à 2021. De façon opérationnelle, le niveau de représentativité des femmes a été déterminé aussi bien au niveau des postes de direction de l'administration publique du MAEP que des organes de décision des ANE.

Tableau 25: Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance

Structures		Hommes					Femmes				
		2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
MAEP ¹¹	Nbre	68	63	112	103	125	6	5	8	12	12
	%	92	93	93	90	91	8	7	7	10	9
	Nbre	153	110	174	511	577	76	33	89	178	213

¹¹ Les postes pris en compte sont ceux de direction au sein du MAEP (Cabinet, Secrétariat Général, direction des structures sous tutelles et Coordonnateurs de projets/programmes).

Structures	Hommes					Femmes					
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	
ANE ¹²	%	67	77	66	74	73	33	23	34	26	27

Source : Traitement DPAF, 2021

On constate que le pourcentage de femmes aux postes de décision dans l'Administration Publique du MAEP est de 9% en 2021 (35% de la cible 2021) et de 27% pour les ANE (108% de réalisation de la cible 2021). Ce qui indique que les efforts pour améliorer le niveau de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision du secteur public ont été insuffisants. La cible visée a été atteinte au niveau des ANE.

4.4. Prise en compte de l'environnement et gouvernance des actions en rapport avec les changements climatiques

Dans un contexte lié aux changements climatiques, la nécessité de développer des stratégies adaptatives pertinentes par secteur de développement s'impose. L'approche d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) contribue à guider les actions visant à transformer et à réorienter les systèmes agricoles en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière plus efficace et plus durable. Tenant compte de la sécurité alimentaire et des objectifs de développement nationaux, l'approche vise trois objectifs majeurs : (i) l'intensification durable de la productivité et l'accroissement des revenus agricoles ; (ii) l'adaptation et le développement de la résilience aux changements climatiques ; et (iii) la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES), le cas échéant.

C'est ainsi que, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a développé différentes stratégies et politiques dont une stratégie de l'AIC pour amorcer la voie du développement durable. Elle est élaborée avec l'appui de la FAO venue à échéance en 2021.

De même, le Bénin a bénéficié d'un accord de don de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) pour la formulation et mise en œuvre du Projet de promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest qui est une initiative financée par le Fonds d'Adaptation. Cette initiative est co-construite en partenariat entre la Commission de la CEDEAO et l'ensemble des acteurs et parties prenantes clés intervenant dans la sous-région ouest africaine. Les pays couverts sont le Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et le Togo. L'objectif du projet est de : (i) renforcer les connaissances et les capacités techniques par le biais d'interactions régionales et locales en vue de promouvoir des pratiques agricoles résistantes aux effets néfastes du changement climatique ; (ii) renforcer les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture et du pastoralisme aussi bien au niveau local que régional ; et de (iii) partager les connaissances et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques. Ce projet sera exécuté sur une période de trois (03) ans (2022-2024).

Dans la même rubrique, le Bénin a signé un mémorandum d'entente avec la CEDEAO pour la mise en œuvre au Bénin du programme agroécologique dont l'objectif est d'accompagner les exploitations familiales dans une transition agroécologique pour leur permette de concilier performances économiques, sécurité alimentaire, renforcement de la résilience, préservation de

¹²Les organisations prises en compte sont : PASCiB, FUPRO, PNOPPA, CNA, Synergie Paysanne, ANAF.

l'environnement et santé des populations. Il permettra une mobilisation régionale pour favoriser les échanges d'expériences, le renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles, et l'appui au développement de systèmes agroécologiques plus résilients.

Plusieurs autres actions sont également exécutées à cet effet par les Acteurs Non Etatiques, ONG et PTF du secteur agricole à travers plusieurs initiatives de maîtrise d'eau agricole, de GDT et du renforcement de la résilience des populations à divers niveaux.

Le MAEP, dans le but de mieux coordonner les interventions liées à la transition agroécologique a mis en place et anime un sous-groupe thématique sur la Transition Agro Ecologique. Cette action a permis de mettre en place, un cadre de synergie d'action entre parties prenantes du secteur agricole.

En 2021 toujours, on peut se réjouir de ce que tous les projets et programmes du MAEP disposent des documents de planification environnementale notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Une veille est assurée pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) afin de mitiger/bonifier au mieux les impacts des activités mis en œuvre. Concernant le suivi environnemental et social, dix (10) projets sont impactés au cours de la période ciblée. Le niveau de prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale s'améliore au fil des années. Les Points Focaux Genre et Environnement des structures sous tutelles du MAEP, sont chargés entre autres, de veiller à la mise en œuvre des mesures prescrites.

La poursuite de la diffusion du Plan d'Actions Environnementales du Secteur Agricole (2019-2025) et du guide d'intégration des mesures de sauvegarde environnementale et de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement agricole au Bénin. L'objectif est de contribuer à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale, sociale et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur agricole. Les premières actions sont relatives à (i) la sauvegarde environnementale et sociale dans la mise en œuvre des projets/programmes du secteur agricole, (ii) la capitalisation et l'appui à la diffusion des innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face aux changements climatiques et son atténuation y compris l'Assurance agricole et la gestion des calamités dans le secteur, (iii) la Gestion Durable des Terres (GDT) et des écosystèmes aquatiques, (iv) la promotion de l'agriculture biologique et écologique et (v) la redynamisation de la Cellule environnementale et le renforcement de ses capacités d'intervention.

L'organisation d'un atelier national et d'une foire des produits de l'agriculture biologique et écologique en décembre 2021, a permis de créer un cadre d'échange aux différentes catégories d'acteurs de la thématique et de se doter d'une feuille de route d'action de promotion de "Agriculture Biologique et Écologique" au Bénin. L'élaboration d'une stratégie nationale de l'agriculture écologique et biologique a été élevée au rang de priorité pour les acteurs et son processus d'élaboration a débuté.

5. MISE EN PLACE DE MECANISMES DE FINANCEMENTS ET D'ASSURANCES ADAPTES ET ACCESSIBLES

Les questions de financement concernent le financement des acteurs des chaînes de valeurs ajoutées à travers quatre mécanismes à savoir (i) l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en synergie avec les autres fonds et instruments de financement, (ii) le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, (iii) la gestion des calamités dans le secteur agricole et (iv) le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

La Stratégie Nationale du Financement du Secteur Agricole (SNFSA) élaborée et validée en 2020, offre désormais un cadre cohérent du financement agricole dans son ensemble.

5.1. Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est l'instrument public majeur prévu pour le financement des activités agricoles.

En 2021, le FNDA a poursuivi sa mission en lien avec les objectifs de son Plan de Développement 2018-2022 en collaboration avec 27 Partenaires des Services Financiers. Ces actions concernent principalement le financement des projets, la facilitation et l'accompagnement des promoteurs auprès des institutions financières.

Au total 22 projets ont été validés et financés pour un montant de 1 112 064 021 FCFA au niveau du guichet 1 (sous guichet 1.2 notamment). Concernant le guichet 2, il n'y a pas eu de nouveaux projets au titre de 2021. Au niveau du guichet 3, les engagements totaux (refinancement, garantie et bonification) en 2021, s'élèvent à 3 377 117 410 FCFA pour 119 requêtes de facilitation de crédits validés. Ces engagements ont permis de lever des crédits d'un montant total de 4 481 579 400 CFAFCFA auprès des 6 banques et 6 SFD partenaires du FNDA.

Le point des volumes de financement est présenté dans le tableau 26.

Tableau 26: Volume de financement octroyé par guichet

N° Guichets	Volume de financement sollicité			Volume de financement octroyé			Volume de financement octroyé (cumulé)
	Année	2019	2020	2021	2019	2020	
Guichet 1	497 900 000	197 649 600		0	608 000 000	1 112 064 021	1 720 064 021
Guichet 2	130 000 000	124 540 985		0	235 250 966	0	235 250 966
Guichet 3	50 000 000	1 055 900 000		0	234 669 166	3 377 117 410	3 611 786 576
Total	677900000	1 378 090 585		0	1 077 920 132	4 489 181 431	5 567 101 563

Source : FNDA 2022 ; Compilation DPAF 2022

5.2. Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole

Dans le domaine du renforcement des mécanismes assurantiels, le FNDA a prévu des actions visant à améliorer les conditions de financement des exploitations agricoles. Il s'agit de :

- développer et mettre en œuvre une offre adaptée d'assurance risque agricole en partenariat avec les compagnies d'assurances et ;
- développer et mettre en œuvre de nouveaux instruments (capital-risque, capital-développement) de financement des PME agricoles.

La mise en œuvre de ces actions contribuera en 2022 à améliorer les conditions de financement des exploitations agricoles.

5.3. Gestion des calamités dans le secteur agricole

La gestion des calamités est préoccupante dans le secteur agricole. Face à l'imprévisibilité des risques et gestion des calamités, il apparaît important de rencontrer les compagnies privées d'assurance pour développer des produits adaptés aux projets agricoles.

5.4. Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

En 2021, une dotation de 1 500 000 000 a été prévue au budget du MAEP au titre des ressources FADeC au profit des communes. Au terme de l'année, il est constaté un transfert net de 2 004 000 000 FCFA au profit des communes dont 504 000 000 FCFA par la Coopération Suisse et 1 500 000 000 FCFA par le Budget National. Au 31 décembre 2021, le cumul des montants reçus par les communes au titre du FADeC-Agriculture s'élève à 10.865.737.358 FCFA contre 9.132.833.138 FCFA en 2020. Le montant total engagé au titre de cette année s'élève à 1.227.128.039 FCFA contre 3.937.938.847 FCFA en 2020 soit une régression dans la consommation des dotations. Cette situation porte le cumul engagé à un montant de 6.271.316.076 FCFA correspondant à un taux de consommation global de 57,72 % par rapport aux montants reçus.

Il est à noter que le montant engagé en 2021 est faible par rapport au montant transféré au cours de l'année. Cette situation est essentiellement due au retard de transfert des dotations 2021 (Novembre 2021), chose qui n'a pas permis aux communes de prendre en compte cette dotation annuelle dans leurs PAI.

Le tableau 27 ci-dessous présente le point des dotations FADeC par Pôle de Développement Agricole.

Tableau 27: Dotation et consommation des ressources du FADeC au 31/12/2021

PDA	Ressources Totales Transférées (2015-2021)	Poids (%)	Ressources engagées (2015-2021)	Taux de consommation
-----	--	-----------	---------------------------------	----------------------

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

1	290 002 684	2,67	263 509 230,3	90,86441077
2	1 712 052 214	15,76	1 248 446 449	72,92104991
3	900 431 094	8,29	451 416 890,5	50,13341866
4	2 620 717 433	24,12	1 597 740 949	60,96578474
5	1 782 749 029	16,41	1 013 114 588	56,8287836
6	630 051 931	5,80	299 193 411,3	47,48710328
7	2 929 732 972	26,96	1397894558	47,71406033
TOTAL	10 865 737 358	100	6 271 316 076	57,71643349

Source : FADeC 2021

A fin 2021 une lecture de la Base de Données (BD) FADeC-Agriculture nous révèle qu'entre 2015 et 2021 trois cent sept (307) IAC ont été réalisés sur financement FADeC-Agriculture dans les 77 communes du Bénin. Il faut noter que de 2015 à 2018 avant la révision du MdP et l'opérationnalisation de la convention 7F-09248.01 entre la Confédération Suisse et la République du Bénin il y avait 124 IAC réalisés que les CDAV (Comités Départementaux d'Analyse et de Validation des dossiers de projets communaux) avaient validés avant de disparaître après la révision du Manuel de Procédure (MdP) du FADeC-Agriculture intervenue à fin 2018. Le tableau 28 montre les statistiques par PDA et par période.

Tableau 28: Statistiques par PDA et par période.

PDA	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
IAC 2015-2018	07	20	17	27	18	02	33	124
IAC 2019-2021	05	34	24	32	44	07	37	183
Total IAC par PDA	12	54	41	59	62	09	70	307

Source : FADeC 2021

Ces IAC concernent la réalisation des plans fonciers ruraux, la construction/rénovation hydro agricole (bas-fonds, périmètres maraîchers) , la construction/rénovation de retenues d'eau, étangs piscicoles, la construction/rénovation des puits/forages, barrages d'intérêt communautaire, la construction/rénovation de déchetteries et fosses à purin, la réalisation de parc de vaccination, les équipements et infrastructures de transformation, les équipements et infrastructures de stockage, de conservation, les équipements et infrastructures de commercialisation, l'aménagement et entretien périodique de pistes rurales, , la construction/rénovation d'ouvrages de franchissement (en relation avec le Ministère des Travaux Publics et Transport), la réalisation des aires de pâturage et la réalisation des couloirs de transhumance pour les animaux..

PARTIE 3 :
EFFETS ET IMPACTS PRODUITS PAR LA
MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN EN 2021

6. EFFETS ET IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN EN 2021

6.1. Contribution du secteur agricole au développement économique, social, à la souveraineté alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'atteinte des ODD

6.1.1 Contribution du Secteur agricole au développement économique

La contribution du secteur agricole au développement économique et social est appréciée à travers (i) sa contribution au PIB, (ii) sa contribution à la croissance économique, (iii) le taux de croissance du PIB agricole, (iv) sa contribution à la réduction de la pauvreté et (v) le solde de la balance commerciale agricole. Notons que les indicateurs macroéconomiques de 2020 demeurent provisoires.

6.1.2 Contribution du secteur agricole au PIB

La contribution du secteur agricole au PIB (part du PIB agricole dans le PIB global) est de 26,97% en 2021 contre 27,47% en 2020, soit une baisse de 0,5 point au profit du secteur secondaire. Elle a fluctué autour d'une moyenne de 27,64% sur la période 2015-2021 (tableau 29).

Tableau 29: Évolution de la contribution du secteur agricole au PIB

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB (en milliards de FCFA constants)	6 732,8	6 957,7	7 352,3	7844,7	8383,28	8705,92	9328,9
PIB Agricole (en milliards de F.CFA constants)	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2235,36	2350,69	2391,9	2516,2
Contribution du secteur agricole au PIB (en %)	26,4	27,8	28,3	28,50	28,04	27,47	26,97

Source : INStAD, 2022.

La contribution du secteur agricole au PIB a été soutenue par celle des sous-secteurs adjacents au PIB agricole récapitulés dans les sections suivantes.

6.1.3 Contribution des sous-secteurs au PIB agricole

Sur la période 2015 à 2021, la contribution du sous-secteur agriculture (part du sous-secteur agriculture dans la valeur ajoutée) a évolué globalement de manière croissante, passant de 75,8% en 2015 à 79,1% en 2020. En 2021, la contribution du sous-secteur agriculture est de 78,64%, soit une baisse de -0,45 point par rapport à 2020 (tableau 30).

Quant au sous-secteur élevage, sa contribution au PIB agricole a évolué en dents de scie sur la période 2015 à 2021 passant de 13,7% à 13,34%. Par rapport à 2020, on note une évolution de la contribution en 2021 de 0,5 point.

En ce qui concerne le sous-secteur pêche, la contribution a évolué de façon décroissante sur la période 2015 à 2021, passant de 10,4% à 8,02%. Par rapport à 2020, on note une baisse de 0,13 point.

La baisse de la contribution des sous-secteurs agriculture et pêche s'est faite au profit du sous-secteur élevage.

Tableau 30: Contribution des sous-secteurs au PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution du sous-secteur agriculture au PIBA (%)	75,8	77,3	78,1	79,1	78,9	79,10	78,64
Contribution du sous-secteur élevage au PIBA (%)	13,7	13	13	12,7	13,1	12,80	13,34
Contribution du sous-secteur Pêche au PIBA (%)	10,4	9,7	8,9	8,2	8	8,10	8,02

Source : INStAD, 2022

6.1.4 Niveau de croissance du PIB Agricole (PIBA)

Le PIB agricole a connu une accélération de la croissance passant de 1,8% en 2020 à 5,2% en 2021 (tableau 31). Cette reprise de l'activité agricole après la chute de 2020 s'explique par le regain des activités de production du riz, du soja, du coton, de l'anacarde, de l'ananas, des cultures maraichères.

Par conséquent, la croissance du PIB Agricole est restée au-dessous des 6% préconisé dans les engagements de Malabo.

Tableau 31: Croissance du PIB agricole

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB Agricole (en mds FCFA constants)	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2235,36	2350,69	2391,91	2516,2
Croissance du PIB agricole (en %)	NA ¹³	8,9	7,6	7,3	5,2	1,8	5,2

Source : INStAD, 2022

¹³ NA (Non applicable): En raison du rebasage opéré en 2015 par l'INSAE, ce paramètre n'est pas calculable car la série avant 2015 est basée sur les prix constants de 2007

6.1.5 Croissance des sous-secteurs

La croissance du sous-secteur agriculture est de 4,60% en 2021, soit une hausse de 2,61 points par rapport à celle de 2020 (1,99%). Cette croissance est inférieure à la cible de 2021 du PNIASAN qui est de 9,64%.

Pour le sous-secteur élevage, on observe une reprise de la croissance passant de -0,53% en 2020 à 9,93% en 2021. La cible de 22% prévue pour 2021 est cependant loin d'être atteinte.

Quant au sous-secteur pêche et aquaculture, il a enregistré une croissance de 3,50% en 2021, en hausse de 0,39 point par rapport à 2020 (3,11%). Cette croissance n'a pas atteint la cible de 9,01% prévue en 2021 (tableau 32).

Tableau 32: Croissance des sous-secteurs

Indicateur	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation
Croissance du sous-secteur agriculture (%)	11,05	8,67	8,67	4,95	10	1,99	9,64	4,6				
Croissance du sous-secteur élevage (%)	3,3	7,6	4,98	7,93	19	-0,53	22	9,93				
Croissance du sous-secteur Pêche (%)	1,3	-1,3	-1,01	2,9	7,88	3,11	9,01	3,5				

Source : INStAD 2022

6.1.6 Contribution du secteur agricole à la croissance économique

La contribution du secteur agricole à la croissance économique du Pays est de 1,42% en 2021 (tableau 33). Cette contribution est en hausse de 0,93 point par rapport à 2020 (0,49%). Le secteur agricole a mieux contribué à la croissance économique du pays.

Tableau 33: Évolution de la contribution du secteur agricole à la croissance économique du Bénin

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance économique (en %)	3,34	5,67	6,70	6,87	3,85	7,15
Contribution du secteur agricole à la croissance (en %)	2,37	2,11	2,08	1,47	0,49	1,42

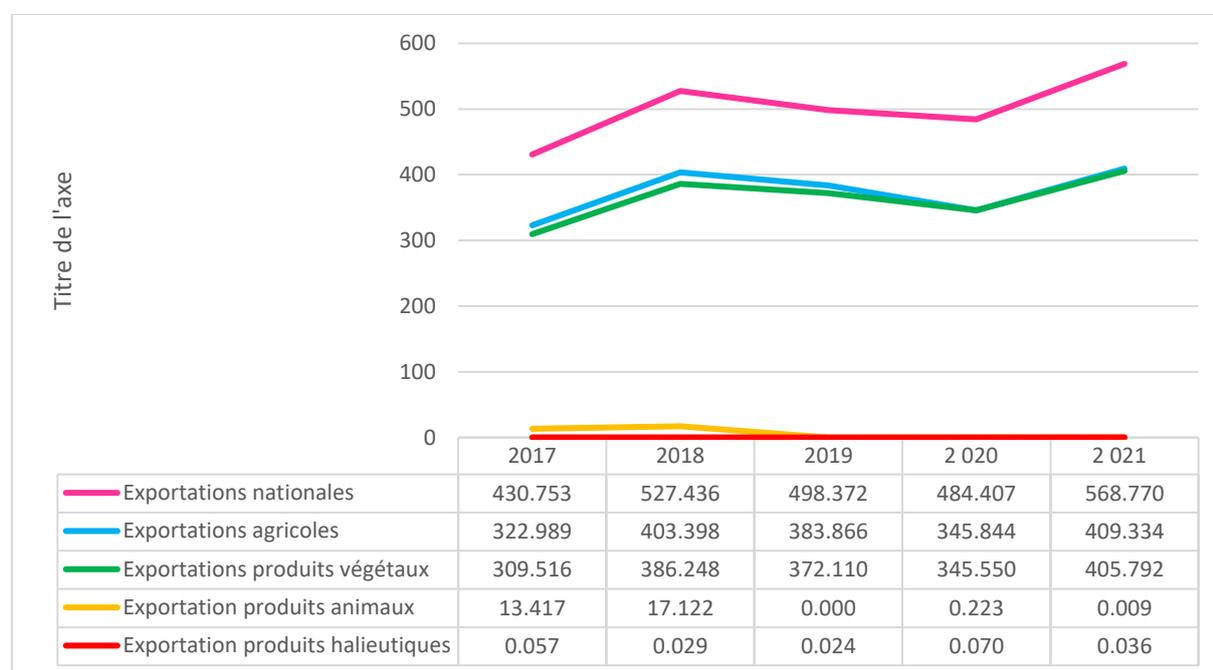
Source : INStAD, 2022

6.1.7 Evolution des déterminants de la balance commerciale

6.1.7.1 Evolution des exportations des produits agricoles

Les exportations nationales évoluent au rythme des exportations des produits agricoles (Graphe 43). En effet, les exportations agricoles représentent 71,97% des exportations nationales en 2021. La valeur monétaire de ces exportations est de 409,334 milliards en 2021 contre 345,84 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse d'environ 18,35% due essentiellement à la hausse des exportations du coton (31%).

Ces valeurs ne tiennent pas compte des exportations du secteur informel, mais prennent en compte la réexportation des produits. Il faille alors prendre des mesures qui permettent de mieux appréhender ces transactions qui sont peu ou pas couvertes par les statistiques officielles.



Grphe 43: Evolution des exportations nationales et agricoles

Source : INStAD, 2022

6.1.7.2 Exportation des produits végétaux

Entre 2020 et 2021, les recettes d'exportation des produits végétaux ont connu une hausse de 17,43%. Elles représentent environ 99,13% de celles des produits agricoles, soit 71,35% des exportations totales du Bénin en 2021 (tableau 34).

En 2021, les exportations de coton, de l'anacarde, du karité et de l'ananas représentent 95,53% des recettes d'exportation des produits végétaux et 68,16% du total des exportations du Bénin, tous produits confondus.

Tableau 34: Evolution des exportations des produits végétaux

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur des exportations au niveau national (tous produits confondus)	369,658	242,288	430,753	527,44	498,37	484,407	568,770
Exportations agricoles (mds F CFA)	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866	345,636	409,334
Exportations produits végétaux (mds F CFA)	231,808	160,964	309,516	386,248	372,110	345,550	405,792
<i>Exportations de l'anacarde, l'ananas du coton et du karité (mds F CFA)</i>	198,22	127,60	264,44	345,18	335,708	316,717	387,656
Taux d'accroissement des recettes d'exportation des produits végétaux (%)	31	-30,6	92,3	24,8	-3,7	-7,1	17,4

Source : INStatD, 2022

6.1.7.3 Exportation des produits animaux

La valeur des exportations des produits animaux (animaux vivants, abats, œufs de consommation et lait) est de 9 490 708 FCFA (tableau 35). Ces recettes sont en baisse de 95,7% par rapport à celles de 2020 et sont dues aux chocs exogènes qui ont persisté (fermeture des frontières et COVID-19).

Tableau 35: Evolution des recettes d'exportation des produits animaux

Indicateurs (mds F CFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations agricoles	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866	345,636	409,334
Recettes d'exportation des produits animaux	0,124	0,016	13,417	17,122	11,829	0,223	0,009

Source : INStatD, 2022

6.1.7.4 Exportation des produits de pêche

En 2021, la valeur des recettes d'exportation des produits de pêche s'élève à 35 589 300 FCFA contre 70 681 523 FCFA en 2020, soit une baisse de 49,64% (tableau 36).

Tableau 36: Evolution des recettes d'exportation des produits halieutiques

Indicateurs (mds F CFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations agricoles	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866	345,636	409,334
Recettes d'exportation des produits halieutiques	0,142	0,066	0,057	0,029	0,024	0,071	0,036

Source : INStAD, 2022

6.1.7.5 Evolutions des échanges agricoles avec les pays africains

L'évolution des échanges intra africains prend en compte les produits végétaux, animaux et halieutiques.

✚ Evolution des échanges intra africains des produits végétaux

Selon les accords de Maputo, les pays africains doivent tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles à l'horizon 2025 à partir de 2015. Le tableau 37 montre la dynamique des échanges du Bénin avec ses pairs.

Tableau 37: Evolution des échanges intra africains des produits végétaux

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur des exportations intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (mds F CFA)	12,36	8,87	13,24	17,94	21,34	9,29	15,61
Accroissement des valeurs des exportations intra africaines des produits végétaux (%)	-	-28,26	49,37	35,48	18,96	-56,49	68,03
Valeurs d'importation intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (mds F CFA)	0,025	0,043	0,003	0,002	0,0114	0	0,002
Taux d'accroissement des valeurs d'importation intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (%)	-	69,47	-94,09	-15,2	434	-100	-

Source : INStAD 2022

Les valeurs des exportations intra-africaines des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) sont en hausse de 68,03% par rapport à 2020.

Au cours de la même année, le Bénin n'a quasiment pas importé ces produits végétaux des autres pays africains.

La différence positive entre les exportations et les importations indique que le Bénin est exportateur net de l'anacarde, de l'ananas, du coton et du karité au sein de l'Union Africaine.

Niveau d'accroissement des exportations intra africaines des produits animaux

Les valeurs des exportations et des importations intra africaines des produits animaux sont restées presque nulles. Ceci signifie que le Bénin n'a presque pas échangé de produits animaux avec les autres pays africains en 2021 (tableau 38).

Tableau 38: Evolution des échanges intra africains des produits animaux

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur des exportations des produits animaux (mds F CFA)	13,417	17,122	11,829	0,025	0,009
Accroissement des valeurs des exportations des produits Animaux (%)	-	27,61	-30,91	-99,79	-64,00
Valeurs des exportations intra africaines des produits animaux (mds F CFA)	13,393	17,116	0,001	0,001	0
Taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits animaux (%)	-	27,8	-100	-18,1	-100

Source : INStaD, 2022

Niveau d'accroissement des exportations intra africaine des produits halieutiques

Les valeurs monétaires relevées pour les exportations intra africaines des produits halieutiques en 2021 est de 25 864 000 FCFA soit une accélération remarquable au niveau de ce secteur de 100%. La plupart de ces échanges avec les pays africains ont un caractère informel et ne permettent pas retracer de façon exhaustive toutes les transactions inter pays (tableau 39).

Tableau 39: Evolution des échanges intra africains des produits halieutiques

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Valeurs des exportations intra africaine des produits halieutiques (F CFA)	37 720 000	200 000	100 000	-	25 864 000
Taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits halieutiques (%)	-	-	- 50	- 100	-

Valeurs des importations intra africaine des produits halieutiques (F CFA)	31 675 079 029	44 376 894 289	44 047 054 951	24 008 879 825	22 489 466 579
Taux d'accroissement des valeurs d'importation intra africaine des produits halieutiques (%)	-	40	- 1	- 45	- 6

Source : INStad, 2022

6.1.7.6 Solde de la balance commerciale agricole

Le solde de la balance commerciale agricole en 2021 s'élève à -94,12 milliards contre -85,58 milliards en 2020. La balance commerciale agricole est restée déficitaire avec une détérioration d'environ 10% entre 2020 et 2021(tableau 40).

Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 80,16% en 2020 à 81,30% en 2021.

Tableau 40: Évolution de la balance commerciale

Indicateurs		2018	2019	2020	2021
Exportation agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	403,4	383,86	345,84	409,33
	Croissance	24,90%	-4,84%	-9,90%	18,36%
Importation agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	791,54	579,35	431,42	503,45
	Croissance	-12,28%	-26,81%	-25,53%	16,70%
Balance commerciale agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	-388,14	-195,49	-85,58	-94,12
	Croissance	33,01%	49,63%	56,22%	-9,98%
Taux de couverture des importations par les exportations agricoles (%)		50,96	66,26	80,16	81,3

Source : INStad, 2022

6.1.7.7 Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole

La part des exportations agricoles dans le PIB (tableau 41) est de 16,27% en 2021 contre 14,46% en 2020, soit une hausse de 1,81 point. Elle représente en moyenne 14,57% sur la période 2015-2021.

Tableau 41: Ratio exportation sur PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
-------------	------	------	------	------	------	------	------

Exportation agricole (Mds F CFA)	232,07	161,05	322,99	403,4	383,87	345,84	409,33
PIB Agricole (Mds F CFA)	1 776,93	1 936,25	2 082,71	2235,36	2350,69	2391,9	2516,23
Ratio Exports/PIB	13,06%	8,32%	15,51%	18,05%	16,33%	14,46%	16,27%

Source : INStAD, 2022

✚ Ratio des exportations des produits agricoles par catégorie sur le PIB agricole

La part des exportations des produits végétaux, animaux et halieutiques dans le PIB agricole est présentée dans le tableau 42.

Les exportations des produits végétaux en 2021 représentent 16,13% du PIB agricole contre 14,45% en 2020, soit une hausse de 1,68 point. La part moyenne sur la période 2015-2021 est de 14,27% du PIB agricole.

Tableau 42: Ratio des exportations sur le PIB agricole par sous-secteur

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio Exports produits végétaux/PIBA (%)	13,05	8,31	14,86	17,28	15,83	14,45	16,13
Ratio Exports produits animaux/PIBA (%)	0,007	0,001	0,644	0,77	0,49	0,009	0,0003
Ratio Exports produits halieutiques/ PIBA (%)	0,008	0,003	0,003	0,001	0,001	0,003	0,0014

Source : INStAD, 2022

La part des exportations des produits animaux et halieutiques en 2021 est presque nulle.

6.1.7.8 Ratio des dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur le PIB agricole

Le ratio des dépenses publiques dans le secteur agricole par rapport au PIB agricole indique le volume d'investissement public nécessaire pour produire une unité du PIB. Ce ratio est de 7,5% en 2021 et 6,5% en 2020 (6,2% en 2019), soit une hausse de 1 point. Notons que le ratio était resté entre 2015 et 2017 inférieur à 6% (tableau 43). Ce qui traduit une baisse de la productivité des ressources investies dans le secteur attribuable à la mise en œuvre des réformes et autres chantiers de même que l'impact négatif de la pandémie de la COVID 19.

Sur le plan national, le même ratio relatif aux dépenses totales de l'État par le PIB total est de 15,7% (en hausse de 1,1 point par rapport à 2020) contre 7,% dans l'agriculture. On en déduit

que les investissements dans le secteur agricole sont de deux (02) fois plus productifs que dans l'ensemble des activités économiques du Bénin. L'économie nationale a elle aussi reculé en terme de productivité en 2021 par rapport à 2020.

On en déduit que le PIB est plus sensible aux investissements dans le secteur agricole que dans les autres secteurs, d'où la nécessité d'investir davantage dans l'agriculture pour impulser la croissance économique.

Tableau 43: Dépenses du secteur agricole /PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>PIB Agricole (mds)</i>	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2 235,4	2 350,7	2 391,9	2516,2
<i>Dépenses du secteur agricole (mds)</i>	83,752	116,25 3	113,81 0	134,475	145,51 4	156,04 9	189,547
<i>Ratio Dépenses Agricole du Secteur/ PIB agricole (%)</i>	4,71	6,00	5,46	6,02	6,19	6,52	7,53
<i>Dépense totale du Bénin (mds F CFA)</i>	1 213,46	986,57	1 699,31	1 251,71	1 176,87	1 271,34	1 465,90
<i>PIB national (mds F CFA)</i>	6 732,8	6 957,7	7 352,3	7 844,7	8 383,3	8 705,9	9328,9
<i>Ratio Dépenses total/PIB total (%)</i>	18,02	14,18	23,11	15,96	14,04	14,60	15,71

Source : INStatD 2022 ; DGB 2022 ; DPAF/MAEP, 2022

6.1.8 Contribution du secteur agricole au développement social, à la souveraineté alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'atteinte des ODD

Cette section traite de (i) la contribution du secteur agricole à la réduction de la pauvreté, (ii) à la création d'emplois, (iii) à la réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire et (iv) à la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels.

6.1.8.1 Évolution des indicateurs de la pauvreté

Il n'y a pas de nouvelles données en 2021. L'analyse ci-dessous est basée sur les données est basée sur les données les informations de 2018-2019 qui demeurent valables pour 2021.

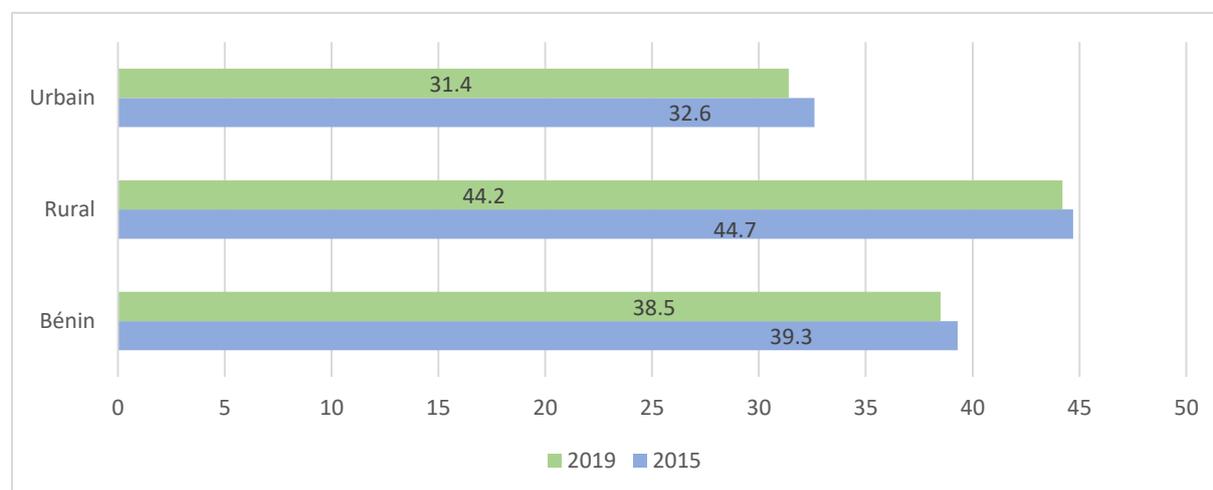
Les indicateurs sur l'évolution de la pauvreté sont fournis par l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)¹⁴ réalisée en 2018-2019.

Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA soit 1,16\$ par jour. Ce seuil regroupe une composante alimentaire (146 793 FCFA) et une composante non alimentaire (99 749 FCFA). Notons que ce seuil est bien en dessous du seuil de 1,25\$ fixé à l'international dans la cible 1.1 des ODD qui recommande d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici 2030.

L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5% des individus vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence (Graphe 44).

En ce qui concerne le milieu de résidence, la pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain est de 31,4% contre 44,2% en milieu rural. Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2).

En rapprochant les résultats des enquêtes EMICoV 2015 et EHCVM 2019, l'analyse de la pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,5% en 2019 contre 39,3% en 2015, soit une baisse de 0,8 point. La pauvreté monétaire au Bénin est plus prépondérante en milieu rural. Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019.



Graphe 44: Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence

Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

¹⁴ L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée par l'INSAE est une enquête qui permet de dresser le profil de pauvreté des ménages au Bénin suivant une méthodologie modernisée et harmonisée au sein des 8 pays membres de l'espace UEMOA.)

Au point de vue non monétaire, la pauvreté est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie. Cet indicateur traduit le confort général dans lequel vivent les ménages (logement, possession de biens durables et l'hygiène). Cette forme de pauvreté a touché 26,1% de la population béninoise en 2019 contre 28,7% en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% à 28,6%), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

6.1.8.2 Nombre d'emplois créés

Les travaux entrepris par l'INStAD sur le dénombrement des emplois créés par le PAG ont permis aux projets/ programmes du MAEP de renseigner la plateforme des emplois. La compilation des données de cette plateforme administrée par l'INStAD a permis de noter deux types d'emplois au niveau des projets du portefeuille du MAEP. Il s'agit des emplois durables (pour 6 mois ou plus) et temporaires (moins de 6 mois). Cette nouvelle déclinaison ne permet plus de cumuler les emplois directs et indirects comme auparavant dans les rapports de performance du secteur en dehors du nombre total d'emplois créées. Au total des emplois renseignés sur le site de l'INStAD s'ajoutent les 606 emplois durables créés dans le cadre de la mise aux normes des plantations d'anacardier au niveau des PDA. Ainsi, 36 210 emplois dont 9 018 permanents et 27 192 temporaires sont créés en 2021. Le cumul des emplois créés à fin 2021 avec la situation antérieure s'évalue à 229 242 emplois, soit un taux de réalisation de la cible 2021 (150 000 emplois) de 152,8%.

Tableau 44: Nombre d'emplois créés par les Projets/Programmes du portefeuille du MAEP

Indicateur	2017	2018	2019	Réal 2020	2021	2021	Cumul 2021
	Réal	Cumul	Cumul	Cumul	Cible	Réal	
Nombre d'emplois créés	40 054	92 575	169 097	193 032	150 000	36 210	229 242

Source : Projets/programmes du PIP-MAEP et ATDA (compilation DPAF/MAEP, 2022)

En dehors des emplois créés par les projets/programmes et structures du MAEP, d'autres emplois non capitalisés ont été créés par les ANE et autres entités exerçant dans le secteur agricole.

6.1.8.3 Contribution du Secteur agricole à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La contribution du secteur agricole à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est prise en compte au niveau de trois (03) cibles des ODD tels qu'indiqués dans le Tableau 45 :

Tableau 45: Récapitulatif des cibles priorisées par les ODD pour la sécurité alimentaire

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Incidence de la pauvreté alimentaire
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs

Source : PNUD, 2017 ¹⁵

Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans

Il n'y a pas eu de nouvelles données sur le taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants en 2021. L'analyse ci-dessous est basée sur les données de l'EDS 2018 et de MICS 2014 (tableau 46).

Au Bénin, la proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints d'un retard de croissance¹⁶ ou de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) est en baisse passant de 43% (2006) à 37% et 34 % (2009 et 2014) puis à 32% (EDS 2018). Parmi ces enfants, 11 % sont atteints de la forme sévère de malnutrition chronique.

La prévalence de l'émaciation¹⁷ ou de la malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille) suit la même tendance, passant de 8 % (2006) à 5 % (2018) avec une proportion de

¹⁵ Manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

¹⁶ Le retard de croissance est un signe de malnutrition chronique, conséquence d'une alimentation inadéquate pendant une longue période. Le retard de croissance peut aussi être influencé par des maladies récurrentes et chroniques

¹⁷ L'émaciation est une mesure de la malnutrition aiguë et la conséquence d'une alimentation inadéquate pendant la période qui se situe juste avant l'enquête. L'émaciation peut résulter de prises alimentaires inadéquates ou d'un épisode récent de maladie qui a eu pour conséquence une perte de poids. L'opposé de l'émaciation est le surpoids.

1 % d'émaciation sévère. On note toutefois une relative stabilité entre 2009 et 2018 de la malnutrition aiguë. Par ailleurs, 2 % de cette catégorie d'enfants sont en surpoids en 2018 (contre 9% en 2006).

On remarque d'emblée que l'état nutritionnel des enfants s'améliore mais que la situation demeure préoccupante : plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois sont atteints de malnutrition chronique, ce qui traduit une situation nutritionnelle grave selon les seuils établis par l'OMS.

Tableau 46: Évolution de la malnutrition chez les enfants de 06 à 59 mois

<i>Indicateurs</i>	<i>EDS 2006</i>	<i>AGVSAN 2009</i>	<i>MICS 2014</i>	<i>EDS 2018</i>
<i>Insuffisance pondérale (%)</i>	18		18,0	16,6
<i>Malnutrition chronique globale (%)</i>	43	37,0	34,0	32
<i>Malnutrition chronique modérée (%)</i>		24,7	21,9	
<i>Malnutrition chronique sévère (%)</i>		12,2	12,1	11
<i>Malnutrition aiguë globale (%)</i>	8	4,7	4,5	5
<i>Malnutrition aiguë modérée (%)</i>		4,0	3,6	
<i>Malnutrition aiguë Sévère (%)</i>		0,7	0,9	1
<i>Surpoids</i>	9			2

Source: AGVSAN 2009; EDS 2006; MICS 2014; EDS 2017-2018

Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire

Le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limitée, c'est-à-dire les ménages en insécurité alimentaire (AGVSA, 2017). Les données existantes remontent à celles fournies par l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire en 2017. Une nouvelle enquête a été réalisée mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Selon l'AGVSA 2017, environ 9,6% de la population est en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère (soit 80 000 personnes).

Par rapport à 2013, l'insécurité alimentaire globale a diminué de 1,4 point passant de 11% à 9,6% en 2017.

Globalement selon cette enquête, 47,5% de la population béninoise sont en sécurité alimentaire et 42,9% vivent dans des conditions de sécurité alimentaire limite.

En l'absence d'un dispositif de suivi des indicateurs de l'AGVSA en cours d'élaboration, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire en 2021 est analysé avec les résultats du Cadre Harmonisé (CH).

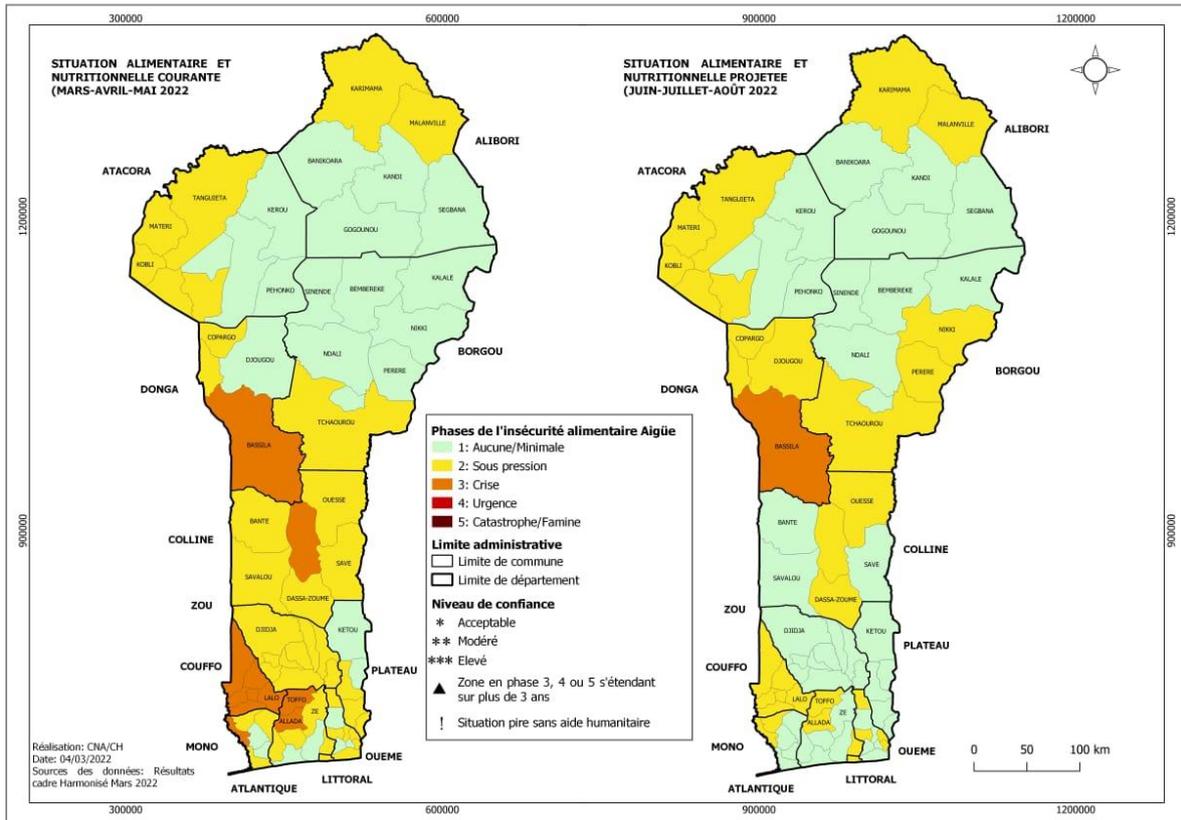
Sur la base de la classification des différents indicateurs, en situation courante, 11 communes (Aplahoué, Klouékanmè, Lalo, Toviklin, Dogbo, Djakotomey, Athiémè, Toffo, Allada, Bassila et Glazoué) sont en phase 3 « Crise ». Ces communes ont été exposées à des chocs (sécheresse,

inondations) qui ont fragilisé leur résilience. Les populations en phase Crise à pire au plan national sont estimées à 1 225 957 personnes (soit 9,49%). Ces personnes nécessitent des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence. Il s'agit des ménages pauvres et très pauvres obligés de recourir à des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence pour subvenir à leurs besoins alimentaires. En comparaison à 2020 aucune commune n'était en situation de crise et on dénombrait 384 655 personnes (soit 4,27 % de la population)

Les résultats classent 41 communes en phase 2 (Sous Pression). Il s'agit notamment des communes du Sud caractérisées par une consommation alimentaire limitée en lien avec la hausse généralisée des prix des produits agricoles et l'installation de la soudure dans la partie Sud du pays. Le nombre de personnes en phase 2 « Sous Pression » est estimé à 2 754 478, soit 21,32 % de la population analysée. Ces personnes n'ont pas de besoins immédiats d'assistance mais nécessitent un soutien pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence et s'assurer qu'elles ne tomberont pas en phase 3 « Crise » plus tard dans l'année. En 2020, 26 communes étaient en phase 2 (sous pression) avec 1 697 609 personnes soit 18,85 % de la population analysée.

En Phase 1 (Phase minimale), 25 communes où plus de 80% des ménages n'ont pas recours à des stratégies d'adaptation pour assurer leur consommation alimentaire. Elles concernent l'ensemble des départements du pays excepté le Couffo, le Zou et les Collines. Les populations concernées sont estimées à 8 934 565 (69,18% de la population analysée) dont l'action requise est la surveillance de la situation alimentaire dans le moyen terme.

D'après les prévisions, au cours de la période juin-août 2022, 01 commune serait en crise (Bassila), 32 communes en phase 2 (Sous Pression) et les 44 autres en phase Minimale. Sur le plan national, les personnes en phase Crise à pire sont estimées à 830 150. Quant aux personnes en phase Sous Pression, elles s'élèveront à 2 318 231. Ces personnes ont besoin d'actions de renforcement de leurs moyens d'existence afin de ne pas basculer en phase Crise. La population estimée en phase Minimale (phase 1) est de 9 766 619 personnes.



Carte 2: Etat de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante (octobre – décembre 2021) et projetée (juin – août 2022) au Bénin

Source : CT/SAGSA, 2022

7. DIFFICULTÉS

Les difficultés rencontrées peuvent être situées à deux niveaux. Il s'agit des difficultés ayant entaché la performance du secteur et celles ayant affecté la qualité du rapport de performance.

Au titre des difficultés liées à la performance du secteur, on peut citer :

- ✓ le ralentissement des échanges commerciaux à cause de la pandémie de COVID-19;
- ✓ le retard dans la mise en place des fonds alloués aux PNDF ;
- ✓ la faible capacité des Pôles en diversification à remonter les données/informations pour une prise de décision efficiente et
- ✓ l'accès difficile des producteurs aux intrants spécifiques tels que les engrais (ananas...), les poussins d'un jour et les aliments (volaille, poisson...).

Au titre des difficultés affectant la qualité du présent rapport de performance, on peut noter :

- ✦ l'absence d'une base de données unifiées qui renseigne les informations concernant les interventions des différentes structures. Il a fallu organiser des séances de consolidation des informations avec ces structures pour disposer des données adéquates pour élaborer

le rapport de performance. La mise en place de la base de données PPBS permettra de surmonter cette difficulté ;

- ✦ la disparité de certaines cibles dans les documents de référence qui demande une analyse de cohérence des cibles à atteindre après la finalisation de ces documents (PNDF et plans de campagnes connexes, PSDSA, PAG volet Agriculture) ;
- ✦ la faible qualité des statistiques de production animale qui sont basées sur l'application systématique de taux de croît standards ;
- ✦ la non actualisation des enquêtes sur la table de composition des aliments et les besoins annuels de consommation des ménages.

8. CONCLUSION ET SUGGESTIONS

La campagne agricole 2021-2022 s'est globalement déroulée dans une condition pluviométrique meilleure à la campagne antérieure et des conditions phytosanitaires, zoosanitaires et ichtyosanitaires relativement bonnes. Elle a aussi subi des chocs exogènes qui ont limité ses performances.

Au titre des bonnes performances enregistrées on peut noter :

- l'efficacité des dépenses publiques plus orientées vers les investissements que le fonctionnement ;
- la part suffisante des dépenses du secteur agricole dans les dépenses générales de l'Etat qui est de 12,93% pour une cible de 10% selon les engagements pris par les Chefs d'Etat Africains à Malabo (juin 2014) ;
- l'augmentation de la production des cultures d'exportation : anacarde, coton et karité ;
- l'accroissement de la production des céréales et légumineuses ;
- une meilleure visibilité sur les emplois générés par les projets du MAEP qui cumulés depuis 2016, sont évalués à 229 242 emplois sur une cible 150 000 en 2021 dans le PAG ;
- la mécanisation agricole croissante dans le secteur ;
- la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs de 37,5% en 2021 ;
- la croissance du PIB agricole ;
- l'amélioration de la couverture vaccinale ;
- la situation phytosanitaire et zoonotique sous contrôle ;
- l'accroissement de l'aide publique au développement ;
- la présence plus marquée du privé dans le secteur agricole.

Au titre des performances à améliorer on peut relever :

- le recul de l'investissement dans la recherche agricole de 6,65% notée en 2021 entraînant la baisse du ratio des dépenses de la recherche sur le PIB agricole ;

- le faible niveau d'atteinte des cibles de production et de productivité des différentes cultures agricoles;
- l'accès difficile aux semences végétales, animales et halieutiques ;
- le taux de couverture des besoins en engrais ;
- les efforts de transformation des produits agricoles, notamment avec l'anacarde, l'ananas et le riz ;
- les niveaux de mécanisation et de modernisation de l'agriculture encore faibles malgré les avancées notées ;
- le faible niveau de la production piscicole en rapport avec la cible attendue en 2021 ;
- le faible taux d'accès aux services de conseil agricole ;
- le faible taux des exploitations agricoles sous gestion durable des terres en dépit de l'évolution positive notée ;
- la promotion du genre dans le secteur ;
- la balance commerciale agricole toujours déficitaire.

Suggestions

A l'analyse des performances obtenues en 2021, les mesures suivantes devront être prises pour l'évolution du secteur :

➤ A l'endroit du MAEP

- ☞ accroître les investissements dans le secteur en général et notamment dans la recherche agricole ;
- ☞ améliorer la disponibilité et l'accès aux semences végétales, animales et halieutiques ;
- ☞ améliorer les taux d'accès aux services de conseil agricole ;
- ☞ poursuivre les efforts dans la mécanisation et la modernisation de l'agriculture ;
- ☞ améliorer les niveaux de transformation des produits agricoles ;
- ☞ accroître les mesures de promotion du genre dans le secteur agricole.
- ☞ poursuivre la mise à l'échelle les actions de gestion durable des terres ;
- ☞ évaluer les risques potentiels pouvant influencer négativement la résilience du secteur et prendre des mesures conséquentes pour les prévenir ;
- ☞ assurer la fonctionnalité de la plateforme PPBS.

➤ A l'endroit des ANE

- ☞ prendre les dispositions pour une meilleure coordination des interventions des ANE ;
- ☞ travailler à mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des interventions des ANE.

➤ Au niveau des Partenaires

Poursuivre les efforts de financement des activités dans le secteur agricole, notamment les Programmes Nationaux de Développement des Filières (PNDF).

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Contribution des ANE aux performances de 2021 65
 Annexe 2: Dépenses consacrées à la recherche agricole..... 74
 Annexe 3: Exécution financière et physique du budget 2021 du MAEP..... 105
 Annexe 4 : Structuration des acteurs des CVA 105
 Annexe 5 : Variétés de riz et de maïs pour diverses écologies 109

Annexe 1: Contribution des ANE aux performances de 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
Axe1 du PSDSA	Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires		
Composante 1.1	Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)	Distribution des semences de plantes améliorantes récupérées, reçues du projet et achetées par la structure aux producteurs pour l'installation combinaison de mesures GDT/ACC dont Mucuna : 862, Pois d'angle : 486 ; Aeschynomene : 2 ; Lentille : 17	FUPRO
		Facilitation de l'accès aux semences de plantes améliorantes (Mucuna, Pois d'angle, Aeschynomene, etc.) aux acteurs Mucuna : 5 046 kg ; Pois d'angle: 700 kg ; Aeschynomene: 75 kg	FUPRO
		Production des plants pour l'installation des parcelles en agroforesteries et forêts privées Gliricidia: 6 000 Gmélina: 7250 Ziziphus: 1500	FUPRO
Composante 1.2	Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles		
Composante 1.4	Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes	20 000 producteurs, transformateurs et commerçants dont plus de 8000 femmes et jeunes sensibilisés sur les bonnes pratiques de production du soja biologique	PASCiB
		690 producteurs formés dont 90 ToTFs sur les pratiques de production de soja (300 femmes et jeunes).	PASCiB
		4000 producteurs (200 producteurs leaders) dont 2500 femmes et jeunes sensibilisés sur les bonnes pratiques de productions de plants et de banane plantain biologique	PASCiB
		300 producteurs formés dont 40 ToTFs sur la technologie PIF et miniset de production de plant de banane plantains biologique (112 femmes et jeunes)	PASCiB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
		630 transformateurs dont 30 leaders formés sur les techniques de transformation de la tomate biologique en purée (310 femmes et 289 hommes)	PASCiB
Axe 2 du PSDSA	Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des Hommes et des Femmes		
Composante 2.1	Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché	Suivi contrôle citoyen des réalisations d'infrastructures des projets PAPAPE, PAPVIRE-ABC, PAIA-VO, PADAM, PADMAR, PDPIM, PAVPHA, PADAC, en appui conseil pour le respect des engagements des parties prenantes et plaider pour la levée des contraintes majeures	PASCiB
Composante 2.3	Identification et valorisation des opportunités d'affaires	Levée de l'interdiction de l'exportation de vivriers par le gouvernement suite aux lobbyings de la PNOPPA en collaboration avec la société civile	PNOPPA
		24 élus et techniciens représentants d'OP sont outillés à faire fonctionner et à bien gouverner une interprofession	PNOPPA
		Facilitation de la mise en relations des catégories d'acteurs des maillons des CVA des filières riz, maraîchage et mangue suite à leur formation sur l'approche clusters agricoles	PNOPPA
		Un atelier a été organisé et ayant réuni les décideurs politiques, les acheteurs institutionnels en l'occurrence le PAM et les leaders paysans pour échanger sur les défis que les acteurs du monde agricole doivent relever pour le développement des achats institutionnels et améliorer la compétitivité des produits agricoles locaux dans un contexte de libéralisation intégrale de nos économies	PNOPPA
		Facilitation d'un service de mise en marché « Opération de regroupement de l'offre de maïs et sa mise en marché collective dans la commune de Djidja Campagne 2020-2021 : Obtention des marchés rémunérateurs, livraison du maïs à PAM : prix d'achat : 350 F/kg contre 200 F ; Volume : 100 tonnes Livraison du maïs aux Commerçants de Djidja, de Bohicon et d'Abomey : prix moyen : 22 000 F/140kg contre 21500 F/140kg ; Volume : 542 sacs de 140kg soit 75,880 tonnes	FUPRO
	Mise en place d'une plateforme d'appui en entrepreneuriat et en compétence de vie aux OP de base	FUPRO	
Composante 2.4	Mise en place des Indications Géographiques	Actualisation du répertoire des transformatrices d'huile du terroir Agonlin	FUPRO
		Actualisation du diagnostic arachide de la filière en cours	FUPRO
		Sensibilisation des acteurs sur le concept d'IG, son intérêt et son importance	FUPRO
		Mise en place du groupement de défense de l'IG huile d'Agonlin en cours	FUPRO
Axe 3 du PSDSA	Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables		
Composante 3.1	Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au	Mise en œuvre du projet BENKADI-BENIN pour la préservation de l'environnement et l'adaptation du secteur agricole et des ressources en eaux aux changements climatiques à travers la promotion de l'Adaptation basée sur	PASCiB

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
changement climatique et son atténuation		les Ecosystèmes (AbE) dans les politiques publiques aux niveaux sectoriels, national et communal.	
		Réalisation d'une Etude sur l'état des lieux du cadre institutionnel et règlementaire en matière de CC au Bénin en 2021	PASCiB
		Réalisation d'une Etude sur la cartographie des acteurs (gouvernement, OSC, secteur privé et PSTF, et les groupes vulnérables) et des espaces de dialogue sur les Changements Climatiques au BENIN	PASCiB
		Réalisation d'une Etude approfondie sur les politiques et stratégies en adaptation basée sur les écosystèmes (AbE)	PASCiB
		Recherche et analyse documentaires sur les politiques et stratégies d'adaptation basée sur les écosystèmes	PASCiB
		Réalisation d'une Etude sur la participation citoyenne dans le domaine de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)	PASCiB
		Elaboration du référentiel de compétences des acteurs (porteurs de fonctions et organisations) en matière de l'AbE	PASCiB
		Evaluation des gaps capacitaires des acteurs (porteurs de fonctions et organisations) en matière de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)	PASCiB
		Innovation agricole à travers le salon des TIC pour l'agriculture : meilleures solutions innovantes identifiées	CNA
		Tournée nationale de la CNA pour suivi de l'utilisation des outils digitaux auprès des responsables techniques OIA et OPA	CNA
		1 document d'inventaire des options concluantes d'adaptation au changement climatique sur les principales filières est disponible	PNOPPA
		26 techniciens et élus des OP membres de la PNOPPA ont été sensibilisés sur les innovations et options d'adaptation au changement climatique répertoriées	PNOPPA
		Une session de dialogue entre OP et acteurs de recherche a été tenue et a porté sur les innovations technologiques existantes d'adaptation au changement climatique	PNOPPA
		Des plaquettes sont éditées et diffusées par le truchement des OSP afin de sensibiliser les femmes productrices à la base sur le droit au foncier et sur le droit au financement	PNOPPA
		Sensibilisation et plaidoyer pour l'adoption de l'Agroécologie paysanne comme alternative d'adaptation aux effets des changements climatiques	Synergie Paysanne
		Formation de 1087 nouveaux producteurs sur les mesures d'adaptation au Changement Climatique	FUPRO
		Formation de 60 relais leaders sur les mesures d'adaptation au Changement Climatique	FUPRO
		Formation d'un noyau de 50 élus et techniciens sur la transition agroécologique et distribution de semences de plantes améliorantes aux bénéficiaires	FUPRO
		Accompagnement d'un groupe de producteurs de soja pour la certification bio SPG	FUPRO
		Accompagnement d'un groupe de producteurs maraîchers pour la certification bio SPG	FUPRO
		Sensibilisation et formation d'au moins 1500 producteurs de soja et de riz sur l'agriculture biologique en cours	FUPRO

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
		Formation d'une équipe de techniciens afin d'accompagner et de suivre les producteurs pour la certification bio SPG	FUPRO
Composante 3.2	Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes	Réalisation d'une Etude sur les Connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- Secteur Privé et communautés/société civile) de la zone d'intervention du projet BENKADI en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.	PASCiB
		Appui à l'installation des fermes agroécologiques témoins/écoles C'est une activité qui consistait à renforcer les fermes agroécologiques de SYNPA en équipement. Pour ce faire SYNPA a lancé la commande pour l'acquisition de 15 matériels agricoles à travers un avis à soumission ayant permis de retenir le fournisseur qui a livré les matériels. C'est une activité qui participe à l'installation progressive de la ferme agroécologiques témoins /écoles de SYNPA et constitue un préalable nécessaire afin de poursuivre le renforcement des capacités des membres de SYNPA sur les pratiques agro écologiques expérimentées et approuvées sur la ferme école.	Synergie Paysanne
		Célébration de « la journée terre nourricière » à travers un atelier de réflexion organisé à cet effet et qui a réuni une trentaine (30) de participants dont six (6) femmes stratégiques composés des membres de SYNPA formés en Agroécologie, des membres représentants des collègues des femmes, des jeunes et du corps national de contrôle et des techniciens de terrain de SYNPA. Au cours de l'atelier, les participants ont eu droit à une communication sur le thème « restaurer notre terre ». Cette communication a été suivie d'une séance d'échange et de partage d'expériences sur les pratiques agroécologiques. Il en ressort que la terre souffre des comportements des hommes et qu'il faut une prise de conscience à tous les niveaux accompagnée d'actions de protection afin que notre unique demeure commune et ses habitants soit sauvegardée. Particulièrement pour les agriculteurs, tous les participants sont d'accord qu'il faut adopter des pratiques agricoles agroécologiques plus respectueuses de l'environnement et plus économiques. Enfin, il a été dressé une liste (répertoire) des initiatives locales à mener par les membres de SYNPA dans les départements pour marquer les prochaines éditions des journées de la terre nourricière.	Synergie Paysanne
		40 producteurs dont 16 femmes provenant des 12 départements ont été formés sur cinq pratiques agroécologiques (deux biofertilisant et trois bio pesticides. Les participants étaient très satisfaits car dépendaient des intrants chimiques de synthèse. Le souhait des participants est que la formation se fasse prochainement sur une longue durée et qu'un recyclage soit périodiquement organisé.	Synergie Paysanne
		Promotion de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE) à travers la mise en œuvre du projet BENKADI-BENIN en vue de la gestion durable des terres dans le secteur agricole et la gestion intégrée des ressources en eau à travers l'évaluation de sensibilité à l'AbE des PDC troisième génération et l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PDC quatrième génération aux fins de les rendre plus sensibles à l'AbE avec des actions concrètes de résilience des communautés.	PASCiB
		Formation de 1087 nouveaux producteurs sur les mesures de Gestion durable des terres	FUPRO

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
		Formation de 60 relais leaders sur les mesures de Gestion durable des terres	FUPRO
Composante 3.3	Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes	<p>Accompagner le processus de sécurisation foncière des exploitations familiales en occurrence celles dirigées par les femmes et les jeunes pour la formalisation des Contrats Types (CT) et l'obtention des Attestations de Détention Coutumière (ADC)</p> <p>10 307 Producteurs sensibilisés dont 4122 Femmes sur le CFD en occurrence les dispositions relatives à l'obtention des Actes de présomption de propriété (ADC : Attestation de Détention Coutumière) et de droit d'usage délégués (CT : Contrat Type) ;</p> <p>3588 demandes d'ADC suscitées ;</p> <p>2078 Parcelles levées ;</p> <p>353 Demande d'ADC déposées dont 13 au profit des femmes et 298 au profit des jeunes ;</p> <p>116 ADC délivrés dont 1 au profit d'une femme ;</p> <p>593 Demande de contrat enregistré ; 318 CT signés dont 19 au profit des femmes et 206 au profit des jeunes ;</p> <p>1322 Personne impactées directement dont 104 femmes ;</p> <p>3966 Bénéficiaires indirects ;</p> <p>5 Communes ayant fait des recettes de frais de délivrance d'ADC ;</p> <p>13 446 000 FCFA de recette de frais de délivrance d'ADC obtenue par les cinq (5) commune pour cette activité de sécurisation foncière.</p>	Synergie Paysanne
Composante 3.4	Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes	1 document de cartographie des produits locaux et repas à base de produits locaux est disponible	PNOPPA
		10 repas produits à base des produits agricoles locaux et fruits ont été identifiés pour leur prise en compte dans les actions de plaidoyer pour la promotion des repas à base de produits locaux	PNOPPA
		Réalisation de l'Etat des lieux de la prise en compte de l'approche sur l'adaptation basée sur les écosystèmes (AbE) dans les PDC	PASCiB
		Réalisation d'une Etude sur les habitats et écosystèmes conservés de la bande côtière du Bénin grâce aux efforts du mécanisme fonctionnel de participation inclusive	PASCiB
Axe4 du PSDSA	Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Composante 4.1	Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP	Revues départementales ou Pôles (Suivi activités)	CNA
		Préparation et participation accrue des OPA et OIA du PDA 7 aux revues de performances du secteur	
		Elaboration des contributions des OPA et OIA des filières Soja et Anacarde à la mise en œuvre et l'évaluation des PCF Anacarde et Soja dans PDA4	CNA

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
		Elaboration des contributions des OPA de la filière Palmier à Huile à la mise en œuvre et l'évaluation du PCF PH dans PDA6	CNA
		CDeS/CCoS (Suivi Politique) Préparation méthodologique de la participation de l'IPEB au Cadre de Concertation Poisson d'Elevage dans le PDA 7	CNA
		Préparation et participation accrue des représentants d'OPA du PDA 7 aux sessions du CDÉS à Lokossa	CNA
		Préparation des OPA du PDA 6 pour l'animation des CCoS dans la commune d'Adja-Ouerè	CNA
		Préparation des OPA pour l'animation de la 3eme session du CDÉS dans le Plateau	CNA
		38 leaders et techniciens des OP maîtrisent la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation de politiques et les outils utilisés au cours des différentes phases	PNOPPA
		1 document de stratégie de veille informationnelle de la PNOPPA dans le secteur agricole est disponible	PNOPPA
		54 leaders et techniciens de la PNOPPA maîtrisent le contenu de la stratégie de veille élaborée	PNOPPA
		27 représentants d'OP siégeant au sein des conseils des institutions et projets/programme de niveau national et départemental ont été renforcés sur les modes de dialogues mais aussi sur leurs rôles et responsabilités au sein de ces instances de dialogue	PNOPPA
		1 document de charte de conduite de plaidoyer est disponible et approprié de 23 leaders et techniciens des OP	PNOPPA
		Renforcer la relation entre recherche et OSP: les contraintes au financement de la recherche au profit des producteurs sont connues	SYNPA
		Appui à la préparation et à l'élaboration du rapport de performance du secteur agricole exercice 2020	PASCIb
		Les 12 Relais Départementaux de la PASCIb ont activement participé aux sessions des CDeS et ont contribué à la synergie d'actions des interventions dans chaque département	PASCIb
		Les 77 Points Focaux Communaux de la PASCIb ont activement participé aux sessions de CCoS et ont contribué à la prise de mesures appropriées pour la promotion des activités agropastorales dans les communes	PASCIb
		Concertations/ sensibilisations dans 08 communes non encore structurées des départements du Zou, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et de l'atlantique pour la mise en place des OP Communales de producteurs de Maïs eu égard aux arrêtés 136 et 137	FUPRO
Composante 4.2	Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur)	Amélioration de la plateforme des acteurs agricole et création d'application pour la collècte et la délivrance de carte de membres aux profits de l'IAB (gestion des membres de la filière aviculture.) Base de données des acteurs agricoles en consolidation par la CNA.	CNA
		Mise en place en cours d'un système d'information sur les marchés agricoles harmonisé au profit des acteurs de la filière soja et volaille	FUPRO
		Développement en cours d'une plateforme de e-conseil pour le coaching, le suivi de la performance des exploitations agricoles et la mise en marché des produits agricoles	FUPRO
Composante 4.3	Professionnalisation des exploitations agricoles	Amélioration des liens d'affaires entre les familles d'acteurs des OIA pour l'émergence des OIA	CNA

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
	de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes	Activité : Echange d'expériences de mobilisation de ressources et implications pour les OIA	
		28 leaders et techniciens des OP connaissent les types de stratégies d'influence, les diverses formes d'accord possibles et les étapes d'un processus de plaidoyer, négociation, concertation, revendication.	PNOPPA
		28 leaders et techniciens des OP maîtrisent les instruments de veille dans le secteur agricole et leur importance dans les processus de plaidoyer et les outils de contrôle citoyen et la recherche, le traitement et la diffusion de l'information	PNOPPA
		Le document de la Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle est introduit à l'Assemblée Nationale par le gouvernement suite à l'audience obtenue du Chef de l'Etat pour lui faire part des doléances des acteurs du secteur agricole par rapport à ce texte de loi	PNOPPA
		2 documents de stratégie de plaidoyer élaborés pour la mise en place des semences et des intrants maraîchers sont disponibles	PNOPPA
		Un atelier de réflexions organisé sur l'implication de la jeunesse dans la vie des exploitations familiales	PNOPPA
		32 leaders et techniciens des OP maîtrisent les outils pour évaluer le leadership ainsi que la notions de redevabilité et les outils utilisés dans la reddition des comptes	PNOPPA
		Les contraintes des acteurs des filières élevage, riz, mangue et maraîchage et des femmes agricultrices sont recensées en vue de leur prise en compte dans les actions de plaidoyers de la PNOPPA	PNOPPA
		Un logiciel a été mis en place au profit des producteurs maraîchers du Littoral à titre pilote en vue de leur permettre de faire un choix judicieux de facteurs de production pour mieux rentabiliser son exploitation	PNOPPA
		Les leaders et techniciens des OIP et nouvelles OP sont renforcés en matière d'élaboration des plans de plaidoyers	PNOPPA
		Renforcement de capacités de 28 coopératives (ananas et les semenciers de maïs et soja) sur les thématiques de gestion et de gouvernance	FUPRO
		Appui à l'élaboration des plans d'affaires au profit de 10 coopératives de semenciers de maïs et soja, des jeunes et des femmes	FUPRO
		Renforcement de capacités des 30 jeunes et femmes sur l'entrepreneuriat agricole et l'éducation financière	FUPRO
		<p>Promotion de la professionnalisation des acteurs du maillon production dans les filières maïs, riz et manioc : Rationalisation du processus de prise de décision dans le pilotage des exploitations par le CEF dédié filière ; Sensibilisation des acteurs sur le CEF et ses domaines d'application</p> <p>Adhésion des acteurs et de leurs organisations à la démarche Réalisation des diagnostics d'exploitations et auto évaluation des coopératives de ces chefs d'exploitation pour un diagnostic complet</p> <p>Elaboration des plans de renforcement de capacités CEF</p> <p>Actualisation de la boîte à outils CEF au regard des faiblesses/contraintes à corriger</p> <p>Création des outils pédagogiques imagés pour l'autonomie d'utilisation</p>	FUPRO

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
Composante 4.4	Promotion du genre dans le secteur agricole	1 document de directives genres spécifiques aux OPA en lien avec la politique genre du secteur est disponible	PNOPPA
		Réforme à travers la relecture et l'adoption de nouveaux statuts pour Synergie Paysanne. A travers ces statuts une discrimination positive est faite pour les femmes et les jeunes leur permettant de faire partir du Bureau Syndical National (nouvelle appellation du Bureau Exécutif National) en qualité de Présidente du collège des femmes et du/de la Président(e) du collège des jeunes ;	Synergie Paysanne
		Prise en compte du genre dans toutes les activités de façon systématique ;	
		Existence d'une stratégie genre dont la mise en œuvre a démarré en 2021 et responsabilisation d'un point focal pour son suivi.	
		Réalisation d'une Etude sur le Genre et équité sociale dans la dynamique de l'adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin	PASCiB
		Réalisation d'une Etude sur les stratégies d'appui aux jeunes pour la promotion des meilleures pratiques et solutions endogènes et ou innovantes dans l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques	PASCiB
		Adoption d'une approche au niveau des trois catégories de cibles (les femmes, les jeunes et les personnes handicapées). Le principe retenu par la PASCiB est l'implication et l'engagement de toutes les catégories sociales dans la prise de décision	PASCiB
		Approfondissement des réflexions pour l'intégration effective de la dimension genre et inclusion dans les activités de la PASCiB à travers : i) le renforcement des capacités des ONG partenaires sur la nécessité de prendre en compte le genre, ii) la sensibilisation des groupes d'influence et détenteurs de pouvoirs et pour une prise de conscience des inégalités de genre	PASCiB
Conformément à la recommandation générale n°2518 de la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la PASCiB, s'attelle à :	PASCiB		
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ renforcer leur représentativité des femmes, des jeunes à la base dans les groupements et association en vue de réduire leur vulnérabilité ; ⇒ renforcer leur accès aux ressources productives (intrants, outils et équipements améliorés, finances, technologies, informations et formation, etc.); ⇒ accroître leur capacité à mettre en œuvre des actions spécifiques de plaidoyer/lobbying à l'endroit des responsables à divers niveaux pour l'implication effective des femmes, des jeunes et des personnes 		

¹⁸ Article 4 de la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF)/Recommandation générale n°25 relative aux mesures temporaires spéciales.

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
		<p>handicapées dans les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs, en vue de renforcer leur résilience surtout face aux effets du changement climatique;</p> <p>⇒ prendre des mesures pour éviter que les appuis des projets nuisent à l'équité entre genres et, par conséquent, aux mesures spécifiques pour compenser les handicaps d'origine socio-culturelles des femmes ;</p> <p>⇒ mettre à contribution les médias et des réseaux sociaux pour l'éveil et la conscientisation des communautés sur l'importance de la participation des personnes vulnérables, leur autonomisation pour le renforcement de leur résilience face aux effets néfastes du changement climatique.</p>	
Axe 5	Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs		
Composante 5.1	Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	Courant l'année 2021, Synergie Paysanne a soumis au guichet 2 du FNDA une proposition pour la sensibilisation des banques, des SFD, des ATDA et des OP filières sur les actes de sécurisations foncières et accompagnement des promoteurs dans l'obtention des attestations de détention coutumière (ADC) et du titre foncier (TF). Le dossier est dans le circuit et est en attente.	Synergie Paysanne
		Suivi contrôle citoyen de la mise en œuvre des trois guichets de FNDA en appui conseil pour le respect des engagements des parties prenantes, la formulation de recommandations idoines pour entre autres, une meilleure prise en compte des petits producteurs à travers la révision des approches de partenariats avec les Institution Financières et plaidoyer pour la levée des contraintes majeures	PASCiB
		Partenariat avec les OPA pour la mise en place de financements adaptés	FUPRO
Composante 5.2	Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole		
Composante 5.3	Gestion des calamités dans le secteur agricole		
Composante 5.4 :	Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)		

Source : Compil DPAF, 2022

Annexe 2: Dépenses consacrées à la recherche agricole

Année	Dépense Recherche agricole (FCFA)	PIB Agricole (FCFA)	Ratio Dépense Recherche agricole/PIB agricole	Accroissement dépense recherche
2015	5042117670	1 776 930 000 000	0,28	
2016	5109191253	1 936 253 000 000	0,26	1,33
2017	4929496895	2 082 713 357 203	0,24	-3,52
2018	6 004 633 793	2 235 400 000 000	0,27	21,81
2019	7 536 526 890	2 350 691 870 562	0,32	25,51
2020	7891818346	2 391 907 248 392	0,33	4,71
2021	7 367 334 677	2 516 226 091 765	0,29	-6,65

Source : DGB, 2022 ; INRAB, 2022 ; Traitement DPAF, 2022

Annexe 3: Exécution financière et physique du budget 2021 du MAEP

RUBRIQUES	CREDITS OUVERTS 2021 LFI (I)	NOUVELLES DOTATIONS 2021 (N)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (N)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMENT	ORDONNAN- CEMENT	ENGA- GEMENT	ORDONNAN- CEMENT
I - DEPENSES ORDINAIRES								
Dépenses réparties	31 444 882 000	31 582 181 120	26 331 906 175	25 813 225 232	83,38%	81,73%	83,74%	82,09%
* Personnel (61)	7 346 424 000	7 346 424 000	7 346 424 000	7 346 424 000	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
* ABS - Fonctionnement Services (62)	7 067 906 000	6 511 430 880	3 220 187 599	2 936 371 029	49,45%	45,10%	45,56%	41,55%
* Subventions d'Exploitation (63)	12 351 786 000	12 351 786 000	12 269 286 000	12 269 286 000	99,33%	99,33%	99,33%	99,33%
* Autres Transferts Courants (64)	2 628 400 000	2 667 980 000	2 592 967 929	2 524 254 105	97,19%	94,61%	98,65%	96,04%
* Intérêts et frais financiers (65)	0	400 000 000	0	0	0,00%	0,00%		
* Immobilisations incorporelles (21)	115 306 000	147 306 000	51 878 200	46 914 440	35,22%	31,85%	44,99%	40,69%
* Acquisition et aménagement des sols (22)	130 000 000	98 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* Acquisitions, constructions et grosses réparations (23)	982 697 000	932 697 000	404 299 942	308 656 881	43,35%	33,09%	41,14%	31,41%
* Acquisition et grosses réparations (24)	822 363 000	1 126 557 240	446 862 505	381 318 777	39,67%	33,85%	54,34%	46,37%
Dépenses non réparties	914 767 000	914 767 000	328 978 600	328 978 600	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

* ABS (Dépenses Communes) - 62	914 767 000	914 767 000	328 978 600	328 978 600	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%
Equipements Socio-Administratifs (24)	533 007 000	533 007 000	439 277 670	439 277 670	82,41%	82,41%	82,41%	82,41%
S/TOTAL I	32 892 656 000	33 029 955 120	27 100 162 445	26 581 481 502	82,05%	80,48%	82,39%	80,81%
II - DEPENSES ORDINAIRES PAR PROGRAMME								
Programme Pilotage et Soutien des Services	8 950 072 000	8 939 072 000	4 280 438 671	4 047 941 593	47,88%	45,28%	47,83%	45,23%
Programme Agriculture	22 637 784 000	22 637 784 000	21 969 008 769	21 766 185 629	97,05%	96,15%	97,05%	96,15%
Programme Elevage	749 850 000	749 850 000	469 154 110	429 099 100	62,57%	57,22%	62,57%	57,22%
Programme Pêche et Aquaculture	554 950 000	703 249 120	381 560 895	338 255 180	54,26%	48,10%	68,76%	60,95%
S/TOTAL II	32 892 656 000	33 029 955 120	27 100 162 445	26 581 481 502	82,05%	80,48%	82,39%	80,81%
III - DEPENSES EN CAPITAL								
Programme Pilotage et Soutien des Services	1 800 000 000	1 800 000 000	1 368 248 166	1 291 922 573	76,01%	71,77%	76,01%	71,77%
* Budget National	1 800 000 000	1 800 000 000	1 368 248 166	1 291 922 573	76,01%	71,77%	76,01%	71,77%
* Ressources Extérieures								
Programme Agriculture	37 531 828 000	67 224 765 348	61 834 230 121	60 705 625 817	91,98%	90,30%	164,75%	161,74%
* Budget National	14 947 828 000	14 675 094 000	10 431 010 283	9 575 011 757	71,08%	65,25%	69,78%	64,06%
* Ressources Extérieures	22 584 000 000	52 549 671 348	51 403 219 838	51 130 614 060	97,82%	97,30%	227,61%	226,40%
Programme Elevage	3 680 000 000	3 360 000 000	1 725 655 259	1 496 730 028	51,36%	44,55%	46,89%	40,67%
* Budget National	3 360 000 000	3 360 000 000	1 581 243 245	1 352 318 014	47,06%	40,25%	47,06%	40,25%
* Ressources Extérieures	320 000 000	0	144 412 014	144 412 014			45,13%	45,13%

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Programme Pêche et Aquaculture	1 796 000 000	1 796 000 000	1 414 461 794	1 289 170 046	78,76%	71,78%	78,76%	71,78%
* Budget National	1 700 000 000	1 700 000 000	1 388 461 794	1 263 170 046	81,67%	74,30%	81,67%	74,30%
* Ressources Extérieures	96 000 000	96 000 000	26 000 000	26 000 000	27,08%	27,08%	27,08%	27,08%
S/TOTAL III	44 807 828 000	74 180 765 348	66 342 595 340	64 783 448 464	89,43%	87,33%	148,06%	144,58%
Budget National	21 807 828 000	21 535 094 000	14 768 963 488	13 482 422 390	68,58%	62,61%	67,72%	61,82%
Ressources Extérieures	23 000 000 000	52 645 671 348	51 573 631 852	51 301 026 074	97,96%	97,45%	224,23%	223,05%
Total des dépenses sur Budget National	54 700 484 000	54 565 049 120	41 869 125 933	40 063 903 892	76,73%	73,42%	76,54%	73,24%
TOTAL GÉNÉRAL	77 700 484 000	#####	93 442 757 785	91 364 929 966	87,16%	85,22%	120,26%	117,59%
BUDGET MAEP PAR PROGRAMME								
Programme Pilotage et Soutien des Services	10 750 072 000	10 739 072 000	5 648 686 837	5 339 864 166	52,60%	49,72%	52,55%	49,67%
* Budget National	10 750 072 000	10 739 072 000	5 648 686 837	5 339 864 166	52,60%	49,72%	52,55%	49,67%
* Ressources Extérieures								
Programme Agriculture	60 169 612 000	89 862 549 348	83 803 238 890	82 471 811 446	93,26%	91,78%	139,28%	137,07%
* Budget National	37 585 612 000	37 312 878 000	32 400 019 052	31 341 197 386	86,83%	84,00%	86,20%	83,39%
* Ressources Extérieures	22 584 000 000	52 549 671 348	51 403 219 838	51 130 614 060	97,82%	97,30%	227,61%	226,40%
Programme Elevage	4 429 850 000	4 109 850 000	2 194 809 369	1 925 829 128	53,40%	46,86%	49,55%	43,47%
* Budget National	4 109 850 000	4 109 850 000	2 050 397 355	1 781 417 114	49,89%	43,35%	49,89%	43,35%
* Ressources Extérieures	320 000 000	0	144 412 014	144 412 014			45,13%	45,13%
Programme Pêche et Aquaculture	2 350 950 000	2 499 249 120	1 796 022 689	1 627 425 226	71,86%	65,12%	76,40%	69,22%
* Budget National	2 254 950 000	2 403 249 120	1 770 022 689	1 601 425 226	73,65%	66,64%	78,49%	71,02%

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

* Ressources Extérieures	96 000 000	96 000 000	26 000 000	26 000 000	27,08%	27,08%	27,08%	27,08%
TOTAL GÉNÉRAL	77 700 484 000	107 210 720 468	93 442 757 785	91 364 929 966	87,16%	85,22%	120,26%	117,59%
Budget National	54 700 484 000	54 565 049 120	41 869 125 933	40 063 903 892	76,73%	73,42%	76,54%	73,24%
Ressources Extérieures	23 000 000 000	52 645 671 348	51 573 631 852	51 301 026 074	97,96%	97,45%	224,23%	223,05%

Sources : Etats d'exécution SIGFIP au 31 décembre 2021 tiré le 04/01/22 ; Point d'exécution financière au 31/12/21 des projets financés sur Ressources Extérieures

Annexe 4 : Structuration des acteurs des CVA

Filière	Interprofession s	Dénominatio n faitière nationale	Dénominatio n faitière département ale ou régionale	Dénominatio n faitière communale	Dénominatio n OP de base (village)	Observations
RIZ (1)	Interprofession de la Filière Riz (IFRIZ) Bénin	Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B)	Union Départementa le des Coopératives des Producteurs du Riz (URCPR)	Union Communale des Coopératives des Producteurs du Riz (UCCPR)	Coopérative Villageoise des Producteurs du Riz (CVPR)	Création par le CCR-B d'une Coopérati ves de Services pour la mobilisation des ressources
		Cadre National de Transformate urs de Riz du Bénin (CNTR-B)	Union Régionale des Coopératives des Transformatri ces du Riz (URCTR)	Coopératives Communales des Transformatri ces du Riz (CCTR) Unités de transformation de riz blanc	-	Le cadre national est composé des unions des transformatrices et des promoteurs d'unité de transformation
		Association Nationale des Commerçants du Riz Local du Bénin (ANCRL-B)				
Maraîchage		Fédération Nationale des Organisations des Maraîchers (FENOMA) du Bénin	Union Régionale ou Départementa les des Coopératives des Maraîchers (UDCoopMa) de l'Atacora et Donga ; Cadres de Concertation des Maraîchers (CRM) du Mono et du Couffo	Union Communale des Coopératives des Maraîchers (UCCoopMa)	Coopératives des Maraîchers (CoopMa)	Cette filière n'est pas structurée dans les départements du Borgou Alibori
Anacarde (2)	Interprofession de la Filière Anacarde (IFA) Bénin	Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB)	Union Régionale des Coopératives des Producteurs d'Anacarde (URCPA)	Union Communale des Coopératives des Producteurs d'Anacarde (UCCPA)	Coopérative Villageoise des Producteurs d'Anacarde (CVPA)	Association Nationale des Producteurs d'Anacarde
		Conseil National des Transformateurs de Cajou (CNTC).				

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Filière	Interprofessionnelles	Dénomination nationale	Dénomination faîtière départementale ou régionale	Dénomination faîtière communale	Dénomination OP de base (village)	Observations
		Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles Tropicaux du Bénin (FENAPAT)		Groupement des Acheteurs des Produits Agricoles (GAPA)		
		Conseil National des Exportateurs de Cajou (CoNEC)				
ananas (3)	Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB)	Fédération Nationale des Coopératives des Producteurs d'Ananas du Bénin (FENACOPAB)	Union Départementale des Coopératives des Producteurs d'Ananas	Union Communale des Coopératives des Producteurs d'Ananas	Coopératives des Producteurs d'Ananas	REPAB CoGPAB
		Fédération Nationale des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin (FENACOTAB)	Unions Départementales des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin	Coopératives Communales des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin		Coopératives des Entreprises de Transformation d'Ananas du Bénin Avec pour membres les Entreprises de Transformation d'Ananas
		Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin (ANEAB)				
		Coopératives des Commerçants d'Ananas du Bénin (CCAB)				
Coton (4)	Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)	Fédération Nationale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (FN CVPC)	Union Départementale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (UD CVPC)	Union Communale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (UCom CVPC)	Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC)	
		Conseil National des Egreneurs de Coton du Bénin				

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Filière	Interprofession s	Dénominatio n faitière nationale	Dénominaio n faitière département ale ou régionale	Dénominaio n faitière communale	Dénominaio n OP de base (village)	Observations
Porc		Association Nationale des Eleveurs de Porcs (ANEP)	Antenne départementale			
		Association Nationale des Traiteurs de Porcs (ANAT)	Antenne départementale			
Ruminants		Association Nationale des Organisations des Professionnel les des Eleveurs de Ruminants (ANOPER)	Union Départementa les des Organisations des Professionnell es des Eleveurs de Ruminants (UDOPER)	Union Communale des Organisations des Professionnell es des Eleveurs de Ruminants (UCOPER)	GVPER	
Volaille/ Aviculture (5)	Interprofession des Aviculteurs du Bénin (IAB)	Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP-Bénin) Elle regroupe les producteurs d'œufs de table et de viande de volaille sur toute l'étendue du territoire du Bénin.				Une 2 ^{ème} Association Nationale des Aviculteurs du Bénin (ANAB) qui n'est pas encore membre de l'interprofession
		Association des Transformateurs et Distributeurs des Produits Avicoles du Bénin (ATRADIPA-Bénin)				
		Union des Fournisseurs d'Intrants et de Services en Aviculture du Bénin (UFISAB) UFISAB regroupe les fournisseurs de poussins, les fabricants et distributeurs d'aliments de bétail, les importateurs de produits vétérinaires et les prestataires de services zootechniques et vétérinaires en aviculture du Bénin.				
Pisciculture/Pois son (6)	Interprofession Poisson d'Élevage du Bénin (IPEB)	Union Nationale des Coopératives et Entreprises de Pisciculteurs au Bénin (UNaCEP-Bénin)	Union Départementa les des Pisciculteurs	Coopératives Communale des Pisciculteurs Entreprises de production de poisson d'élevage	des	
		Association Nationale de Distributeurs de Poissons d'Élevage du Bénin (ANaDPE-Bénin)	-	-		

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Filière	Interprofession s	Dénominatio n faitière nationale	Dénominatio n faitière département ale ou régionale	Dénominatio n faitière communale	Dénominatio n OP de base (village)	Observations
		Fédération Nationale des Pisciculteurs du Bénin (FENAPIB) et FEBEPA	-	-	-	
Pêche		FENAPECH E				
Pêche continentale		UNAPECAB				
Pêche maritime		UNAPEMAB				
Palmier à huile		Fédération Nationale des Planteurs/ Producteurs de Palmier à huile (FNPPH) du Bénin	Union Régionale des Producteurs de Palmier à Huile (URPPH)	Union Communale des Producteurs de Palmier à Huile (UCPPH)	Groupe ment Villageois des Producteurs de Palmier à Huile GVPPH	
		Fédération Nationale des Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural (FENURCAR) du Bénin	Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR)		Coopératives d'Aménagement Rural (CAR)	
Soja	Prévue pour 2021	Union Nationale des Producteurs de Soja (UNPS)	Union Régionale des Producteurs de Soja	Union Communale des Producteurs de Soja	Coopératives des Producteurs de Soja	
		Association Bénin Soja (ABS)				
Manioc		Association Nationale des Producteurs de Manioc		Union Communale des Groupements Villageois des Producteurs de Manioc (GVPM)	Groupe ment Villageois des Producteurs de Manioc (GVPM)	
					Groupe ment villageois des Transformatri	

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Filière	Interprofession s	Dénominatio n faitière nationale	Dénomatio n faitière département ale ou régionale	Dénomatio n faitière communale	Dénomatio n OP de base (village)	Observations	
					ces de Manioc (GVTM)		
Mais	Prévue pour 2021	Association Nationale des Producteurs de Maïs du Bénin	Unions Départementales des Producteurs de Maïs	Coopératives de Producteurs de Maïs			
		Fédération Nationale des Transformateurs de Maïs du Bénin					
		Fédération Nationale des Commerçants de Maïs du Bénin					
Karité (7)	Interprofession Karité du Bénin (IKB)	Fédération Nationale des Productrices de Karité du Bénin (FNPK-B)	Unions Départementales des Productrices de Karité (Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines)	Coopératives de Productrices de Karité Coopératives de Ramasseuses de Karité			
		Association Nationale des Transformateurs de Karité (ANTK-B)					
		Association Nationale des Exportateurs de Karité (ANEK) du Bénin					
		Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles Tropicaux du Bénin (FENAPAT) avec pour membres les Groupement des Acheteurs des Produits Agricoles (GAPA)					

Source : DLROPEA, 2022

Annexe 5 : Variétés de riz et de maïs pour diverses écologies

Logique d'intervention	Indicateurs	Nom variété / technologie	Zones agroécologiques couvertes
Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques	Nombre de variétés de riz tolérantes à la sécheresse mise au point	BRIZ- 1P	Ecologie : Plateau
		BRIZ- 2P	Ecologie : Plateau
		BRIZ- 3P	Ecologie : Plateau
		BRIZ- 4P	Ecologie : pluvial strict de plateau
		BRIZ- 6P	Ecologie : pluvial strict de plateau

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logique d'intervention	Indicateurs	Nom variété / technologie	Zones agroécologiques couvertes
	Nombre de variétés de riz tolérantes à l'inondation mise au point	BRIZ-10B (ORYLUX 6)	Ecologie : Bas-fonds strict ou irrigué
		BRIZ-8B (NERICA-L 19)	Ecologie : Bas-fonds strict ou irrigué
		BRIZ-9B (NERICA-L 56)	Ecologie : Bas-fonds strict ou irrigué
	Nombre de variété de maïs tolérante à la sécheresse mise au point	BEMA14 J-07 Synonyme : 2008 SYN EE DT STR Y BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		BEMA14 J-07 Synonyme : 2008 SYN EE DT STR W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		BEMA14 J-08 Synonyme : TZEE POP STR QPM Y BENIN	PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		BEMA14 B-10 Synonyme : TZEE POP STR QPM W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		Ku Gnaayi : Combat la famine Synonyme 2000 SYN EE W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		La nourricière : Ilu Jama Synonyme TZEE SR W	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		Orou Kpintéké Synonyme : Bag 97 TZE Composite 3 x 4 BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		BEMA14 J-15 Synonyme : 2008 EV DT STR Y BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		Ya Koura Goura Guinm Synonyme : TZE Composite 3 DT BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		BEMA00 J-20 Synonyme : 2000 EV DT STR QPM-Y BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		L'endurant : Mougngui Synonyme EV DT 97 STR W	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		OUYE Synonyme DMR ESR W	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Ouyé yoyo Synonyme DMR ESR/QPM W	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7		
Gnon Bourabou/Vovo Non Bakin /Miss Ina Synonyme AK 94 DMR ESR Y	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7		

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2021

Logique d'intervention	Indicateurs	Nom variété / technologie	Zones agroécologiques couvertes
		BEMA14 B-05 Synonyme TZE POP DT STR QPM W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		Sauve-moi/Houinlin-mi/Faaba-QPM Synonyme Obatampa	▪ PDA : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
		La joie retrouvée/Inon-Didon Synonyme DT SR W	
		Le verdoyant : Djéma bossi Synonyme : IW DSYN W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3 et 4
		Remplit le sac : Saki Faba Synonyme TZPB SR W BENIN	▪ PDA : 1, 2, 3 et 4
		BEMA10 B-05 Synonyme TZL COMPOSITE 4W BENIN	
Innovations pour une production optimale de grains des variétés		Variété améliorée de maïs 2008 SYN EE DT STR W BEN	
		Variétés améliorées de maïs 2008 SYN EE DT STR W BENIN et EVDT 97	
		Variétés hybrides de maïs EEW H-57 et EWH-79	